

Nouveautés version 2025●

Comptabilité des salaires

Classe	C1 / Public
Version	V1.0
Date	03.03.2025

Cette documentation est protégée par des droits d'auteur.

En particulier, le droit de copier, exposer, distribuer, traiter, traduire, transmettre ou enregistrer une partie ou l'ensemble du support par n'importe quel média (sous forme graphique, technique, électronique et/ou digitale, y inclus la photocopie et le téléchargement) est strictement réservé à Abacus Research SA. Toute utilisation dans les cas mentionnés ou dans les cas autres que ceux autorisés par la loi, notamment toute utilisation commerciale, requiert auparavant un accord par écrit d'Abacus Research AG. Ces documents ne sont accessibles qu'aux participants autorisés des formations/cours et aux partenaires pour leur propre usage.

D'après l'art. 67 al. 2 LDA, la violation par métier des droits d'auteurs peut être sanctionnée.
Copyright © 2025 by Abacus Research AG, 9300 Wittenbach SG

Sommaire

Comptabilité des salaires	5
1. Mise à jour Salaires RH	5
1.1 Travaux préparatoires	5
1.2 Travaux ultérieurs	6
1.3 Modifications importantes pour les interfaces	7
1.4 Changements importants – AbaReport	8
1.5 Adaptations du menu – Nouveaux numéros de programme ou n° modifiés	9
1.6 Adaptations nécessaires des masques de la base du personnel	9
2. Aperçu & points forts de la version 2025	10
2.1 Release version 2025	10
2.2 Version 2025 SP1	11
3. Base du personnel	12
3.1 Programme 31 "Base du personnel"	12
3.2 Programme 33 "Chemin de paiement"	13
3.3 Programme 351 "Listes standards du personnel"	13
3.4 Programme 391 "Adresses complémentaires du personnel"	13
3.5 Interfaces REST	15
4. Supprimer la restriction des langues étrangères	16
4.1 Structure des données	16
4.2 Programme 521 "Codes & langues"	16
5. Nouveautés générales de la Comptabilité des salaires	18
5.1 Pré-saisies répétitives en combinaison avec des pré-saisies normales	18
5.2 Programme 12 "Traitement automatique des décomptes"	18
5.3 Programme 14 "Édition des décomptes de salaire"	20
5.4 Programme 151 "Cockpit de paiement"	20
5.5 Programme 192 "Édition du document comptable"	21
5.6 Programme 224 "Édition de la liste mensuelle"	21
5.7 Programme 246 "Journal de l'exercice selon numéro de compte"	21
5.8 Programme 2951 "Décompte impôt à la source"	21
5.9 Programme 411 "Définition des composants de salaire"	22
5.10 Programme 431 "Données d'entreprise"	22
5.11 Programme 471 "Matrice des SECT/CF"	22
5.12 Programme 512 "Extourne décompte de salaire définitif"	23
5.13 Programme 561 "Clôture annuelle"	23
6. ELM 5.3 - Déclaration des travailleurs frontaliers France & LPP	24
6.1 Déclaration des frontaliers France	24
6.2 LPP	24
7. Imputation en monnaies étrangères	26
7.1 Introduction	26
7.2 Option Monnaies étrangères	26

7.3	Monnaie du mandant et monnaie de la comptabilité des salaires	26
7.4	Programme 491 "Définition de l'imputation"	26
7.5	Programme 15 "Cockpit de paiement"	27
7.6	Programme 152 "Listes de paiements"	27
7.7	Programme 17 "Préparation du document comptable"	27
7.8	Programme 192 "Édition du document comptable"	29
7.9	Programme 194 "Imputation"	29
7.10	Listes d'imputation	29
8.	Décompter les contrats séparément	31
8.1	Introduction	31
8.2	Activer la fonction "Décompter les contrats séparément"	31
8.3	Le modèle de recalculatoin 3 doit être actif	32
8.4	Deux méthodes de traitement des salaires (une période, plusieurs périodes)	32
8.5	Assurances sociales & impôts - Ordre de la masse salariale obligatoire	35
8.6	Base des valeurs de base / problème TO selon les heures	35
8.7	Programme 12 "Traitement automatique des décomptes"	36
8.8	Programme 13 "Traitement des décomptes de salaire"	38
9.	Allocations familiales	39
9.1	Programme 621 "Paramètres de l'application"	39
9.2	Programme 432 "Données de base des assurances"	39
9.3	Programme 411 "Définition des composants de salaire"	40
9.4	Programme 31 "Base du personnel"	41
9.5	Programme 12 /13 "Décomptes de salaire"	42
9.6	Programme 14 "Édition des décomptes de salaire"	42
9.7	Programme 211 "Journal détaillé"	42
9.8	Programme 2941 "Décompte CAF"	43
9.9	Programme 2942 "Interface allocations familiales"	43
9.10	Programme 2945 "Extrait allocations familiales"	43
9.11	Programme 2995 "Déclaration des salaires – ELM"	43
10.	Certificat de salaire	44
10.1	Programme 2971 "Préparation des certificats de salaire"	44
10.2	Programme 2972 "Modification des certificats de salaire"	44
10.3	Programme 2973 "Gérer les certificats de salaire"	45
10.4	Programme 2974 "Édition des certificats de salaire"	47
10.5	Extourner / Remplacer	47
10.6	Transmission via ELM	50
11.	Check-in des employés	52
11.1	Travaux d'installation centraux	52
11.2	Travaux d'installation spécifiques à l'application	53
11.3	Tableau de bord check-in	54
11.4	Déroulement du processus	57
11.5	Définir le check-in des employés	63
11.6	Divers	67
12.	Perspectives de la Comptabilité des salaires version 2026	69

12.1	V2026	69
-------------	--------------	-----------

UKA-Connect	70
--------------------	-----------

13.	Maladie & accident	70
13.1	Programme 555 "Interface externe"	70
13.2	Déclaration d'accident par les supérieurs hiérarchiques	71

Budgétisation	73
----------------------	-----------

14.	Budgétisation	73
14.1	Aperçu budget	73
14.2	Cockpit budget	79
14.3	Employés / Détails des postes	85
14.4	Modification du traitement de budget	89
14.5	Appels REST pour le budget	94

SalaireLight	96
---------------------	-----------

15.	SalaireLight	96
15.1	Ancienne solution LPP GastroSocial	96
15.2	Pas de solution de remplacement pour le programme 2632	96
15.3	Travaux de maintenance recommandés	97

AbaSalary	99
------------------	-----------

16.	AbaSalary	99
16.1	Généralités	99
16.2	Ouverture	99
16.3	Maintenance et entretien	99
16.4	Étendue des fonctions	99

Browser Edition	101
------------------------	------------

17.	Browser Edition	101
17.1	Pré-saisie	101
17.2	Extraits	101
17.3	Programme 471 "Matrice des SECT/CF"	103

Comptabilité des salaires

Par commodité, les termes masculins du présent document s'appliquent indifféremment aux femmes comme aux hommes.

1. Mise à jour Salaires RH

1.1 Travaux préparatoires



Liste de contrôle avant la mise à jour

Pos.	Description	Version	Ctrl
3.	<p>Certificat de salaire - Embauches multiples (info)</p> <p>Lors de la mise à jour à la version 2025, le numéro d'identification unique Doc-ID est supprimé de la base de données pour les certificats de salaire non comprimés. Selon les directives ELM 5.0, la nouvelle logique d'attribution du Doc-ID ne permet pas aux certificats de salaire non comprimés de posséder un Doc-ID.</p> <p>Les certificats de salaire concernés sont ceux qui sont établis par contrat et qui ne sont pas préparés de manière comprimée par entreprise. Par exemple, lorsqu'un employé a deux contrats de travail dans la même entreprise. De tels certificats de salaire n'ont plus qu'un caractère informatif et ne doivent pas être considérés comme un acte/document officiel.</p>	À contrôler lors de toutes les mises à jour	<input type="checkbox"/>

1.2 Travaux ultérieurs



Liste de contrôle :

Pos.	Description	Version	Ctrl
10.	<p>Allocations familiales</p> <p>La nouvelle case à cocher "Allocations familiales sur contrat actives" dans la base du personnel détermine si des allocations familiales sont calculées sur le contrat. Dans la mise à jour, la case est cochée pour le contrat principal. Il existe un risque que les allocations ne soient pas calculées dans certains cas ou que les allocations soient reprises deux fois, ce qui est toutefois évité par une validation.</p> <p>Le type de table "Tables centrales ou tables des mandants" est défini dans le programme 621 "Paramètres de l'application". Ce paramètre doit être contrôlé après la mise à jour. Il est possible que la mise à jour prenne une mauvaise décision sur la base des paramètres des composants salaires.</p>	À contrôler lors de toutes les mises à jour	<input type="checkbox"/>
11.	<p>Document comptable</p> <p>Les modèles des documents comptables ont été adaptés. La désignation et le titre de certains champs ont été modifiés. La fonctionnalité des rapports spécialement définis doit être vérifiée et, le cas échéant, adaptée.</p>	À contrôler lors de toutes les mises à jour	<input type="checkbox"/>
12.	<p>Organisation</p> <p>Par défaut, l'organisation existante est encore active après la mise à jour à la version 2025. Il est possible de continuer à travailler avec cette dernière. Si vous souhaitez travailler avec la nouvelle organisation, il faut définir la clé suivante dans l'AbaSystemProperty suivant :</p> <p>hrms.organisation.next.7777 = true</p>	À contrôler lors de toutes les mises à jour	<input type="checkbox"/>
14.	<p>Déclarations d'accident et de maladie (connexion UKA Connect) récurrentes</p> <p>Si un couplage système entre Abacus et un mandant UKA Connect était déjà actif sur la version précédente dans le programme 621, catalogue "Maladie et accident", l'action "Actualiser données du couplage des systèmes" doit impérativement être exécutée après la mise à jour. L'assistant peut être démarré dans le programme 621 "Paramètres de l'application", catalogue "Maladie et accident (UKA Connect)" à l'aide du bouton "Gérer couplage des systèmes". C'est la seule façon d'utiliser les fonctionnalités qui ont été ajoutées sur une nouvelle version dans le cadre d'une nouvelle interface.</p> <p>Cette étape du processus ne peut pas être exécutée lors de la mise à jour régulière d'Abacus effectuée dans le programme 695, car les applications tierces ne doivent pas influencer la mise à jour Abacus. Ce processus doit donc être exécuté séparément après la mise à jour.</p>	À contrôler lors de toutes les mises à jour	<input type="checkbox"/>

1.3 Modifications importantes pour les interfaces

1.3.1 Version 2025

Employés XML V2025.00

La structure des adresses complémentaires a changé.

De plus, une adresse complémentaire est exigée sur les objets "Autres employeurs", "Partenaire", "Enfant", "Adresse IS CH", "Adresse pour décompte de salaire" et "Activité professionnelle du partenaire" et non plus une adresse CRM.

Employés XML V2012.00 et V2013.00

Ces deux versions d'interface sont supprimées sur la Release.

Interface d'imputation Externe - Fichier ASCII au format Externe

Modifications de la désignation des champs Montant, TVA (incl./excl.), Projet débit (section de frais 3) et Projet crédit (section de frais 3). Important pour l'exportation uniquement si le nom du champ est également exporté.

1.4 Changements importants – AbaReport

Nous n'allons pas détailler toutes les modifications dans les fichiers et nous nous limitons aux recommandations essentielles. Le fonctionnement des AbaReports doit donc être contrôlé. Les éléments ci-dessous devraient absolument être pris en compte.

Des informations détaillées sur les modifications apportées aux fichiers sont disponibles dans l'article KB suivant :

<https://support.abacus.ch/kb/display/KB/KB-1692>

Fichier	Description - Adaptation
---------	--------------------------

LADDRESS	Adresses complémentaires - Adresse complémentaire
LADRCAT	Adresses complémentaires - Catégories
LMAILADR	Adresses complémentaires - Adresses de correspondance
LPERSONS	Allocations familiales - Enfants
LALLOW	Allocations familiales - Allocations
LBBVALUE	Budgétisation - Valeurs de la position (par exemple, champs de valeurs salariales)
LDBT	Budgétisation - Ajuster entrées/sorties
LOBJECT	Objets (remplacement de la table LTC pour les objets tels que profession, etc.)
LTRANSLT	Traductions (remplacement de la table LTC pour les traductions)
LPBDEF	Définitions check-in des employés
LPBMAIN	Employés check-in des employés
LPBDET	Détail de l'employé check-in des employés

À partir de la version 2025

LDT	<u>Enfants & Partenaires</u>
LPERSONS	Les enfants, les allocations familiales et les données relatives au partenaire ont été transférés de la table LDT vers les tables LPERSONS et LALLOW.
LALLOW	Les enfants, les allocations familiales et les données du partenaire ne seront plus mis à jour dans la table LDT et seront supprimés dans la version 2026.

À partir de la version 2025

LDN	<u>Base des assurances - Caisses de compensation</u>
LINSURNC	À partir de la version 2025, les caisses de compensation ne sont plus enregistrées dans la table LDN, mais dans la table LINSURNC.

À partir de la version 2025

LEN	<u>Axe temporel base du personnel</u>
À partir de la version 2025	Nouveau champ CHILD_ALLOW_ACTIVE
	Allocations familiales actives, important pour les clients avec contrats
	Les objets Autres employeurs, Partenaire, Enfant, Adresse IS CH, Adresse pour décompte de salaire et Activité professionnelle du partenaire se réfèrent désormais à une adresse complémentaire et non plus à une adresse CRM.

LHM	<u>Adresse pour décompte de salaire</u>
LADDRESS	L'adresse de décompte de salaire se réfère désormais aux adresses complémentaires LADDRESS et n'est plus reprise de la table LHM.

À partir de la version 2025

LTC	<u>Saisie des codes et langues</u>
-----	------------------------------------

À partir de la version 2025 La table LTC continue à être remplie de manière redondante et sert de table Datawarehouse pour les AbaReports.
 Les nouveaux groupes ne sont enregistrés plus que dans les tables LOBJECT / LTRANSLT.
 De plus, les fonctions de la table LTC seront régulièrement supprimées, mais cela ne devrait pas avoir de grandes répercussions sur les AbaReports.

LMX Répartition des sections de frais du programme L471

À partir de la version 2025 Désormais, la discrédance par rapport au standard est enregistrée pour chaque composant salaire.
 Standard = Selon l'employé
 Le standard selon l'employé n'est plus enregistré en tant que Record.

LDJ Total de l'imputation

À partir de la version 2025 Le nouveau champ FIBU_TOTAL contient le montant de l'écriture dans la monnaie d'imputation. Le champ LOHN_TOTAL existant ne contient toujours que le montant de l'écriture dans la monnaie du salaire. Pour les clients qui imputent désormais en monnaie étrangère, un éventuel AbaReport existant utiliserait la mauvaise valeur.

1.5 Adaptations du menu – Nouveaux numéros de programme ou n° modifiés

Les LCX et les modèles personnalisés doivent être contrôlés resp. actualisés

1.5.1 Menu 2025 SALAIRES

Programme Désignation

L113 Pré-saisie période (Browser Edition)

L2973 Gérer les certificats de salaire

L34 Base du personnel (Browser Edition)

L375 Dashboard check-in

L465 Définir le check-in

1.6 Adaptations nécessaires des masques de la base du personnel



Liste de contrôle :

Pos.	Description	Version	Ctrl
1.	Version 2025 Étendu \ Adresses complémentaires Le composant "Adresses complémentaires" doit être mis à jour selon le masque standard.	À contrôler lors de toutes les mises à jour	<input type="checkbox"/>

2. Aperçu & points forts de la version 2025

2.1 Release version 2025

Les projets et les souhaits suivants ont été réalisés sur la version 2025 :

- Projet principal Adresses complémentaires - délimitation par rapport aux adresses
 - Saisir des adresses complémentaires malgré l'interface NEST/IS-E
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-35691>
 - Marquer efficacement le partenaire comme adresse d'urgence
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-41884>
 - Gérer une adresse complémentaire indépendamment de la base des adresses
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-46156>
 - Saisir des adresses complémentaires sans adresse
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-42624>
- Projet principal Langues étrangères illimitées
 - Pas de limitation à 6 langues dans Salaires-RH
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-27863>
- Projet principal Imputation en monnaie étrangère & monnaie par DIV
 - Imputations dans les comptabilités financières en monnaie étrangère (EUR/USD)
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-21162>
- Projet principal Allocations familiales
 - Déterminer l'arrondi des allocations familiales par caisse de compensation
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-9754>
 - Gérer le calcul des allocations familiales lors de l'entrée / la sortie
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-16655>
 - Calculer les allocations familiales par contrat
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-21438>
 - Calcul des allocations familiales selon la période de droit en cours de mois
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-35643>
- Projet principal Décompter les contrats séparément
 - Traitement séparé des salaires en cas de différents contrats dans la même entreprise
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-30231>
- Projet principal Certificat de salaire -Appliquer les nouvelles exigences ELM-5.0
 - Définir le DocID et le statut "Provisoire / Définitif".
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-46512>
- Projet principal Check-in des employés
 - Saisie de l'employé dans la fiduciaire par le nouveau salarié lui-même
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-48570>
- Projet principal Pré-saisir la déclaration d'accident en tant que supérieur hiérarchique
 - Les supérieurs hiérarchiques doivent pouvoir saisir les déclarations d'accident pour leurs employés
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-46525>
- Projet principal Données d'absence depuis la Gestion des temps Abacus
 - Les saisies d'absences doivent déclencher des déclarations d'accident ou de maladie dans UKA-Connect
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-45861>
- Projet principal Budgétisation dans la Browser Edition
- Browser Edition
 - Extraits en HTML
 - Browser Edition - Base du personnel et pré-saisie
- Diverses fonctions & souhaits des clients
 - Pré-saisies récurrentes en combinaison avec des pré-saisies normales
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-40064>

- Classement des extraits dans le type de dossier Emploi
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-49765>
- Impression dans les dossiers de type emploi
<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-49765>
- Autres projets internes
 - Réaliser ELM 5.3
 - Programme Définition de la répartition des coûts en HTML
 - Suppression de SalaireLight
 - REST-Call pour le calcul du budget

2.2 Version 2025 SP1

- Encore inconnue

3. Base du personnel

3.1 Programme 31 "Base du personnel"

3.1.1 Navigation

Choix rapide

La désignation du contrat peut désormais être affichée par contrat dans la sélection rapide, lorsque l'embauche multiple est activée.

Liste de choix des contrats

Le statut du contrat est désormais affiché dans la liste de choix des contrats.

3.1.2 Identité

La date de départ à la retraite ordinaire est désormais affichée en gris ombré dans l'entrée du champ "Date de départ à la retraite".

Le numéro de téléphone portable a été intégré dans l'affichage des données d'adresse (carte de visite), par exemple chez le partenaire.

3.1.3 Entrées / sorties

La longueur du champ de "Remarque" a été étendu à 100 caractères.

3.1.4 Dossiers

La date de conservation est désormais affichée par défaut dans la grille. La définition de la date de conservation reste une action en partie manuelle et doit être vérifiée.

3.1.5 Occupation des postes / organisation

L'occupation des postes est désormais effective même après la sortie et la fin de l'occupation.

L'occupation du poste est clôturée par la saisie de la date de sortie. Par conséquent, il n'a plus été possible de déterminer l'appartenance à une organisation dans le passé. Cela a pour conséquence, par exemple, que dans les listes du personnel, le champ "Unité organisationnelle" ne peut plus indiquer l'ancienne appartenance organisationnelle après le départ.

Cela a été modifié avec la version 2025 et la version 2024 SP1 du 15.05.2024. La dernière occupation de poste agit comme une source d'information au-delà de l'occupation. Les anciens employés continuent ainsi à obtenir des informations du dernier poste, par exemple le dernier service auquel le poste est attribué.

L'appartenance à une organisation a désormais des effets même après la sortie

Pour la reprise d'informations sur l'organisation, cela n'a été résolu que dans la version 2025 avec la nouvelle gestion de l'organisation. Cela signifie que la dernière appartenance organisationnelle, déterminée à l'aide du poste ou de l'occupation du poste est également considérée comme source d'information après le départ.

Occupation des postes - Occupation par les TO des employés

Dans le programme 621 "Paramètres de l'application / RH / Poste / Général", une nouvelle variante est disponible pour le calcul de l'occupation des postes avec la désignation "TO Poste / Occupation par TO employé".



Exemple :

Taux d'occupation du poste = 100%

TO de l'employé = 80%

Occupation du poste par l'employé en % = 50%.

Occupation du poste = 40%, il existe une vacance de 60%.



Exemple :

Taux d'occupation du poste = 150%

TO de l'employé = 100%

Occupation du poste par l'employé en % = 100%

Occupation du poste = 100%, il existe une vacance de 50%.

3.2 Programme 33 "Chemin de paiement"

Le genre de paiement "Ordre de paiement" a été supprimé. Cette méthode de paiement n'est plus prise en charge par les banques depuis 7 ans.

Le champ "N° de référence" a été déplacé dans l'onglet "Bénéficiaire".

Par défaut, les modes de paiement utilisés pour les employés ne peuvent plus être modifiés que par des utilisateurs disposant d'autorisations pour les Salaires. Si toutefois la case "Autoriser le traitement des bénéficiaires de salaire pour tous les utilisateurs" est cochée dans le programme L621 "Paramètres de l'application / Abacus Toolkit / Général / Bénéficiaire", les utilisateurs d'autres applications peuvent également traiter ces chemins de paiement.

3.3 Programme 351 "Listes standards du personnel"

Pour les champs de type case à cocher (type booléen), le formatage des cellules a été revu lors de l'exportation vers Excel. Dans le formatage du champ, l'expression booléenne peut être prédéfinie avec Oui/Non. En conséquence, une formule sera désormais enregistrée dans Excel, selon laquelle la valeur 0 sera affichée avec "Non" et la valeur 1 avec "Oui". Jusqu'à présent, l'expression était "vrai" et "faux".

3.4 Programme 391 "Adresses complémentaires du personnel"

Dans les versions précédentes, toutes les adresses de la base du personnel étaient créées dans la base des adresses du CRM, ce qui n'était pas optimal pour des raisons de protection des données. Les interfaces (par exemple Innosolv dans le secteur des communes), pour lesquelles la gestion des adresses se fait à l'externe, compliquent encore la situation. Pour que les adresses puissent être sélectionnées dans Abacus, elles doivent d'abord être créées dans le système externe et importées dans Abacus, ce qui n'est évidemment pas idéal. C'est pourquoi nous nous détachons en partie du CRM en ce qui concerne les adresses complémentaires. Nous avons développé une gestion d'adresses propre aux adresses complémentaires dans les Salaires.

Cela a pour conséquence que, dans la mesure du possible, les contacts d'urgence, les partenaires, les médecins, etc. ne sont plus gérés dans la base d'adresses CRM, mais dans les Salaires. Les adresses des employés ou les adresses pour les paiements, comme l'office des poursuites, restent nécessaires en tant que véritable adresse CRM, car il existe un flux d'argent chez ces derniers.

Données étendues du personnel							
Adresses complémentaires		Paramètres		Classification			
ADRESSES SUPPLÉMENTAIRES							
N°	PRÉNOM	NOM	RUE	NUMÉRO	PAYS	NPA	LIEU
1	Reto	Amrein	Seestrasse	15	CH	9326	Horn
2	Franziska	Mock	Lindenstr.	66	CH	9326	Horn
SOS 3	Daniela	Berchtold-Amrein					
Insérer Effacer Autres actions							
Adresse complémentaire Adresse de correspondance							
ENTREPRISE / NOM							
N°	3			Adresse CRM	0		
Nom	Berchtold-Amrein						
Prénom	Daniela			Titre			
Complément							
DONNÉES DE COMMUNICATION							
Téléphone 1	+41 71 456 78 99			Tél. portable	+41 79 987 12 34		
Téléphone 2				Fax			
E-mail							
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES							
Intitulé	0						
Nom intitulé				Langue	allemand		
Description							
Contact d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/>						
Catégories							
Partenaire x Pers. de référence x							

Saisir et gérer des adresses complémentaires

Les fonctions et règles suivantes sont à disposition :

- Par défaut, les nouvelles adresses complémentaires ne sont créées et traitées que dans la base du personnel.
- Les nouvelles adresses complémentaires peuvent être saisies sans intitulé. Au minimum, le nom est requis.
- Les adresses complémentaires existantes sont encore reliées à la gestion des adresses du CRM après la mise à jour.
- Les adresses complémentaires liées à une adresse du CRM ne peuvent être traitées que dans le programme 45 "Adresses". Le traitement peut être démarré à l'aide du bouton droit de la souris (menu contextuel).
- Une adresse peut être créée dans le CRM à partir d'adresses complémentaires à l'aide du bouton droit de la souris (menu contextuel).
- Le lien avec une adresse dans le CRM peut être rompu à tout moment au moyen du bouton droit de la souris (menu contextuel). Dans la même étape, il est possible d'essayer de supprimer l'adresse dans le CRM. Si l'adresse est utilisée dans une autre application ou si l'adresse a été utilisée comme chemin de paiement, par exemple dans la Comptabilité des salaires, il n'est pas possible de la supprimer. Seule la séparation peut être appliquée dans ce cas.

Référencer les listes d'adresses dans la base du personnel pour les adresses complémentaires

La sélection des adresses (de domicile) sur l'enfant, le partenaire, l'activité professionnelle du partenaire, l'autre employeur, l'adresse IS CH, l'adresse de décompte de salaire ou en cas de jouissance posthume de la rémunération sur le certificat de salaire ne se fait désormais plus depuis la base d'adresses CRM, mais exclusivement avec les adresses complémentaires.

Dans la liste de sélection des adresses complémentaires, il est possible à tout moment de saisir de nouvelles adresses, de les relier au CRM, de supprimer des liens ou de supprimer des adresses. Si un

paiement a déjà été effectué avec l'adresse, le lien avec le CRM peut être coupé et supprimé dans les Salaires. L'adresse CRM reste inchangée.

Catégories d'adresses

La limitation à huit catégories d'adresses au maximum a été supprimée et remplacée par une différenciation en deux catégories. Les catégories standard (1 - 99) comprennent par exemple les adresses des enfants, des partenaires, des décomptes de salaire ou de l'IS et sont fixées par la Comptabilité des salaires Abacus. Les catégories libres peuvent être définies par l'utilisateur dans le programme 521 "Codes et langues".

Les contacts d'urgence sont désormais clairement mis en évidence et peuvent également être marqués comme tels sur le partenaire.

3.4.1 Reconstitution

Dans le programme 591 "Programmes de reconstitution", toutes les adresses complémentaires peuvent, si nécessaire, être transférées du CRM vers les Salaires et détachées du CRM.

3.5 Interfaces REST

Des développements ont également été réalisés au niveau des interfaces REST. Jusqu'à la version 2024, les entités des employés, des décomptes de salaires, des bases, des composants salaires et de la pré-saisie ainsi que d'autres entités ont déjà été implémentées. À partir de la version 2025, nous proposons désormais les scopes suivants de la Comptabilité des salaires via l'interface REST :

Calcul du budget

Décompte le traitement de budget défini. Si aucune restriction n'est indiquée pour le traitement de budget, tous les employés sont calculés.

Supprimer les employés budgétisés

Supprime les employés déjà budgétisés dans le traitement de budget défini.

4. Supprimer la restriction des langues étrangères

Dans la Comptabilité des salaires, jusqu'à la version 2024, la structure était basée sur l'Enum "LohnLanguage" et limitée à six langues. Pour que cette structure puisse être supprimée et qu'une structure avec un nombre de langues illimité puisse ainsi être introduite, il fallait supprimer le "LohnLanguage". Le projet technique a été développé dans la version 2025 et reflète le travail dans la nouvelle structure des données et moins dans l'aspect des programmes.

4.1 Structure des données

La suppression de la restriction des langues a nécessité la mise en place d'une nouvelle structure de données avec de nouvelles tables. À cet effet, les tables LOBJECT, LTRANSLT et LVALUES ont été créées et les LVALUES ont été modifiées de manière à ce que les trois tables soient désormais reliées de la manière suivante.

LOBJECT	Enregistrement d'objets simples en tant qu'enregistrements d'en-tête (p. ex. état civil, profession, type de salaire).
LTRANSLT	Enregistrement des traductions vers un enregistrement d'en-tête associé. L'enregistrement d'en-tête peut alors provenir de la nouvelle table LOBJECT, mais aussi d'une autre table (par ex. LINSURNC).
LVALUES	La table LVALUES existante n'était jusqu'à présent utilisée que dans le domaine "Modèle d'horaire hebdomadaire de travail". Comme la structure de la table ne correspond plus à celle du LLT, la table a été modifiée de manière à ce que les nouvelles propriétés (comme le type de salaire effectif) soient enregistrées dans son enregistrement d'en-tête correspondant (LOBJECT, dans cet exemple le champ Type de salaire).

La table LTC a été utilisée dans le passé pour de nombreux AbaReports. C'est pourquoi les données nouvellement créées dans LOBJECT, LTRANSLT et LVALUES sont pour l'instant synchronisées avec la table LTC.

4.2 Programme 521 "Codes & langues"

Avec la suppression de la limitation des langues étrangères dans les applications Salaires et RH, les langues 5 & 6 du programme L521 ne sont plus nécessaires. Dans la Comptabilité des salaires et les Ressources humaines, les langues correspondantes sont prises en compte. Elles sont activées et gérées sur le mandant dans la définition centrale des langues dans le programme 621 d'Abacus Toolkit sous Général / Langues.

Table LTC et langues 5 & 6

Le paramètre et l'attribution du code ISO pour les langues 5 & 6 n'ont pas été supprimés, mais déplacés du L521 vers le programme L621 "Paramètres de l'application / Configuration de l'entreprise / Configuration / Divers". Cette définition de la langue est désormais uniquement nécessaire pour les extraits AbaReport et en relation avec la LTC.

Composant de traduction

Si la connexion DeepCloud et le service de traduction sont activés, les désignations des composants peuvent être traduits de la langue de référence vers la langue de traduction. De plus, des possibilités de traduction avec la connexion DeepCloud sont disponibles dans d'autres programmes de définition, comme la base des composants salaires.

TRADUCTION	
allemand	Beitrag an Weiterbildung
allemand (Allemagne)	Beitrag an Weiterbildung
anglais	Contribution to further training
français	Contribution à la formation continue
italien	Contributo alla formazione continua

Programme 521 "Codes et langues" dans la Browser Edition

Avec la version de la V2025, le programme 521 "Codes et langues" sera également disponible dans la Browser Edition, en plus de l'ULC. Les fonctionnalités seront mises à jour et étendues de la même manière que pour l'ULC.

À l'origine, le programme L521 est un programme de saisie et non de traduction. C'est pourquoi certaines catégories, pour lesquelles il n'est pas possible d'ajouter ou de supprimer de nouvelles valeurs, ont été transférées dans le programme Q940 "Traduire les données de base". Parallèlement, l'arborescence a été réorganisée et structurée différemment. Une fonction de recherche est désormais disponible.

5. Nouveautés générales de la Comptabilité des salaires

5.1 Pré-saisies répétitives en combinaison avec des pré-saisies normales

Le traitement des pré-saisies répétitives a été adapté sur la version 2025, car l'utilisation simultanée d'un composant salaire en tant que pré-saisie répétitive et ordinaire conduisait à des constellations inesthétiques.



Exemple : Pour le composant salaire 4510 "Repas", des pré-saisies ont été saisies par le biais des programmes 111 "Pré-saisie période" ou 112 "Pré-saisie indépendante de la période" avant le décompte de l'employé. L'employé a des pré-saisie répétitives pour le même composant salaire.

Au cours du décompte, les pré-saisies répétitives ont été complètement remplacées par les pré-saisies des programmes 111 et 112, sans que cette situation ne soit signalée.

C'est pourquoi un nouveau paramètre a été implémenté dans l'onglet "Saisie" du programme L411 "Définition des composants de salaire" pour une meilleure utilisation.

GENRE DE SAISIE	
<input checked="" type="checkbox"/> Pré-saisie normale	
<input checked="" type="checkbox"/> Pré-saisie répétitive	autoriser le traitement
<input checked="" type="checkbox"/> Saisie dans le portail	autoriser le traitement bloquer le traitement



Description des champs :

Autoriser le traitement Lors du décompte, le système vérifie s'il existe d'autres pré-saisies appropriées en plus de la pré-saisie répétitive définie dans la base du personnel. Dans ce cas, la pré-saisie répétitive est remplacée et les valeurs qui y sont définies ne sont plus prises en compte ou synchronisées.

Bloquer le traitement La pré-saisie répétitive créée lors du décompte ne peut pas être remplacée. Ainsi, la synchronisation avec la définition dans la base du personnel est garantie.

Il est possible de créer d'autres pré-saisies pour remplacer certaines valeurs.

Dans le programme L 13, les pré-saisies répétitives ne peuvent plus être modifiées si le paramètre "Bloquer le traitement" est sélectionné. Celles-ci sont signalées par "bloqué" et les champs de saisie sont grisés.

PRÉ-SAISIE		PAIEMENT NORMAL	BLOQUÉ
Composant salaire	8120	Forfaits frais de repas	Compte COFI
Texte	Verpflegungsspesen	Section de frais (1er niveau)	0
Date	30.01.2025	Code TVA	
Détail composant salaire	0		
Nombre	500.000000	<input checked="" type="checkbox"/> CHF	
Opérateur			
Taux	0.000000	<input type="checkbox"/>	

5.2 Programme 12 "Traitement automatique des décomptes"

La limite temporelle pour la prise en compte des pré-saisies issues de la Gestion des projets et de la Gestion des temps a été supprimée. Ainsi, les saisies rétroactives des années déjà clôturées peuvent être décomptées.

Afin de pouvoir importer les pré-saisies de manière ciblée, une date "du - au" a été créée dans la définition des périodes. Par défaut, la période est proposée selon la gestion des paiements ultérieurs pour les paiements ultérieurs sur plusieurs années du programme 621 "Paramètres de l'application".



Exemple : PRA 1 an autorisé = année en cours plus un an en arrière.

PRÉ-SAISIE

Importer la pré-saisie salaires jusqu'au Du 01.01.2023 Au 30.01.2025

Importer les écritures de la Gestion de projets jusqu'au Du 01.01.2022 Au 30.01.2025

Importer les absences de la Gestion de projets

Importer les prestations de la Gestion de projets

Importer les frais de la Gestion de projets

Dans les programmes de décompte, les pré-saisies importées sont indiquées avec leur date de validité.

04.11.2022 - Indemnité km 80.0000 CHF

Nouveau Traiter Supprimer 1 2 3 4

PRÉ-SAISIE PAIEMENT NORMAL NOUVEAU

Composant salaire 0	Compte COFI 0
Texte <input type="text"/>	Section de frais (1er niveau) 0
Date <input type="text"/>	Code TVA <input type="text"/>
Détail composant salaire 0	
<input type="text"/>	
Nombre 0.000000 <input type="checkbox"/>	
Opérateur <input type="text"/>	
Taux 0.000000 <input type="checkbox"/>	

i Gestion de projets - Frais
 Date : 04.11.2022, Texte d'écriture : Alte Vorerfassung, Genre de prestation : 1620 - Indemnité kms, Projet : 8000 - Conseils Stella SA

Validations

Une nouvelle validation a été intégrée. Celle-ci signale sous forme de message d'avertissement si les pré-saisies de la pré-saisie indépendante de la période ne peuvent pas être traitées en raison du type de traitement de salaire.

Dans le programme 621 "Paramètres de l'application", il est désormais possible de modifier le type des messages log d'information à avertissement. La modification s'effectue directement sur le message dans le champ "Type". À partir de la version 2025 (Release), cela s'applique en particulier à ces messages :

- Un paiement ultérieur a été déclenché
- Un paiement ultérieur sur plusieurs années a été déclenché

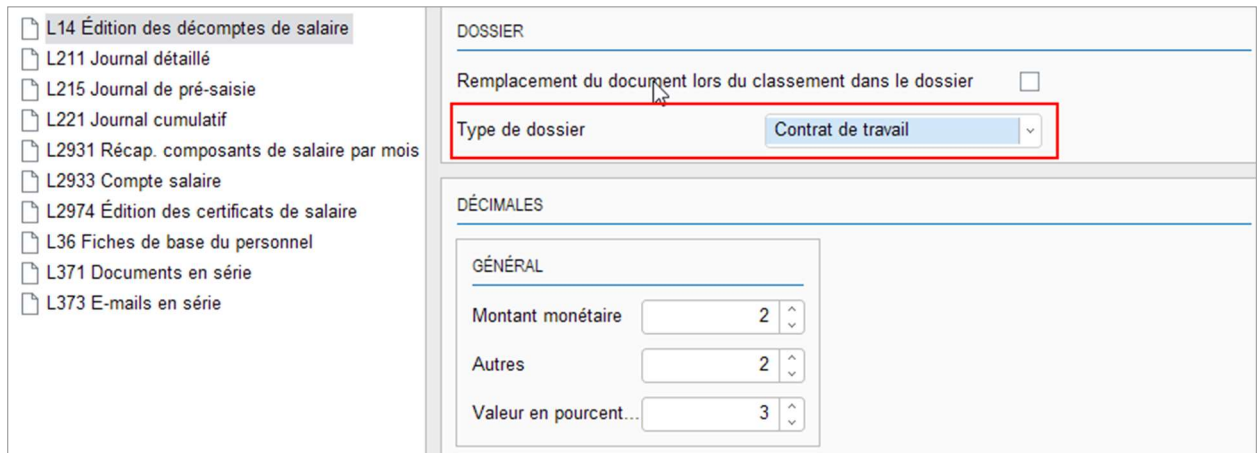
5.3 Programme 14 "Édition des décomptes de salaire"

Il est désormais possible de choisir la position du logo même si la mise à l'échelle est active. Cette amélioration a également été reprise dans la version 2024.

5.3.1 Classement dans le dossier "Contrat de travail"

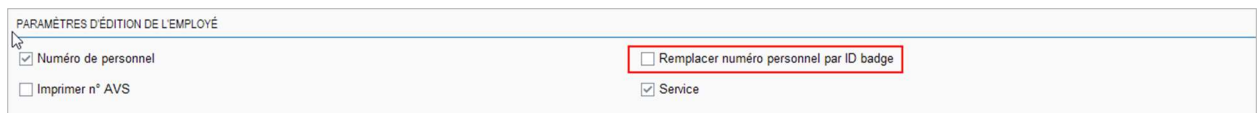
Il est désormais possible de classer les décomptes de salaire et les certificats de salaire dans le dossier "Contrat de travail". Dans le programme 621 "Paramètres de l'application", dans le dossier "Extraits", il est possible de choisir entre le dossier employé et le dossier contrat de travail pour ces deux extraits.

Si l'on opte pour le type de dossier "Contrat de travail", les dossiers des contrats sont disponibles dans le dialogue d'impression.



5.3.2 Remplacer numéro personnel par ID badge

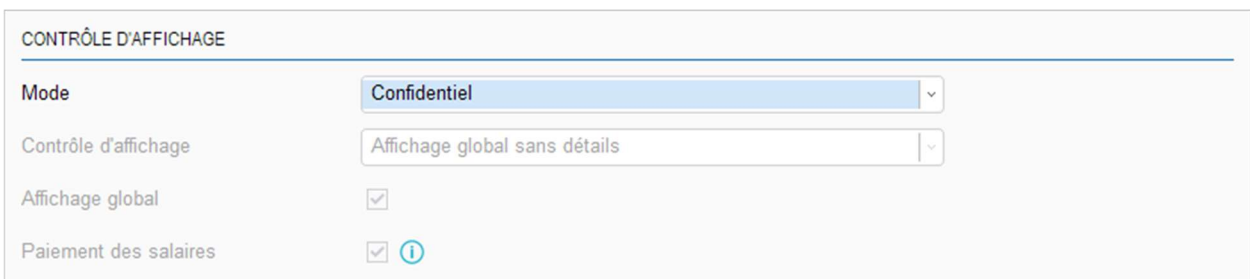
Dans les possibilités de présentation du décompte de salaire, la case à cocher "Remplacer numéro personnel par ID badge" est désormais disponible, comme c'est déjà le cas dans le journal détaillé et le journal cumulatif. Si elle est activée, l'ID badge est affiché sur le décompte de salaire à la place du numéro personnel.



5.4 Programme 151 "Cockpit de paiement"

Dans les versions précédentes, la fonction "Paiement des salaires" permettait uniquement de contrôler si les paiements des salaires étaient affichés comme collectif sans détails, paramètre "true" ou collectif avec détails "false". Le marquage en tant que paiement des salaires était reprise avec chaque paiement.

L'assistant pour la préparation des paiements a été complété par le conteneur du "contrôle de l'affichage". Ces paramètres permettent de contrôler individuellement les contrôles d'affichage des débits bancaires sur les extraits de compte.





Description des champs :

Mode	Les différents modes permettent de définir les possibilités d'affichage pour le fichier pain.001. <ul style="list-style-type: none"> - Confidentiel (par défaut) Tous les autres réglages sont désactivés, les paramètres correspondent aux paramètres par défaut des versions précédentes. - Personnalisé Tous les réglages peuvent être faits individuellement. - Selon le lieu de paiement de l'entreprise Les options sont utilisées selon le lieu de paiement entreprise. Le marquage comme paiement des salaires peut être désactivé.
Contrôle d'affichage	Contrôle de la présentation du débit bancaire sur l'extrait de compte : <ul style="list-style-type: none"> - Paramètres bancaires - Aucun affichage - Affichage isolé - Affichage global sans détails - Affichage global avec détails
Affichage global	Définit s'il s'agit d'un affichage global ou non pour le débit bancaire.
Paiements des salaires	Marquage pour le débit bancaire indiquant que le paiement est un paiement de salaire.



Attention : Les réglages effectués sont enregistrés dans le fichier. La prise en compte ou non des réglages en tant que tels, dépend de l'établissement financier utilisé.

5.5 Programme 192 "Édition du document comptable"

Les modèles pour le document comptable ont été retravaillés, ils s'orientent désormais sur la Comptabilité financière, programme 11 "Écritures". La date du document et la monnaie du mandant (monnaie Cofi) sont désormais également affichées dans le titre. De plus, un autre modèle a été créé pour les monnaies étrangères. Certaines désignations avec "monnaie de base" ou "MB" ont été adaptées aux nouvelles circonstances avec la possibilité d'une monnaie du salaire et d'une monnaie du mandant différentes. Le champ "Montant" indique le montant de l'écriture (LDJ.FIBU_TOTAL) dans la monnaie de l'écriture.

5.6 Programme 224 "Édition de la liste mensuelle"

La liste des champs du programme 224 "Édition de la liste mensuelle" a été remplacée par la liste des champs standard, de manière similaire au programme 351 "Listes standard du personnel". Ainsi, beaucoup plus de champs sont disponibles et la liste s'actualisera à l'avenir également en cas de nouveaux champs. Cela a toutefois pour conséquence que les propres modèles doivent être recréés sur la version 2025.

5.7 Programme 246 "Journal de l'exercice selon numéro de compte"

Dans le rapport Journal de l'exercice selon numéro de compte, une nouvelle colonne Solde a été ajoutée, qui affiche le solde des écritures par compte.

5.8 Programme 2951 "Décompte impôt à la source"

De nouveaux filtres sont disponibles pour distinguer les enregistrements qui ont déjà été soumis via ELM. Les deux cases à cocher suivantes peuvent être cochées ou décochées.

- Éditer employés préparés
- Éditer employés soumis via ELM

5.9 Programme 411 "Définition des composants de salaire"

5.9.1 Valeurs de référence

La valeur de référence "Solde de temps" de la Saisie des heures propose désormais le type de solde "Jours de Home Office" et "Jours de repos LDT".

5.9.2 Compression Cofi comp. sal.

Le niveau de détail "pas de compression" a été ajouté. Seul ce niveau permet de ne pas compresser les nouvelles pré-saisies et d'utiliser le texte de pré-saisie. Une boîte d'info indique quel niveau de compression effectue quel type de compression.

5.10 Programme 431 "Données d'entreprise"

5.10.1 Lieux de travail - Modèle d'horaire hebdomadaire de travail

La durée hebdomadaire normale de travail dans l'entreprise peut désormais être inactivée en cas de besoin. De plus, les durées de travail ne peuvent pas être supprimées si elles sont déjà utilisées.

5.11 Programme 471 "Matrice des SECT/CF"

Le programme 471 "Matrice des SECT/CF" a été entièrement renouvelé et fait partie des premiers programmes de la Comptabilité des salaires Abacus qui peuvent être utilisés entièrement dans le Browser. Le changement le plus important est l'abandon des enregistrements DU-AU, au profit de la répartition effective des sections par composant salaire. Cette modification intervient suite à la demande de certains clients, notamment parce qu'elle permet de clarifier la manière exacte dont le composant salaire est réparti. Ainsi, la répartition des coûts se comporte désormais comme le programme 491 "Définition de l'imputation", où l'imputation se fait depuis des années par composant salaire.

Composant salari...	Désignation des composants salaires	Répartition selon	Numéro SECT 1	Numéro SECT 2	N° groupe composants sala...	Statut
100	Arbeitsstunden	Selon employé	0	0	0	
150	Lektionen	Selon employé	0	0	0	
200	Ferien	Selon employé	0	0	0	
205	Feriengutschrift	Selon employé	0	0	0	
300	Krankheit	Selon employé	0	0	0	
310	Unfall BU	Selon employé	0	0	0	
320	Unfall NBU	Selon employé	0			
340	Mutterschaft	Selon employé	0			
350	Militär/Zivilschutz	Selon employé	0			
360	Unbezahlter Urlaub	Selon employé	0			
390	Diverse Abwesenheiten	Selon employé	0			
805	Betr. durchschn. monatliche Arbeitszeit	Selon employé	0			
820	QST Arbeitstage im Ausland	Selon employé	0			
825	QST Arbeitstage in CH	Selon employé	0			
900	Stundenansatz ML/SL	Selon employé	0			
1000	Monatslohn	Selon employé	0			
1010	Korrektur Monatslohn	Selon employé	0			
1050	Überzeit Monatslohn 100%	Selon employé	0			
1055	Überzeit Monatslohn 125%	Selon employé	0	0	0	
1060	Ferienauszahlung ML	Selon employé	0	0	0	
1100	Stundenlohn	Selon employé	0	0	0	
1110	Stundenlohn 2. Ansatz	Selon employé	0	0	0	
1130	Bezahlte Absenzen SL	Selon employé	0	0	0	
1150	Überzeit Stundenlohn 125%	Selon employé	0	0	0	

Les fonctions et modifications suivantes sont à mentionner

- Répartition des sections de frais désormais par composant salaire
- Nouveaux filtres de recherche

- Tous les composants salaires sont toujours affichés par défaut selon l'employé. Dans la mesure où le composant salaire a un impact sur les coûts, la répartition est déterminée selon l'employé.
- Pour les mandants avec une embauche multiple active, la répartition se fait "selon le contrat". Dans ce cas, le 3e niveau ne s'appelle pas employé, mais contrat. Les différences sont donc enregistrées par contrat.
- Fonction de modification globale pour l'adaptation de plusieurs composants salaires
- Fonction de modification globale, par exemple pour copier un service différent sur un autre service
- Les autres champs et validations restent inchangés

5.12 Programme 512 "Extourne décompte de salaire définitif"

Avec la version 2024, outre l'extourne d'une période, la réouverture d'une période déjà traitée définitivement a été ajoutée. À partir de la version 2025, le nouveau processus standard ne sera plus l'extourne, mais la réouverture.

5.13 Programme 561 "Clôture annuelle"

Une nouvelle validation contrôle que toutes les périodes soient traitées dans une clôture mensuelle avant que la clôture annuelle puisse être effectuée.

La validation n'est effectuée que si les critères suivants sont réunis :

- La clôture mensuelle a été activée dans le programme 431 "Données d'entreprise".
- Une clôture mensuelle existe déjà dans l'année concernée dans le programme 271 "Clôturer mois".
- Il y a par exemple une nouvelle période définitive en décembre qui n'a pas été prise en compte dans la clôture mensuelle. Ou une période définitive est extournée, auquel cas la clôture mensuelle doit également être effectuée à nouveau.

6. ELM 5.3 - Déclaration des travailleurs frontaliers France & LPP

6.1 Déclaration des frontaliers France

La Suisse a signé le 27 juin 2023 un avenant à la convention contre la double imposition du 9 septembre 1966 avec la France. Par ailleurs, d'autres accords amiables ont été conclus sur le thème du télétravail. Il y est surtout question de l'imposition des employés travaillant en home office (télétravail).

Toutes les entreprises en Suisse qui emploient des collaborateurs résidant en France et dont le lieu de travail habituel se situe en Suisse sont concernées par l'accord et les nouvelles dispositions.

Les employeurs doivent désormais collecter des informations supplémentaires et déterminer sur cette base le pourcentage de home office (télétravail). Au début de l'année 2026, les employeurs devront envoyer la masse salariale IS et la part de home office pour l'année 2025 sous forme de déclaration annuelle au SCC compétent.

Même si les données ne doivent être envoyées que fin 2025, la gestion des informations supplémentaires à partir du 01.01.2025 entraîne une surcharge de travail importante pour les employeurs et expose les entreprises à certains risques.



Exemples :

- Jours de home office + jours de déplacement professionnel en France + jours de déplacement professionnel dans des pays tiers = part de télétravail (40% maximum, 96 jours sur 240, pour un emploi à 100%)
- Si la part de home office dépasse 40%, le code de barème SFN n'est plus applicable et l'employé(e) est soumis(e) à l'impôt à la source avec effet rétroactif. De plus, l'employeur doit dans ce cas retenir l'impôt à la source français pour la partie home office, mais cela nécessite à nouveau une autorisation du Secrétariat général du Département fédéral des finances.
- Le home office à 0% est possible, mais doit également être déclaré.
- Autres valeurs maximales et contrôles pour lesquels le dépassement entraîne des conséquences fâcheuses.
- Les employeurs sont tenus de fournir aux employés qui quittent l'entreprise en cours d'année une attestation contenant les données importantes. Le nouvel employeur doit tenir compte de ces données dans son calcul.

Swissdec a publié de nouvelles directives pour ELM 5.3 en mars 2024 et a mis à disposition les données de test pour ELM 5.3 en été 2024. Les dispositions s'appliquent à partir de janvier 2025, mais la déclaration des frontaliers ne sera nécessaire qu'en fin d'année pour la déclaration annuelle.

La Comptabilité des salaires Abacus livrera ELM 5.3 avec le servicepack du 15.09.2024 de la version 2024.

Vous trouverez de plus amples informations relatives au nouvel accord sur l'imposition des travailleurs frontaliers dans la Comptabilité des salaires Abacus dans notre Knowledge Base.

<https://support.abacus.ch/kb/display/KB/KB-9108>

6.2 LPP

Avec ELM 5.3, les messages EMA existants pour le domaine LPP ont été étendus, un paramètre a notamment été ajouté pour la déclaration d'entrée. Grâce à cette extension, les institutions de prévoyance affiliées obtiennent des informations détaillées sur l'employé assuré.

6.2.1 Déclaration d'entrée

Lors de l'annonce de l'entrée d'un employé, il faut indiquer s'il dispose de sa pleine capacité de travail. Cette information est envoyée en même temps que l'avis d'entrée dans l'annonce.

Cette information est gérée par la case à cocher "Pas de capacité de travail complète" dans la base du personnel, dans l'onglet "Paramètres d'assurance".

LPP	
Code LPP	Assuré LPP, déduction fixe
Obligation de cotiser à la LPP	Déterminer automatiquement
Taux d'occupation LPP	0.0000 % selon TO
Degré d'invalidité LPP	0.0000 %
Cotisation LPP (ancien)	Aucune déduction ou déduction fixe
Pas de capacité de travail complète	<input type="checkbox"/>

6.2.2 Annonce de mutation

6.2.2.1 État civil

Un nouveau motif de mutation "état civil" a été créé dans les annonces de mutations. Les informations sur l'état civil de l'employé ont certes été envoyées dans chaque déclaration, mais elles ne sont pas exportées par le destinataire des données.

Si l'état civil d'un employé change, nous générons automatiquement une annonce de mutation correspondante dans le programme L2991. Cette déclaration peut également être créée manuellement.

6.2.2.2 Retraite partielle

En raison de la recrudescence des retraites partielles, cette déclaration de mutation a également été intégrée dans le processus ELM.

Cette déclaration ne peut être saisie que manuellement.

6.2.3 Déclaration de sortie

6.2.3.1 Début de l'interruption de travail sans risque

Nouvelle déclaration manuelle si l'employé a une interruption de travail et ne dispose pas de couverture des risques pendant cette période.

6.2.3.2 Début de l'interruption de travail non assurée

Nouvelle déclaration manuelle si l'employé a une interruption de travail et ne dispose pas de couverture d'assurance pendant cette période.

6.2.3.3 Décès

En cas de décès, une telle déclaration de sortie doit être annulée. Ce message peut être mappé dans les motifs de sortie dans le programme 521 "Codes et langues" ou être enregistré manuellement.

7. Imputation en monnaies étrangères

7.1 Introduction

La monnaie d'imputation peut désormais être différente de la monnaie de la Comptabilité des salaires. D'une part, la Comptabilité des salaires peut être imputée dans une comptabilité financière dans une autre monnaie. D'autre part, il est possible de gérer une division dans une monnaie différente de la monnaie du groupe ou de la monnaie de la Comptabilité des salaires. Les valeurs issues de la Comptabilité des salaires doivent être converties dans la monnaie d'imputation, qui est déterminée par la comptabilité financière. Ce processus est exécuté dans le programme 17 "Préparation du document comptable".



Exemple :

Imputation en monnaie étrangère

Monnaie du groupe/du mandant	EUR
Monnaie de la comptabilité des salaires	CHF

Monnaie de base par division

Monnaie du groupe/du mandant	CHF
Monnaie de la comptabilité des salaires	CHF
DIV Suisse = CHF	
DIV Allemagne = EUR	
DIV Italie = EUR	

7.2 Option Monnaies étrangères

L'option Monnaies étrangère est requise pour l'"Imputation en monnaie étrangère" ainsi que pour la "Monnaie de base division".



Information : Un document des nouveautés général séparé a été créé pour l'option "Monnaie de base par division". Les points suivants se concentrent sur "l'imputation en monnaie étrangère".

7.3 Monnaie du mandant et monnaie de la comptabilité des salaires

Dans le programme Q91 "Ouverture d'un mandant", il est possible de définir dans les paramètres de l'application, la monnaie de la comptabilité des salaires indépendamment de la monnaie du mandant. Les décomptes de salaire ne peuvent en principe être gérés qu'en francs suisses. Le choix d'une autre monnaie n'a de sens que si aucun extrait national, décompte d'impôt à la source et interface ELM ne sont gérés.

7.3.1 Mandants existants

En principe, il n'est pas possible de modifier ultérieurement la monnaie du salaire ou la monnaie du mandant. Une conversion de la monnaie du mandant au moyen d'une correction de la base de données est possible uniquement pour les mandants pour lesquels seule l'application Salaires est ouverte et qui imputent dans une Comptabilité financière externe. Comme les comptes ne sont pas imputés, la monnaie du compte peut être adaptée dans la base des comptes. Il est recommandé d'effectuer ce changement au cours d'une nouvelle année. Tous les rapports des périodes déjà comptabilisées ne peuvent plus être utilisés.

7.4 Programme 491 "Définition de l'imputation"

La monnaie de la Comptabilité financière, qui correspond également à la monnaie du mandant, ainsi que la monnaie de la Comptabilité des salaires sont affichées dans les définitions de l'imputation. Le compte

standard pour les différences de change est utilisé pour les différences de change ou les différences lors de la conversion dans le programme 17 "Préparation du document comptable".

MONNAIE	
Monnaie Salaires	CHF Swiss Franc
Monnaie Cof	EUR Euro



Indication : L'imputation est possible directement dans la comptabilité financière ou avec un fichier d'exportation. L'imputation dans un autre mandant cible n'est pas prise en charge.

7.5 Programme 15 "Cockpit de paiement"

Si le paiement est effectué dans une monnaie étrangère qui ne correspond pas à la monnaie du salaire ou de l'imputation, il faut en plus définir le cours de la monnaie de paiement par rapport à la monnaie du mandant. Ceci est nécessaire pour que les ordres puissent être affichés dans la monnaie du mandant (MB) dans le programme Electronic Banking 123 "Transfert des ordres de paiement".



Exemple :

Monnaie Salaires :	CHF
Monnaie mandant (monnaie COFI) :	EUR
Monnaie Lieu de paiement entreprise :	CHF
Monnaie de paiement :	USD

Le cours de change USD→EUR doit être défini.



Indication : La conversion n'a aucune influence sur le paiement ou l'imputation.

7.6 Programme 152 "Listes de paiements"

La monnaie du salaire reste, comme jusqu'à présente, la base pour les listes de paiement. Les désignations de champ "Monnaie de base" et "MB" ont été remplacées par "Monnaie".

7.7 Programme 17 "Préparation du document comptable"

7.7.1 Détermination du cours

Pour la détermination du cours pour le calcul de la monnaie étrangère, les mêmes bases que dans le programme 151 "Cockpit de paiement" sont utilisées. La monnaie du salaire sert de base à la détermination du cours. Pour le calcul, c'est le cours en vigueur le jour de la période qui est déterminant. Le taux utilisé est affiché dans les logs du programme 17 "Préparation du document comptable".

7.7.2 Conversion

La monnaie d'imputation est définie par la monnaie du compte. Si les monnaies du compte sont différentes au débit et au crédit, la deuxième monnaie, la monnaie étrangère, est également comptabilisée. La monnaie du compte doit correspondre à la monnaie du salaire ou à la monnaie du mandant (monnaie COFI).

Le compte de passage doit être défini dans la monnaie d'imputation. Il n'y a pas de restrictions pour les monnaies de compte des lieux de paiement entreprise.

	MOMENT	MESSAGE
ⓘ	09:14:49	Période 30.11.2024 (1) - November 2024 Création du document comptable démarrée.
ⓘ	09:14:50	Cours de change utilisés (au 30.11.2024) : CHF → EUR: 0.95150005
✓	09:14:50	Période 30.11.2024 (1) - November 2024 Le document comptable a été créé avec succès.

7.7.3 Paiement en monnaie étrangère

Lors d'un paiement en monnaie étrangère, une deuxième monnaie est comptabilisée si la monnaie du compte du lieu de paiement entreprise diffère de la monnaie du compte de passage. Le montant de l'écriture ou le montant en monnaie étrangère correspond au montant réel déterminé pour le paiement dans le programme 151 "Cockpit des paiements".



Exemple :

Monnaie Salaires : CHF

Monnaie du mandant : EUR

Cours CHF → EUR 0.9434

Salaire mensuel CHF 10'000.00

5000 Charges salariales (EUR) / 9980 Compte de passage (EUR)
EUR 10'600.00

9980 Compte courant (EUR) / 2270 Compte courant AVS, AI, APG, AC (CHF)
EUR 561.80 CHF 530.00

9980 Compte de passage (EUR) / 1020 Banque (CHF)
EUR 10'038.20 CHF 9'470.00

Si le compte courant AVS est géré en CHF, le montant sera comptabilisé en EUR ainsi qu'en CHF pour cette écriture.

7.7.4 Différences de change

Les différences de change ou les différences lors de la conversion sont imputées sur le compte COFI pour différence de change dans le programme L491 "Définition de l'imputation".

Document comptable (provisoire)
 Date de document Cofi : 31.01.2025, Période: 31.01.2025 (1) Januar 2025, Monnaie Cofi : EUR
 Abacus HR Services GmbH

N°	Cpte dé	Mon. D	Désignation compte débit	Cpte cr	Mon. C	Désignation compte crédit	Montant	Monnaie m	TVA	Taux	Cours	Mont. ME	Monnai
1	2209	EUR	Impôts à la source	5000	EUR	Salaires prod.	7.98	EUR					
2	2271	CHF	Compte courant Caisse d'Allocation	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	300.00	EUR			0.50000	600.00	CHF
3	5000	EUR	Salaires prod.	2277	EUR	Compte courant autres	3'225.04	EUR					
4	5000	EUR	Salaires prod.	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	3'225.00	EUR					
5	5004	EUR	Charges de personnel véhicules pro	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	450.00	EUR					
6	5700	EUR	AVS, AI, APG, AC	2270	CHF	Compte courant AVS, AI, APG, AC	1'998.26	EUR			50.0000	3'995.95	CHF
7	5720	EUR	Prévoyance professionnelle	2272	CHF	Compte courant institutions de prév	3'022.51	EUR			50.0000	6'045.00	CHF
8	5730	EUR	Assurance-accidents	2273	CHF	Compte courant assurance-acciden	640.40	EUR			50.0000	1'280.25	CHF
9	5730	EUR	Assurance-accidents	2274	CHF	Compte courant assurance maladie	199.55	EUR			50.0000	398.85	CHF
10	5731	EUR	Assurance-accidents complémentai	2276	CHF	Compte courant assurance-acciden	64.70	EUR			50.0000	129.25	CHF
11	5830	EUR	Indemnités forfaitaires	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	450.00	EUR					
12	5831	EUR	Indemnités forfaitaires pour le véhic	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	320.00	EUR					
13	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	1020	CHF	Compte courant A	21'253.84	EUR			50.0000	42'507.65	CHF
14	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	1024	EUR	Compte courant EUR	3'111.61	EUR					
15	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	1025	USD	Compte courant USD	2'827.53	EUR			0.44500	6'353.99	USD
16	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	2209	EUR	Impôts à la source	436.75	EUR					
17	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	2270	CHF	Compte courant AVS, AI, APG, AC	1'981.35	EUR			50.0000	3'962.20	CHF
18	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	2272	CHF	Compte courant institutions de prév	3'022.50	EUR			50.0000	6'045.00	CHF
19	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	2273	CHF	Compte courant assurance-acciden	322.80	EUR			50.0000	645.35	CHF
20	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	2274	CHF	Compte courant assurance maladie	199.55	EUR			50.0000	398.85	CHF
21	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	2276	CHF	Compte courant assurance-acciden	64.75	EUR			50.0000	129.25	CHF
22	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	5004	EUR	Charges de personnel véhicules pro	100.00	EUR					
23	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	6270	EUR	Parts privées sur charges de véhicu	450.00	EUR					
24	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	6270	EUR	Parts privées sur charges de véhicu	-33.72	EUR	316	8.10			
24	9980	EUR	Compte de passage salaires-cofi	6997	EUR	Différences de change salaires	-0.68	EUR					

7.8 Programme 192 "Édition du document comptable"

La monnaie de base pour le document comptable est la monnaie d'imputation (monnaie du mandant / monnaie COFI). Celle-ci est visible dans le titre.

Le rapport standard "Document comptable Monnaie étrangère" sert d'instrument de contrôle et édite le montant de l'écriture (LDJ.FIBU_TOTAL) dans la monnaie de l'écriture. Des champs supplémentaires "Montant en monnaie du salaire", "Monnaie montant salaire" et "Monnaie montant de l'écriture" sont également disponibles.

De manière générale, les rapports standard ont été remaniés. Dans le titre, la date du document COFI et la monnaie COFI sont également affichées. La disposition des colonnes s'oriente désormais sur le programme 11 "Écritures".

Les désignations de champ "Monnaie de base" et "MB" ont été remplacées par "Salaire" ou "Écriture".

Document comptable (provisoire)
 Date de document Cofi : 29.02.2024, Période: 29.02.2024 (1) Februar 2024, Monnaie Cofi : EUR
 Abacus HR Services GmbH

N°	N° écr.	Cpte débit	Mon. D	Cpte crédit	Mon. C	SECT d	SECT c	Montant	TVA	Taux	Cours	Mont. ME	Texte d'écriture
1		2209	EUR	5000	EUR		121	0.79					Lohn febrbraio 2024
2		2209	EUR	5000	EUR		124	0.79					Lohn febrbraio 2024
3		2209	EUR	5000	EUR		130	15.19					Lohn febrbraio 2024
4		2271	EUR	9980	EUR			1'755.12					Lohn febrbraio 2024
5		2277	EUR	5000	EUR		122	526.54					Lohn febrbraio 2024
6		5000	EUR	2277	EUR	103		134.32					Lohn febrbraio 2024
7		5000	EUR	2277	EUR	110		92.28					Lohn febrbraio 2024
8		5000	EUR	2277	EUR	111		695.74					Lohn febrbraio 2024
9		5000	EUR	2277	EUR	120		1'924.53					Lohn febrbraio 2024
10		5000	EUR	2277	EUR	121		155.07					Lohn febrbraio 2024
11		5000	EUR	2277	EUR	122		341.62					Lohn febrbraio 2024
12		5000	EUR	2277	EUR	124		927.53					Lohn febrbraio 2024
13		5000	EUR	2277	EUR	126		725.17					Lohn febrbraio 2024
14		5000	EUR	2277	EUR	130		646.34					Lohn febrbraio 2024
15		5000	EUR	2277	EUR	131		889.12					Lohn febrbraio 2024

7.9 Programme 194 "Imputation"

La monnaie d'imputation (monnaie du mandant COFI) est affichée dans le programme 194 "Imputation". L'imputation en monnaie étrangère est possible dans le même mandant ou avec un fichier d'exportation (ASCII ou XML).

IMPUTATION (DIRECT)

Période sera imputée directement dans mandant 901.

Monnaie d'imputation: EUR

7.10 Listes d'imputation

Les différents journaux, comme le 241 "Journal détaillé selon SECT/CF", 245 "Journal annuel de comptabilisation", et 246 "Journal de l'exercice selon numéro de compte" sont édités dans la monnaie d'imputation.

Le journal 248 "Journal cumulatif selon SECT/CF" continue à être édité dans la monnaie du salaire. La monnaie est toujours affichée dans le titre.

8. Décompter les contrats séparément

8.1 Introduction

Les différents contrats de travail au sein d'une même entreprise sont actuellement soumis à certaines restrictions. Par exemple, dans la même entreprise, il y a toujours un calcul commun des impôts et des assurances sociales de tous les contrats. Différentes clarifications avec les autorités et une documentation de Swissdec datant de 2016 en constituent la base. Naturellement, les lois et ordonnances qui mentionnent "plusieurs emplois" se réfèrent à différents employeurs et ne décrivent pas une situation dans laquelle l'employée ou l'employé conclut plusieurs contrats de travail avec le même employeur. Malgré tout, des incertitudes subsistent.

Swissdec est actuellement en train de discuter avec les différents groupes spécialisés de la thématique des emplois multiples chez le même employeur (entreprise) (situation au printemps 2025). Des directives claires, qui pourraient éventuellement être intégrées dans les guides, pourraient toutefois se faire attendre encore des années.

Il est donc en principe judicieux de toujours décompter en même temps les contrats de travail dans la même entreprise. Dans certaines branches, une capacité de paiement plus flexible est souhaitée. Les contrats de travail rémunérés à l'heure doivent être payés au début du mois, les contrats de travail, le mois en cours. C'est pourquoi le projet "Calculer les contrats individuellement" a été réalisé sur la version 2025.

Objectifs

- Promouvoir la flexibilité des contrats de travail et mieux soutenir les exigences des différents secteurs d'activité
- Créer les bases et les méthodes pour une réalisation ultérieure du souhait de paiements ultérieurs sur des contrats inactifs.

<https://jira.abacus.ch/browse/LOHN-47115>



Attention aux risques : Le nouveau mode "Décompter les contrats séparément" est encore un peu expérimental à bien des égards et il manque des années d'expérimentation. Il faut s'attendre à quelques problèmes et défis lors d'une utilisation sur la version 2025.

8.2 Activer la fonction "Décompter les contrats séparément"

Dans le programme 621 "Paramètres de l'application / Traitement des salaires / Décompte", la fonction "Décompter les contrats séparément" doit être activée pour 2025 par exemple.

CONTRATS DE TRAVAIL

Décompter les contrats séparé...

Contrôle, lors du traitement définitif des salaires, que tous les contrats actifs ont été décomptés dans une période donnée

Conditions préalables :

- Les créances 2.0 sont déjà actives la même année
- Le modèle de recalculation 3 est déjà actif la même année
- Il n'existe aucune donnée de décompte

La case à cocher "Contrôle, lors du traitement définitif des salaires, que tous les contrats actifs ont été décomptés dans une période donnée" est intéressante pour les clients qui souhaitent décompter les contrats d'une période commune à un moment différent. À la fin, il faut s'assurer dans le programme 18 "Traitement définitif des salaires" que tous les contrats actifs ont également été décomptés.

8.3 Le modèle de recalculatation 3 doit être actif

Le mode "Décompter les contrats séparément" ne peut être utilisé qu'en combinaison avec le modèle de recalculatation 3. Les défis sont les bases, notamment les masses salariales obligatoires pour les assurances sociales et l'impôt à la source.

Modèle de recalculatation actuel

La recalculatation actuelle recalculat effectivement les mois avec les conditions générales actualisées. Cela ne fonctionne pas bien partout où des calculs communs des contrats sont effectués, par exemple pour les assurances sociales.

Ainsi, la recalculatation ne peut pas simplement décompter une partie ou uniquement les contrats sélectionnés, mais doit d'une manière ou d'une autre tenir compte des autres contrats, sans les décompter ou les modifier effectivement. C'est trop compliqué et impossible à mettre en œuvre.

Modèle de recalculatation 3

Le modèle de recalculatation 3 s'oriente sur l'impôt à la source, qui reporte tous les ajustements de base rétroactifs sur le mois en cours. Du point de vue des assurances sociales et de l'impôt à la source, il n'y a pas de véritable calcul rétroactif du salaire soumis. Les nouveaux éléments de salaire sont imposés dans le mois en cours et les cotisations pour les assurances sociales sont prélevées.

Dans ce mode, la recalculatation tente de corriger uniquement les masses salariales soumises déjà décomptées, dans la mesure où, par exemple, la soumission à l'AVS a été modifié rétroactivement.



Exemple :

DONNÉES DE DÉCOMPTE - 1 - Kaufmännische Mitarbeitende				
COMPOSANT SALAIRE	NOMBRE	TAUX	SOUS-TOTAL	TOTAL
900 Taux hor. SM/SH			32.96 CHF	
1000 Salaire mensuel				7'000.00 CHF
25.01.2024 (1) Januar 2024 - 1			1'000.00 CHF	
25.01.2024 (1) Januar 2024 - 1 - Alt			-5'000.00 CHF	
25.01.2024 (1) Januar 2024 - 1 - Neu			6'000.00 CHF	
Période actuelle			6'000.00 CHF	
5000 Salaire brut				7'000.00 CHF
6000 Cotisation AVS	7'000.0000	5.3000 %		-371.00 CHF
AVS Employé / A10 / SVA St. Gallen ...	7'000.0000	5.3000 %	-371.00 CHF	
6010 Cotisation AC	7'000.0000	1.1000 %		-77.00 CHF
AC Employé / A10 / SVA St. Gallen U10	7'000.0000	1.1000 %	-77.00 CHF	
6100 Cotisation ANP	7'000.0000	1.1100 %		-77.70 CHF
LAA Employé / A10 / Code A1	7'000.0000	1.1100 %	-77.70 CHF	
6150 Cotisation LAAC	7'000.0000	1.0000 %		-70.00 CHF
6170 Cot. IJM	7'000.0000	1.0000 %		-70.00 CHF
6250 Cotisation LPP	4'856.2500	5.0000 %		-242.85 CHF
8000 Salaire net				6'091.45 CHF
9000 Salaire payé				6'091.45 CHF

8.4 Deux méthodes de traitement des salaires (une période, plusieurs périodes)

8.4.1 Une période

Les différents contrats de travail sont décomptés et payés à des moments différents dans une même période. L'un des avantages est que la répartition des coûts, en particulier des cotisations de l'employeur, continue à être répartie de manière égale en fonction des éléments du salaire. De plus, cette méthode de traitement devrait entraîner moins de risques d'erreurs de la comptabilité des salaires Abacus, qui résultent de la complexité de plusieurs périodes et séquences de décompte. Cette solution présente un inconvénient : pour le premier contrat décompté, la compensation ultérieure des salaires maximaux et de l'impôt à la source peut donner lieu à des paiements ultérieurs, respectivement des notes de crédit de faible ou moyenne importance.



Exemple :

Période 31.10.2024 (1) - Décompte de salaire octobre 2024
 Le contrat 2 / salaire horaire est décompté et payé le 07.10.2024.

Période 31.10.2024 1, Oktober 2025 SL Numéro personnel 100501 Nom Muster Prénom Hans

Aperçu employés Données employés Données de l'impôt à la source / LPP

CONTRATS

Hans Muster (100501)

- 1 - Abacus Research AG
- 1 - Kaufmännische Mitarbeitende
- 2 - Kaufmännische Mitarbeitende

ajouter au décompte supprimer du décompte

PAIEMENTS

Payé le 07.10.2024, Ordre de paiement 1

1'812.05 CHF
 sur compte postal
 CH82 0900 0000 1001 5000 6
 PostFinance AG
 Bern

DONNÉES DE DÉCOMPTÉ - 2 - Kaufmännische Mitarbeitende

COMPOSANT SALAIRE	NOMBRE	TALX	SOUS-TOTAL	TOTAL
900 Taux hor. SM/SH			32.50 CHF	
1100 Salaire horaire	57.0000 hre	32.5000 CHF		1'852.50 CHF
3500 Droit aux vacances	1'852.5000 CHF	8.3300 %	154.30 CHF	
3510 Droit aux indemnités j. fériés	1'852.5000 CHF	2.5000 %	46.30 CHF	
3820 13ème mois de salaire	2'053.1000 CHF	8.3333 %		171.10 CHF
4920 Salaire brut horaire pour un sala...			39.02 CHF	
5000 Salaire brut				2'023.60 CHF
6000 Cotisation AVS	2'224.2000 CHF	5.3000 %		-117.90 CHF
6010 Cotisation AC	2'224.2000 CHF	1.1000 %		-24.45 CHF
6100 Cotisation ANP	2'224.2000 CHF	1.1100 %		-24.70 CHF
6150 Cotisation LAAC	2'224.2000 CHF	1.0000 %		-22.25 CHF
6170 Cot. IJM	2'224.2000 CHF	1.0000 %		-22.25 CHF
8000 Salaire net				1'812.05 CHF
9000 Salaire payé				1'812.05 CHF

Le contrat 1 / salaire mensuel est décompté et payé le 25.10.2024.

Période 31.10.2024 1, Oktober 2025 SL Numéro personnel 100501 Nom Muster Prénom Hans

Aperçu employés Données employés Données de l'impôt à la source / LPP

CONTRATS

Hans Muster (100501)

- 1 - Abacus Research AG
- 1 - Kaufmännische Mitarbeitende
- 2 - Kaufmännische Mitarbeitende

ajouter au décompte supprimer du décompte

PAIEMENTS

Payé le 25.10.2024, Ordre de paiement 1

4'524.50 CHF
 sur compte postal
 CH82 0900 0000 1001 5000 6
 PostFinance AG
 Bern

DONNÉES DE DÉCOMPTÉ - 1 - Kaufmännische Mitarbeitende

COMPOSANT SALAIRE	NOMBRE	TALX	SOUS-TOTAL	TOTAL
900 Taux hor. SM/SH			27.47 CHF	
1000 Salaire mensuel				5'000.00 CHF
5000 Salaire brut				5'000.00 CHF
6000 Cotisation AVS	5'000.0000 CHF	5.3000 %		-265.00 CHF
6010 Cotisation AC	5'000.0000 CHF	1.1000 %		-55.00 CHF
6100 Cotisation ANP	5'000.0000 CHF	1.1100 %		-55.50 CHF
6150 Cotisation LAAC	5'000.0000 CHF	1.0000 %		-50.00 CHF
6170 Cot. IJM	5'000.0000 CHF	1.0000 %		-50.00 CHF
8000 Salaire net				4'524.50 CHF
9000 Salaire payé				4'524.50 CHF
9240 Solde vacances			0.00 hre	
9260 Solde heures suppl en heures			-2'096.00 hre	
9500 Cot. AVS employeur	5'000.0000 CHF	5.3000 %	265.00 CHF	



Attention aux créances : Les composants salaires "Annuler les créances emploi" et "Créances emploi" doivent impérativement être paramétrés, car en procédant de la sorte, une créance peut apparaître sur le premier contrat décompté après le calcul complet des salaires maximaux, en même temps que le deuxième contrat.

Les composants salaires "Annuler les créances emploi" et "Créances emploi" ne peuvent que compenser automatiquement les créances, il n'est pas possible de compenser les petits crédits jusqu'à un certain montant, par exemple pour éviter plusieurs paiements.

8.4.2 Plusieurs périodes

Les différents contrats de travail sont décomptés dans des périodes distinctes. L'avantage est que les contrats décomptés sont pris en compte dans la période suivante, mais qu'il n'y a plus de modification.

L'inconvénient de cette solution est la répartition défavorable des coûts. Le premier contrat de travail doit supporter la totalité des cotisations d'assurance, le deuxième contrat d'emploi seulement jusqu'au salaire maximal ou, le cas échéant, plus du tout.



Exemple :

Période 31.10.2024 (1) - Décompte de salaire octobre 2024 SH

Au cours de la première période, le salaire horaire contractuel est calculé et versé.

Période 31.10.2024 (2) - Décompte de salaire octobre 2024 SM

Au cours de la deuxième période, le salaire mensuel contractuel est calculé et versé.

Période		2, Oktober 2024 - ML	Numéro personnel	100501	Nom	Muster	Prénom	Hans																																																																						
<p>Aperçu employés Données employés Données de l'impôt à la source / LPP</p> <p>CONTRATS</p> <ul style="list-style-type: none"> Hans Muster (100501) <ul style="list-style-type: none"> 1 - Abacus Research AG <ul style="list-style-type: none"> 1 - Kaufmännische Mitarbeitende <ul style="list-style-type: none"> 2 - Kaufmännische Mitarbeitende <p>ajouter au décompte supprimer du décompte</p> <p>PAIEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> Payé le 25.10.2024, Ordre de paiement 1 <ul style="list-style-type: none"> 4524.50 CHF sur compte postal CH82 0900 0000 1001 5000 6 PostFinance AG Bern 																																																																														
<p>DONNÉES DE DÉCOMPTÉ - 1 - Kaufmännische Mitarbeitende</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>COMPOSANT SALAIRE</th> <th>NOMBRE</th> <th>TALUX</th> <th>SOUS-TOTAL</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>900 Taux hor. SM/SH</td> <td></td> <td></td> <td>27.47 CHF</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1000 Salaire mensuel</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5000.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>5000 Salaire brut</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>5000.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>> 6000 Cotisation AVS</td> <td>5'000.0000 CHF</td> <td>5.3000 %</td> <td></td> <td>-265.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>> 6010 Cotisation AC</td> <td>5'000.0000 CHF</td> <td>1.1000 %</td> <td></td> <td>-55.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>> 6100 Cotisation ANP</td> <td>5'000.0000 CHF</td> <td>1.1100 %</td> <td></td> <td>-55.50 CHF</td> </tr> <tr> <td>> 6150 Cotisation LAAC</td> <td>5'000.0000 CHF</td> <td>1.0000 %</td> <td></td> <td>-50.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>> 6170 Cot. IJM</td> <td>5'000.0000 CHF</td> <td>1.0000 %</td> <td></td> <td>-50.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>8000 Salaire net</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4'524.50 CHF</td> </tr> <tr> <td>9000 Salaire payé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4'524.50 CHF</td> </tr> <tr> <td>9240 Solde vacances</td> <td></td> <td></td> <td>0.00 hre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>9260 Solde heures suppl.en heures</td> <td></td> <td></td> <td>-2'096.00 hre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>> 9500 Cot. AVS employeur</td> <td>5'000.0000 CHF</td> <td>5.3000 %</td> <td>265.00 CHF</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>									COMPOSANT SALAIRE	NOMBRE	TALUX	SOUS-TOTAL	TOTAL	900 Taux hor. SM/SH			27.47 CHF		1000 Salaire mensuel				5000.00 CHF	5000 Salaire brut				5000.00 CHF	> 6000 Cotisation AVS	5'000.0000 CHF	5.3000 %		-265.00 CHF	> 6010 Cotisation AC	5'000.0000 CHF	1.1000 %		-55.00 CHF	> 6100 Cotisation ANP	5'000.0000 CHF	1.1100 %		-55.50 CHF	> 6150 Cotisation LAAC	5'000.0000 CHF	1.0000 %		-50.00 CHF	> 6170 Cot. IJM	5'000.0000 CHF	1.0000 %		-50.00 CHF	8000 Salaire net				4'524.50 CHF	9000 Salaire payé				4'524.50 CHF	9240 Solde vacances			0.00 hre		9260 Solde heures suppl.en heures			-2'096.00 hre		> 9500 Cot. AVS employeur	5'000.0000 CHF	5.3000 %	265.00 CHF	
COMPOSANT SALAIRE	NOMBRE	TALUX	SOUS-TOTAL	TOTAL																																																																										
900 Taux hor. SM/SH			27.47 CHF																																																																											
1000 Salaire mensuel				5000.00 CHF																																																																										
5000 Salaire brut				5000.00 CHF																																																																										
> 6000 Cotisation AVS	5'000.0000 CHF	5.3000 %		-265.00 CHF																																																																										
> 6010 Cotisation AC	5'000.0000 CHF	1.1000 %		-55.00 CHF																																																																										
> 6100 Cotisation ANP	5'000.0000 CHF	1.1100 %		-55.50 CHF																																																																										
> 6150 Cotisation LAAC	5'000.0000 CHF	1.0000 %		-50.00 CHF																																																																										
> 6170 Cot. IJM	5'000.0000 CHF	1.0000 %		-50.00 CHF																																																																										
8000 Salaire net				4'524.50 CHF																																																																										
9000 Salaire payé				4'524.50 CHF																																																																										
9240 Solde vacances			0.00 hre																																																																											
9260 Solde heures suppl.en heures			-2'096.00 hre																																																																											
> 9500 Cot. AVS employeur	5'000.0000 CHF	5.3000 %	265.00 CHF																																																																											

8.5 Assurances sociales & impôts - Ordre de la masse salariale obligatoire

La logique reste la même, si les contrats sont calculés ensemble, les cotisations de sécurité sociale, etc. sont redistribuées en fonction de la masse salariale.



Exemple :

	Contracter1	Contracter2
Salaire mensuel	10'000.00	
Salaire horaire		5'000.00
Salaire brut	10'000.00	5'000.00
Cotisation AVS 5.3%	-530.00	-265.00
Cotisation AC 1.1%	-90.55	-45.30
Cotisation ANP 0.5%	-41.15	-20.60
Salaire net	9'338.30	4'669.10

Si les contrats sont calculés séparément, des cotisations des assurances sociales plus élevées sont calculées sur le premier contrat et des cotisations moins élevées sont calculées sur le deuxième contrat. Le salaire net s'élève à 14'007.40 dans les deux exemples.

Pour l'employé, il n'y a pas d'inconvénient, mais pour l'employeur, cet ordre entraîne des coûts plus élevés sur la section de frais du contrat 1, mais des coûts plus faibles sur la section de frais du contrat 2.

	Contracter1		Contracter2
Salaire mensuel	10'000.00	Salaire mensuel	
Salaire horaire		Salaire horaire	5'000.00
Salaire brut	10'000.00	Salaire brut	5'000.00
Cotisation AVS 5.3%	-530.00	Cotisation AVS 5.3%	-265.00
Cotisation AC 1.1%	-110.00	Cotisation AC 1.1%	-25.85
Cotisation ANP 0.5%	-50.00	Cotisation ANP 0.5%	-11.75
Salaire net	9'310.00	Salaire net	4'697.40

En ce qui concerne l'impôt à la source, le dépassement du niveau de progression immédiatement supérieur peut générer une retenue de l'impôt à la source plus élevée sur le deuxième contrat, mais celle-ci est techniquement et mathématiquement correcte.



Exemple :

Période 31.10.2024 (2) - Décompte de salaire octobre 2024 - Contrat 2, SM

6810 Déduction impôt à la source				-1'104.40 CHF
<input type="checkbox"/> janvier 2024 / 30 Jours-AS / SG / A0N	12'000.0000 CHF	15.8300 %		-1'899.60 CHF
<input type="checkbox"/> Impôt à la source déduit 2024	-7'000.0000 CHF			795.20 CHF

8.6 Base des valeurs de base / problème TO selon les heures

La base, en particulier les bases pour les calculs des décomptes d'impôt à la source, atteint un peu ses limites lorsqu'on "décompte les contrats séparément". Dans le traitement des salaires du premier contrat décompté, il manque éventuellement des informations concernant les autres contrats. La Comptabilité des salaires Abacus essaie de prendre en compte les facteurs des autres contrats dès le premier décompte, mais à ce moment-là, seules les données de base du personnel sont disponibles.



Exemple : Taux d'occupation IS

Le taux d'occupation dans le cas des contrats de travail avec salaire à l'heure est déterminé en fonction des heures travaillées. S'il n'y a pas d'heures disponibles, le taux d'occupation de la base du personnel est utilisé.

Si maintenant le contrat avec salaire mensuel est décompté en premier, les heures de travail du deuxième contrat manquent pour la détermination du TO. On utilise le taux d'occupation de la base du personnel, qui est saisi simplement à 100.00 % chez de nombreux clients.

Ce n'est qu'au moment du décompte du deuxième contrat que toutes les informations sont disponibles dans leur intégralité. Nous recommandons dans ce cas de fixer le taux d'occupation dans la base du personnel à une valeur raisonnable pour les employés payés à l'heure.

8.7 Programme 12 "Traitement automatique des décomptes"








En mode "Décompter les contrats séparément", chaque contrat est pris en compte et décompté comme un objet individuel. Si l'on choisit le type de salaire "Salaire horaire", seuls les contrats au salaire horaire seront décomptés.

Un nouvel onglet "Contrat" a été créé dans les dialogues de décompte et de suppression. Les deux sélections suivantes se trouvent dans cet onglet :

- Genre contrat
- Contrat
Cette sélection est une liste de choix par employé avec tous ses contrats. Un contrat individuel peut ainsi être recherché et décompté.

En principe, il faudrait déplacer les sélections Types de salaire et Groupe de décompte dans l'onglet Contrat, car ces objets sont aussi contrôlés par contrat. Pour l'instant, cette modification n'est pas mise en œuvre.

Le bouton droit de la souris permet d'effectuer diverses nouvelles actions dans la grille. Nous faisons désormais la distinction entre les employés (tous les contrats dans le traitement de salaire) et les contrats individuels. Pour qu'un contrat individuel puisse être décompté, il doit avoir été ajouté au préalable.

 Décompter le contrat	
 Décompter employé	Strg+Einf
 Traiter décompte de salaire	Strg+Eingabe
 Rétablir le décompte du contrat	
 Rétablir le décompte de l'employé	Entf
 Supprimer le décompte du contrat	
 Supprimer le décompte de l'employé	Strg+Entf



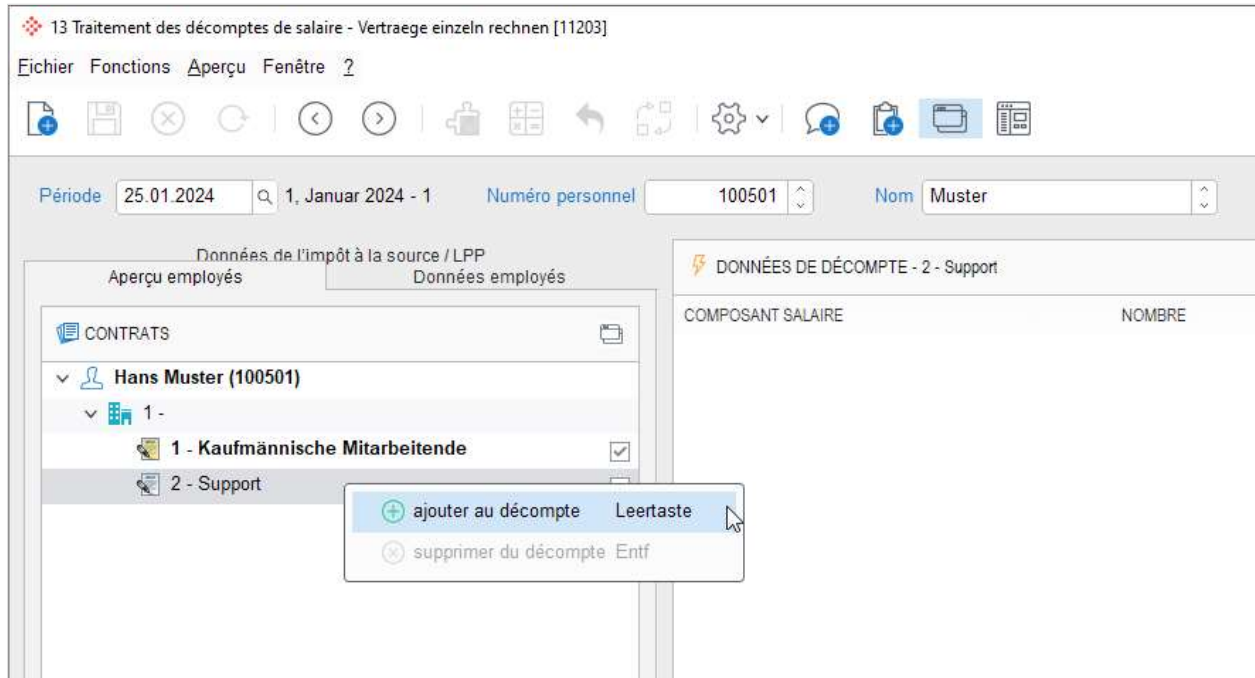
Indication : Autres remarques

- Si l'employé(e) est choisi(e) dans la sélection, tous les contrats actifs sont décomptés. Si seuls certains contrats doivent être décomptés, le critère approprié, par exemple le genre de contrat ou le type de salaire, doit également être sélectionné.
Il est également possible de rechercher et de décompter directement le contrat individuel de l'employé via la sélection "Contrat".

8.8 Programme 13 "Traitement des décomptes de salaire"

Dans le programme 13 "Traitement des décomptes de salaire", un décompte n'est plus exécuté immédiatement lors de la sélection de l'employé ; l'utilisateur ou l'utilisatrice doit déclencher un décompte via l'aperçu des contrats en cliquant avec le bouton droit de la souris pour le contrat souhaité.

Cela ne s'applique pas si les contrats ont déjà été décomptés auparavant dans le programme 12 "Traitement automatique des décomptes", ils sont alors affichés comme décomptés.



Les principales adaptations sont les suivantes :

- Décompte des contrats uniquement via le bouton droit de la souris
 - Un seul contrat = décompté immédiatement
- L'aperçu des employés affiche désormais les contrats décomptés, et non plus seulement l'employé. Cette modification s'applique à l'ensemble des embauches multiples.

9. Allocations familiales

9.1 Programme 621 "Paramètres de l'application"

Un dossier a été créé pour les allocations familiales dans "Assurance / Impôts / Statistique". Celle-ci comprend la nouvelle fonction de l'ordre des enfants dans le calcul. L'ordre peut être défini par ordre décroissant ou croissant en fonction de l'âge.

Les périodes d'allocations familiales, début et fin, peuvent être prises en compte dans le calcul si la case "Prendre en compte les périodes d'allocations familiales pour le calcul au prorata" est cochée.

Les allocations familiales internes, qui sont désormais saisies et calculées en détail directement dans la base du personnel sous l'onglet "Enfants", peuvent également être calculées au moyen d'une table. La table à utiliser à cet effet est définie dans les paramètres de l'application.

CAF	
Gérer caisses de compensation familiales sur empl...	Ne pas gérer de caisse d'allocations familiales
Ordre des enfants dans le calcul	Décroissant (l'enfant le plus âgé en premier)
<input type="checkbox"/> Gérer canton alloc. familiales	
<input type="checkbox"/> Prendre en compte les périodes d'allocations familiales pour le calcul au prorata	

Le type de table pour les allocations familiales, table mandant ou table centrale, peut désormais être défini dans les paramètres de l'application.

TABLES D'ALLOCATIONS FAMILIALES		
	Type table	Table
Allocations familiales	Utiliser les tables centrales	
Allocations internes	Utiliser les tables centrales	0

9.2 Programme 432 "Données de base des assurances"

La case à cocher "Cotisations CAF selon table cantonale" a été déplacée dans l'onglet "Cotisations". Dans l'onglet "Allocations familiales", différents paramètres sont disponibles pour les bases de calcul au prorata des allocations familiales.

PRO RATA		
Arrondi	commercial	0.05 Facteur d'arrondi
Multiplicateur au prorata	30 jours	
<input checked="" type="checkbox"/> Autoriser le calcul au prorata pour un montant fixe		
<input checked="" type="checkbox"/> Interdire le calcul au prorata (canton de Genève uniquement)		



Description des champs :

Arrondi

L'arrondi du taux journalier calculé peut varier selon les caisses de compensation. L'arrondi peut être définie de la manière suivante :



Exemple : 200 CHF / 30 jours = 6.6666 CHF Taux journalier *Nombre de jours

- Commercial (6.65)
- Arrondir au chiffre supérieur (6.70 avec un facteur d'arrondi de 0.1)
- Arrondir (6.60 avec un facteur d'arrondi de 0.1)
- Non arrondi (6.6666)

Multiplicateur au prorata	Le calcul au prorata peut être géré par assurance. Cela peut être défini soit en fonction du nombre de jours effectifs, soit de manière fixe sur 30 mois.
Autoriser le calcul au prorata pour un montant fixe	Si la case est décochée, aucun calcul au prorata n'est effectué pour une cotisation fixe. Certaines caisses de compensation communiquent aux employeurs un montant fixe pour les allocations familiales, déjà calculé au prorata,
Interdire le calcul au prorata des allocations familiales	Si la case est cochée, le calcul au prorata est désactivé en cas d'entrée et de sortie en cours de mois.

9.3 Programme 411 "Définition des composants de salaire"

9.3.1 Valeurs de référence allocations familiales

Valable selon les paramètres du mandant (L621)

Les valeurs de référence pour le calcul des allocations familiales et de formation ont été étendues. Pour la valeur de référence "Calcul de l'allocation pour enfant", il est désormais possible de définir la table "Valable selon les paramètres du mandant (L621)". La nouvelle fonction est décrite au point 9.1.

Type d'allocations

Pour le nouveau type "Allocations internes", la possibilité de sélectionner "Allocations enfants / de formation" et "Allocation interne" a été créée dans la valeur de référence. Si des allocations sont internes, un composant salaire séparé avec le type d'allocation "Allocation interne" doit être créé pour le calcul.

9.3.2 Sélection du type d'allocations

Dans l'onglet "Condition", la sélection "Type d'allocations" est désormais disponible.

9.3.3 Composants salaires de correction des allocations familiales

Pour les composants salaires de correction pour les allocations familiales, il est désormais possible de définir dans l'onglet "Saisie" quel type d'allocations familiales peut être corrigé.

- Allocations uniques, familiales et de formation
- Uniquement allocations uniques
- Uniquement allocations pour enfants et formation professionnelle
- Uniquement allocations internes

9.4 Programme 31 "Base du personnel"

9.4.1 Gérer les allocations familiales sur le contrat

Désormais, en cas d'embauche multiple active, les allocations familiales sont gérées sur le contrat. Il existe à cet effet la case à cocher "Gérer allocations familiales sur contrat" dans la base du personnel. Ainsi le calcul des allocations peut se faire indépendamment du contrat principal. Les allocations familiales sont calculées sur le contrat sur lequel la case est activée. En cas de résiliation d'un contrat en cours de mois, les allocations peuvent être maintenues le même mois sur le deuxième contrat. Cela implique toutefois que les périodes des contrats ne se chevauchent pas.

CAF	
Canton d'allocations familiales	<input type="text"/> Canton travail
Statut de l'emploi	<input type="text" value="1"/> Employé
Employé du secteur agricole	<input type="checkbox"/>
Allocations familiales sur contrat...	<input checked="" type="checkbox"/>

Afin d'éviter les erreurs dans le décompte et de garantir que les allocations familiales ne soient pas calculées à double ou pas du tout, différentes validations et contrôles ont été implémentés. Celles-ci sont expliquées ci-après.

Saisir un nouvel employé et un contrat

Si un employé est saisi et qu'un premier contrat est créé, la case "Allocations familiales sur contrat actives" est cochée par défaut. Si un autre contrat est créé, la case est décochée par défaut.

Reprise des données

La reprise des données exclut la case à cocher "Allocations familiales sur contrat actives". Si la case est cochée dans le contrat modèle, elle n'est pas activée dans le nouveau contrat. Cela doit permettre d'éviter que les allocations soient actives sur plusieurs contrats par inadvertance. Une exception existe lorsque le contrat modèle est terminé en cours de processus et qu'il n'y a pas d'autre contrat avec des allocations familiales actives sur le contrat. Dans ce cas, la case est cochée sur le nouveau contrat.



Exemple : Le contrat 1 est saisi avec la case "Allocations familiales sur contrat actives" cochée. Un deuxième contrat est maintenant créé avec reprise des données du contrat 1. La case "Allocations familiales sur contrat actives" n'est pas cochée.

Le contrat 1 est saisi avec la case "Allocations familiales sur contrat actives" cochée et le contrat 2 sans. Maintenant, le contrat 3 est créé en reprenant les données du contrat 1 et le contrat 1 est terminé dans le processus. Comme il n'y a pas d'autre contrat avec des allocations familiales actives, la case est cochée sur le nouveau contrat 3.

Contrôler des employés

Le "Contrôle des employés" demande si les allocations familiales sont saisies et actives sur un contrat. Si les allocations ne sont actives sur aucun ou plusieurs contrats, un message d'avertissement l'indique.

Décompte

Si l'on constate dans le décompte que des allocations familiales ont été saisies, mais qu'elles ne sont actives sur aucun contrat, elles sont calculées sur le contrat principal et signalées par un message d'avertissement.

Le calcul des allocations familiales sur deux contrats différents n'est autorisé que si la période de ceux-ci ne se chevauche pas.

9.4.2 Allocations internes

Il est désormais possible de saisir d'autres allocations, les "allocations internes", et de les décompter en détail. Celles-ci peuvent être saisies directement sur l'enfant avec le type d'allocation correspondant et sont indépendantes des allocations pour enfant et de formation professionnelle. Le calcul peut se faire avec une

valeur fixe ou à l'aide d'une table. Les définitions à ce sujet sont décrites au point 9.1. Pour le calcul, un composant salaire correspondant doit être saisi, comme mentionné au point 9.3.1.

ENFANTS / ALLOCATIONS FAMILIALES							
N°, NOM PRÉNOM, DATE DE NAISSANCE / ALLOCATIO...	DÉBUT	FIN	MODE	VALEUR	ECOLES	IMPORTANCE POUR IM...	
1, Kogler Delilah, 10.03.2018						<input checked="" type="checkbox"/>	
Importance pour impôt	01.04.2018	31.03.2036					
Allocations familiales (10, Allocation ...	01.03.2018	31.03.2034	Allocation complète selon ...				
Allocation interne (0)	01.01.2024	31.05.2024	Montant fixe	300.00			

Ajouter enfant Supprimer enfant Ajouter allocation Supprimer allocation Autres actions

ALLOCATIONS FAMILIALES			
Allocation	Allocation interne	Type d'alloc.	0
Début	01.01.2024	Fin	31.05.2024
Motif	0		
Ecoles			
N° attribution	0		
Remarque			

CALCUL	
Mode	Montant fixe Valeur 300.00 CHF

9.4.3 Validation

Diverses validations dans le domaine des allocations familiales ont été améliorées et complétées dans la fonction "Contrôler les employés". Les enfants dont les allocations ont déjà été définitivement décomptées ne peuvent plus être supprimés de la base du personnel. Un avertissement est affiché lors de la suppression d'allocations déjà décomptées.

9.5 Programme 12 /13 "Décomptes de salaire"

Le calcul tient compte des nouveaux paramétrages :

- Allocations familiales sur contrat actives
- Allocations internes
- Désactiver le calcul du prorata sur l'assurance
- Arrondir les allocations par contrat d'assurance
- Prendre en compte les périodes d'allocations familiales

De plus, l'allocation, le type d'allocation, le canton ainsi que le nombre de jours sont désormais mentionnés dans les détails du décompte.

9.5.1 Recalculation

Les recalculations ne sont plus enregistrées comme différence, mais l'ancienne et la nouvelle valeur sont enregistrées, soit deux enregistrements par recalculation.

3000 Allocations fam./de formation				392.00 CHF
30.04.2024 (1) April 2024				81.00 CHF
Ancien: Delilah Kogler (1) Allocations familiales (10) / BE / 30 Jours	1.0000	-230.0000 CHF		-230.00 CHF
Nouveau: Delilah Kogler (1) Allocations familiales (10) / GE / 30 Jours	1.0000	311.0000 CHF		311.00 CHF

9.6 Programme 14 "Édition des décomptes de salaire"

Pour les détails des allocations familiales, le canton est également édité.

9.7 Programme 211 "Journal détaillé"

Dans les détails des allocations familiales, l'allocation, le canton et le nombre de jours sont également édités.

9.8 Programme 2941 "Décompte CAF"

Le programme a été remanié sur le plan technique et mis à jour. Les nouveautés n'ont aucun effet sur la présentation et sur le décompte CAF.

9.9 Programme 2942 "Interface allocations familiales"

Le programme est désormais présenté de manière plus claire. L'édition se fait selon un processus clairement structuré et les messages log ont été optimisés. Les recalculations sont désormais transmises sous forme de montant négatif et positif, et non plus sous forme de montant de différence.

9.10 Programme 2945 "Extrait allocations familiales"

Les nouvelles allocations internes ont été intégrées dans ce rapport. Les allocations de formation, les allocations pour enfants ou les allocations internes peuvent être éditées individuellement ou de manière combinée. La sélection par type d'allocation est également possible.

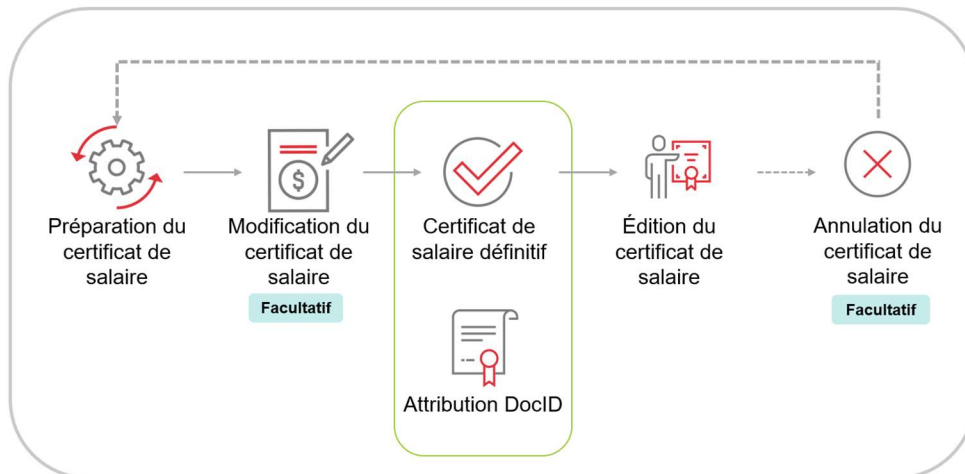
9.11 Programme 2995 "Déclaration des salaires – ELM"

Le programme a été remanié sur le plan technique et mis à jour. Les nouveautés n'ont aucun effet sur la présentation et sur la transmission.

10. Certificat de salaire

Avec la version 2025, la préparation des certificats de salaire a été revue et étendue selon les directives ELM 5.0 actualisées. Avec l'UUID comme DocID, le certificat de salaire est également traité comme un document unique au monde dans la norme salariale. Pour répondre aux exigences de ce document, le processus du certificat de salaire a été adapté dans Abacus. Cette adaptation a des conséquences sur l'attribution du numéro d'identification DocID et sur le processus de correction.

Le processus du certificat de salaire se présente désormais de la manière suivante :



10.1 Programme 2971 "Préparation des certificats de salaire"

Dans le cadre du projet, toute la préparation des certificats de salaire a été revue sur le plan technique. Désormais, lors de la préparation, les certificats de salaire sont automatiquement comprimés par entreprise en cas d'embauche multiple active et non comprimés par contrat.



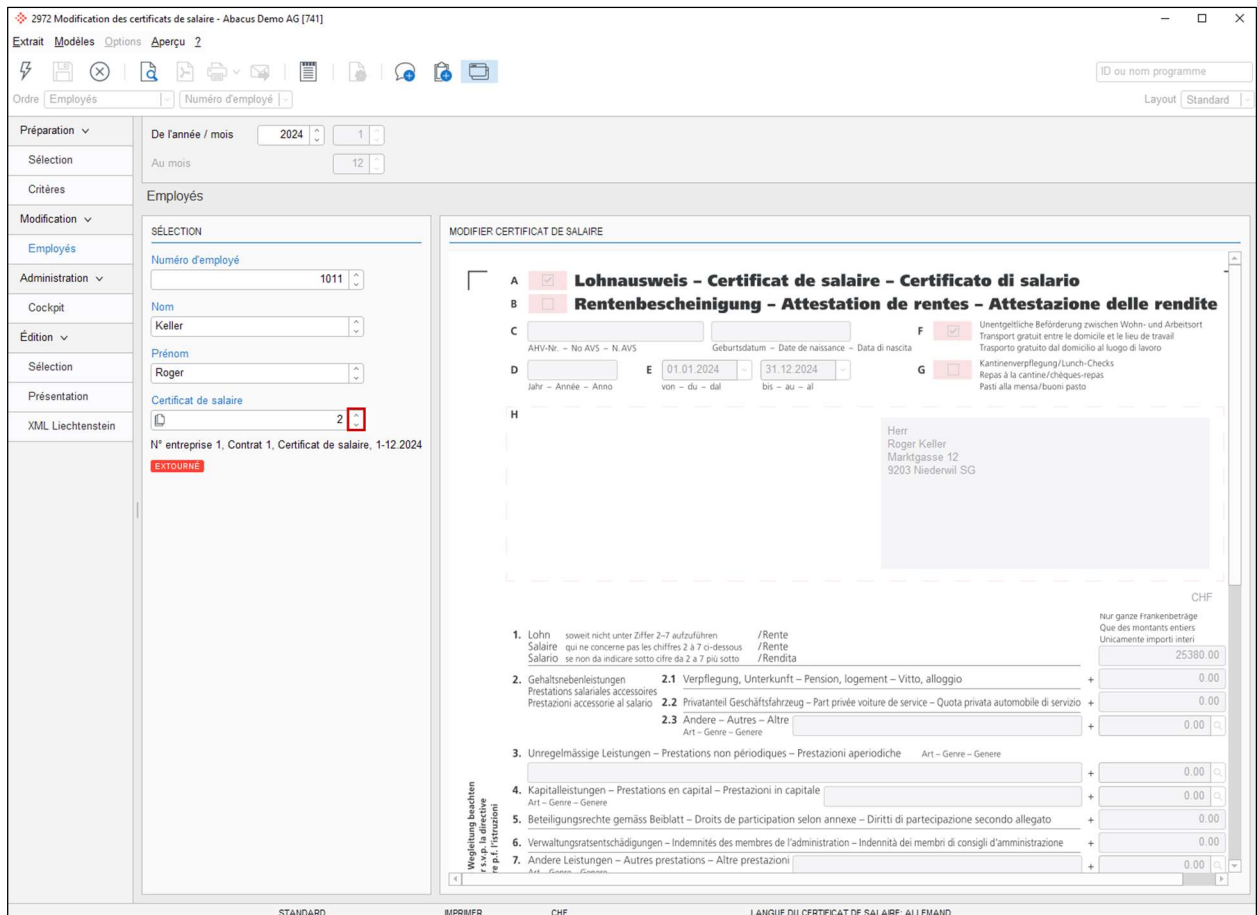
Attention : Seuls les certificats de salaire comprimés par entreprise peuvent recevoir le numéro d'identification unique DocID et être transmis via ELM. Les certificats de salaire non comprimés ne sont pas complets et seul le statut de "projet" est donc autorisé. Cette règle a été introduite par les directives ELM 5.0 remaniées. Il n'est pas prévu ou autorisé que plusieurs certificats de salaire soient établis à partir du même système de comptabilité des salaires pour la même entreprise et pour la même période.

L'édition par contrat n'a donc qu'un caractère informatif et ne doit pas être considérée comme un certificat de salaire ou un document valable.

10.2 Programme 2972 "Modification des certificats de salaire"

Dans le programme 2972, il est toujours possible d'effectuer des modifications sur les certificats de salaire. Le traitement des certificats de salaire est optionnel, comme c'était le cas jusqu'à présent.

Par ailleurs, il est encore possible de consulter a posteriori les certificats de salaire extournés dans le programme 2972. Les différents certificats de salaire peuvent être chargés ou sélectionnés dans le champ "Certificats de salaire" à l'aide des petites flèches à droite ou de la liste F4.



10.3 Programme 2973 "Gérer les certificats de salaire"

Le nouveau programme 2973 "Gérer les certificats de salaire" a été créé pour la gestion des certificats de salaire. Le programme se compose d'une grille contenant tous les certificats de salaire préparés pour l'année sélectionnée. Les certificats de salaire affichés sont ceux qui ont été préparés auparavant dans le programme 2971.

Les certificats de salaire dans la grille peuvent avoir 3 statuts différents.

Préparé	Le DocID n'est pas encore attribué
Définitif	Le DocID est attribué
Extourné	Le DocID du certificat de salaire extourné est affiché

N° PERSONNEL	PRÉNOM	NOM	CONTRAT	PÉRIODE	STATUT	DOC-ID
1001	Markus	Ebner	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1002	Ursula	Meier	1	01.01.2024 - 31.12.2024	DEFINITIF	2cb8418e-f685-eb61-9286-d3a6922d8f3f
1011	Roger	Keller	1	01.01.2024 - 31.12.2024	EXTOURNÉ	9552f77e-53c7-3d29-9a96-8fcd485b9d9
1012	Ernst	Böhler	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1013	Thomas	Lenz	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1021	Fredy	Lötscher	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1022	Evelyn	Klarer	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1023	Diana	Bernet	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1024	Harry	Inauen	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1025	Lance	Kane	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1031	Andreas	Ritter	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1032	Roberto	D'Alessio	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1033	Ralf	Widmer	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1034	Ines	Vetter	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1041	Raphael	Schneider	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	
1042	Sandro	Rüesch	1	01.01.2024 - 31.12.2024	PRÉPARÉ	

Les certificats de salaire ayant le statut 'préparé' n'ont pas encore de DocID. Ce numéro d'identification unique n'est attribué qu'après l'établissement définitif des certificats de salaire. Les certificats de salaire préparés peuvent être contrôlés soit dans le programme 2972, soit dans le programme 2974. Ce n'est qu'après avoir contrôlé l'exactitude des certificats de salaire que ceux-ci seront définitivement activés dans le programme 2973.



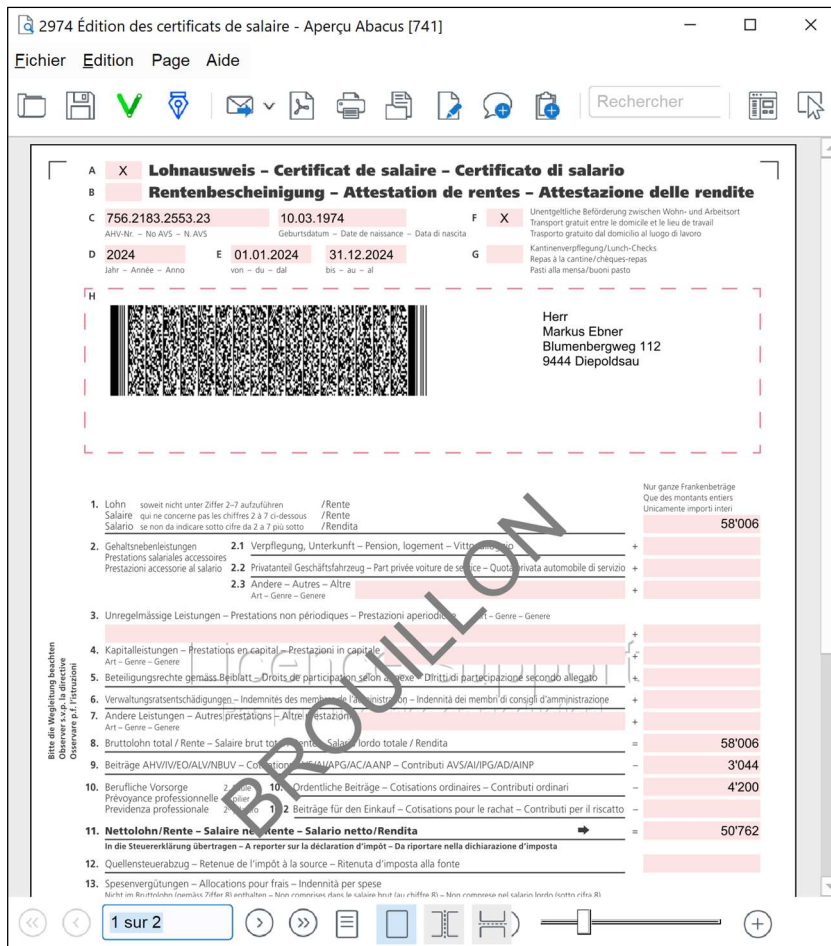
Attention : Seuls les certificats de salaire **définitifs avec DocID**, peuvent être remis aux employés pour la déclaration d'impôts et transmis via ELM.

Le filtre rapide au-dessus de la grille ou le bouton de filtre à droite permettent de limiter l'affichage des certificats de salaire dans la grille. L'icône "éclair" permet d'activer définitivement les certificats de salaire sélectionnés. Un assistant apparaît alors, dans lequel il est possible de faire d'autres sélections. Si l'on a par exemple filtré la grille sur l'entreprise 1, la fonction "activer définitivement" dans l'assistant ne s'effectue que pour l'entreprise 1. Tous les certificats de salaire des employés de l'entreprise 1 sont donc définitivement fixés.

L'utilisateur a la possibilité de rendre définitif ou d'extourner un seul certificat de salaire, plusieurs ou tous en même temps. Le menu contextuel de la grille permet d'exécuter l'action disponible (Définir définitivement ou Annuler).



Indication : Il est possible d'afficher un filigrane sur les certificats de salaire non définitifs. Cela permet d'éviter qu'un certificat de salaire ayant le statut de "projet" soit remis par erreur par un employé à l'administration fiscale. L'affichage du filigrane peut être activé dans le programme 2974 sous "Édition / Présentation / Paramètres".



10.4 Programme 2974 "Édition des certificats de salaire"

Le programme 2974 n'a pas été modifié dans le cadre de ce projet. Les certificats de salaire peuvent toujours être édités et classés dans le dossier comme d'habitude.

Sous "Présentation / Paramètres", la nouvelle fonction "Imprimer filigrane" est disponible, comme mentionné dans le chapitre précédent.

10.5 Extourner / Remplacer

S'il existe déjà un certificat de salaire définitif (y compris DocID) pour les employés, le certificat de salaire ne peut pas être à nouveau préparé dans le programme 2971. Le message d'erreur suivant apparaît :

*Entreprise 1, Abacus Research SA
 Nr. pers. 1002, Ursula Meier
 La préparation du certificat de salaire n'est pas possible, car il existe au moins un certificat de salaire final qui n'a pas encore été extourné.*

Si un certificat de salaire déjà définitif doit être modifié, il doit d'abord être extourné. L'extourne s'effectue dans le programme 2973 soit à l'aide du menu contextuel dans la grille, soit depuis le pied de page de la grille ou l'assistant. Dans l'assistant, les utilisateurs ont la possibilité de sélectionner plusieurs employés au cas où plusieurs certificats de salaire doivent être extournés en même temps.

Ensuite, le certificat de salaire extourné peut être traité ou retravaillé. Le certificat de salaire doit à nouveau être activé définitivement avant de pouvoir le transmettre à nouveau via le programme 2995 "Déclaration des salaires - ELM".




Indication : Seuls les certificats de salaire des années actuellement ouvertes (selon le programme 561) peuvent être extournés. Les années déjà clôturées ne peuvent plus être modifiées.



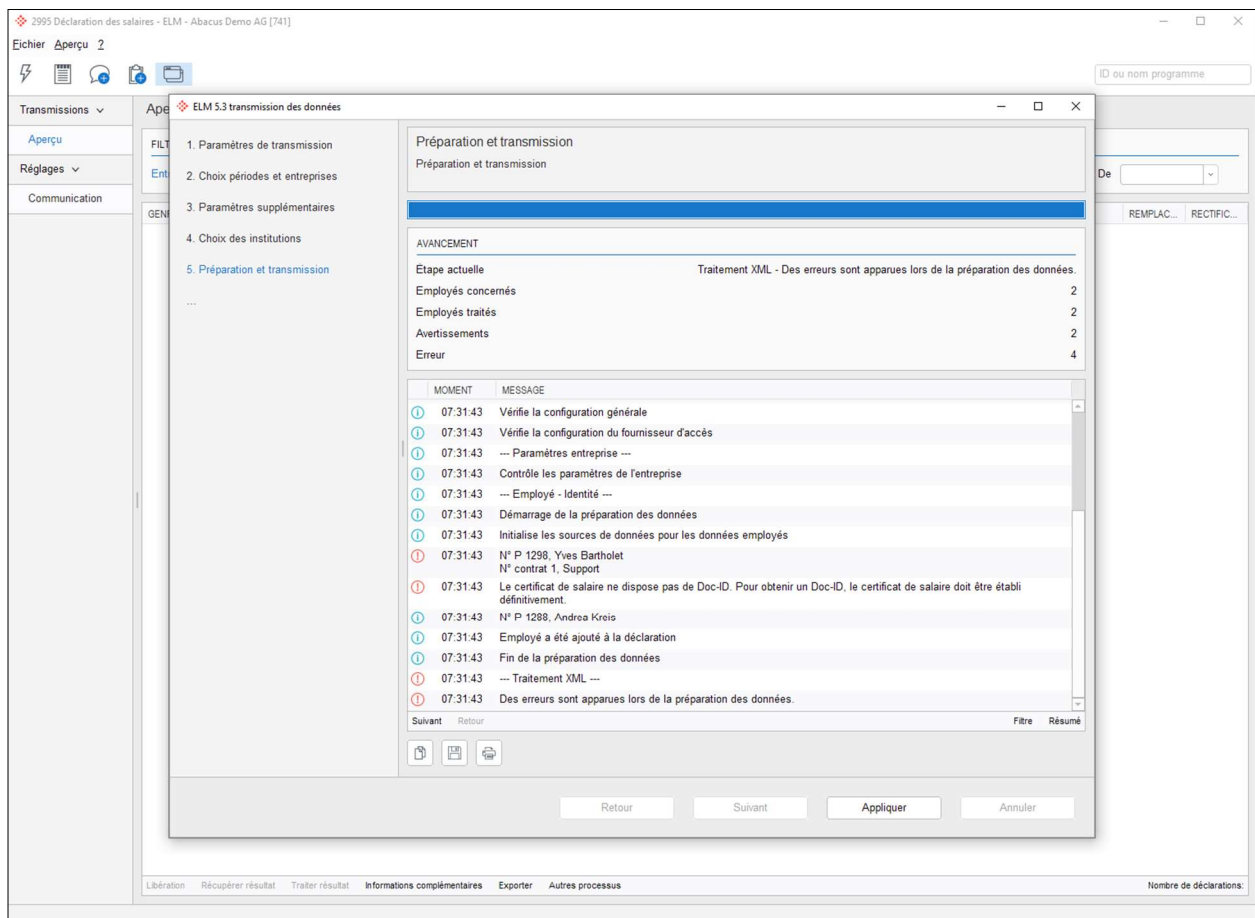
Attention : Selon les directives ELM 5.0, il faut toujours imprimer dans les remarques d'un rectificatif l'information indiquant quel certificat de salaire avec quel DocID est remplacé par le nouveau certificat de salaire. Cette remarque est automatiquement imprimée pour tous les rectificatifs. Les certificats de salaire devraient être soigneusement vérifiés avant d'être définitivement activés, afin d'éviter au maximum les rectifications.

À partir du SP de mai, nous offrons la possibilité de supprimer cette impression automatique de la remarque dans le L621.

A	X	Lohnausweis - Certificat de salaire - Certificato di salario	
B		Rentenbescheinigung - Attestation de rentes - Attestazione delle rendite	
C	756.6431.5572.07	21.02.1994	F Unentgeltliche Beförderung zwischen Wohn- und Arbeitsort Transport gratuit entre le domicile et le lieu de travail Trasporto gratuito dal domicilio al luogo di lavoro
	ARV-Nr. - No AVS - N. AVS	Geburtsdatum - Date de naissance - Data di nascita	
D	2024	E 01.01.2024	G Kantinenverpflegung/Lunch-Checks Repas à la cantine/chèques-repas Pasti alla mensa/buoni pasto
	Jahr - Année - Anno	von - du - dal	bis - au - al
H			Frau Barbara Egg Rorschacherstrasse 5 9450 Altstätten SG
	08EA001D-80D1-1EFF-E55A-9689F42CC333 / 04.02.2025 15:53:53		
1. LO'n /soweit nicht unter Ziffer 2-7 aufzuführen /Rente Salaire /qui ne concerne pas les chiffres 2 à 7 ci-dessous /Rente Salário /se não for indicado sotto cifre 2 a 7 qui sotto			
			16'440
2.1 Verpflegung, Unterkunft - Pension, logement - Vitto, alloggio 2.2 Privatentgelt Geschäftsfahrzeug - Part privée voiture de service - Quota privata automobile di servizio 2.3 Andere - Autres - Altre Art - Genre - Genere			
3. Unregelmässige Leistungen - Prestations non périodiques - Prestazioni aperiodiche Art - Genre - Genere			
4. Kapitaleleistungen - Prestations en capital - Prestazioni in capitale Art - Genre - Genere			
5. Beteiligungsrechte gemäss Beiblatt - Droits de participation selon annexe - Diritti di partecipazione secondo allegato			
6. Verwaltungsratsentschädigungen - Indemnités des membres de l'administration - Indennità dei membri di consigli d'amministrazione			
7. Andere Leistungen - Autres prestations - Altre prestazioni Art - Genre - Genere			
8. Bruttolohn total / Rente - Salaire brut total / Rente - Salario lordo totale / Rendita			
			16'440
9. Beiträge AHV/IV/EO/ALV/NBUV - Cotisations AVS/AI/AFG/AC/AA/ANP - Contributi AVS/AI/PG/AD/AI/ANP			
			1'275
10. Berufliche Vorsorge 2. Säule 10.1 Ordentliche Beiträge - Cotisations ordinaires - Contributi ordinari Previdenza professionale 2° pilastro 10.2 Beiträge für den Einkauf - Cotisations pour le rachat - Contributi per il riscatto			
			1'644
11. Nettolohn/Rente - Salaire net/Rente - Salario netto/Rendita in die Steuererklärung übertragen - A reporter sur la déclaration d'impôt - Da riportare nella dichiarazione d'imposta			
			13'521
12. Quellensteuerabzug - Retenue de l'impôt à la source - Ritenuta d'imposta alla fonte			
13. Spesenvergütungen - Allocations pour frais - Indennità per spese Nicht im Bruttolohn (gemäss Ziffer 8) enthalten - Non comprises dans le salaire brut (au chiffre 8) - Non comprese nel salario lordo (sotto cifra 8)			
13.1 Effektive Spesen 13.1.1 Reise, Verpflegung, Übernachtung - Voyage, repas, nuitées - Viaggio, vitto, alloggio Frais effectifs 13.1.2 Übrige - Autres - Altre Spese effettive Art - Genre - Genere			
13.2 Pauschalspesen 13.2.1 Repräsentation - Représentation - Rappresentanza Frais forfaitaires 13.2.2 Auto - Voiture - Automobile Spese forfettarie 13.2.3 Übrige - Autres - Altre Art - Genre - Genere			
13.3 Beiträge an die Weiterbildung - Contributions au perfectionnement - Contributi per il perfezionamento			
14. Weitere Gehaltsnebenleistungen - Autres prestations salariales accessoires - Altre prestazioni accessorie al salario Art - Genre - Genere			
15. Bemerkungen - Observations - Osservazioni			
Beschäftigungsgrad 80.00 %. Spesenreglement durch Kanton SG am 01.01.2018 genehmigt.			
Ersetzt Lohnausweis mit DocID 3CE81655-FFEE-0F5F-1635-255813A9797A / 04.02.2025			
I	Ort und Datum - Lieu et date - Luogo e data		Die Richtigkeit und Vollständigkeit bestätigt inkl. genauer Anschrift und Telefonnummer des Arbeitgebers Certifié exact et complet y.c. adresse et numéro de téléphone exacts de l'employeur Certificato esatto e completo compresi indirizzo e numero di telefono esatti del datore di lavoro
	Wittenbach, 04.02.2025		Abacus Demo AG Abacus-Platz 1 9300 Wittenbach Egg Barbara - 071 292 25 25 egg@abacustomerlandant.ch
Form. 11 dfr 605.040.18N 01.21			

10.6 Transmission via ELM

Comme décrit précédemment, les certificats de salaire définitifs peuvent être transmis via ELM dès qu'un DocID leur a été attribué. Il n'y a rien de particulier à faire. Si aucun DocID n'est encore disponible, le message d'erreur suivant apparaît lors de la transmission :



10.6.1 Rectificatif / Déclaration de remplacement

Des corrections des certificats de salaire (y compris les feuilles annexes pour les participations des collaborateurs) ainsi que des attestations de rentes peuvent être nécessaires si l'entreprise ou les salariés constatent une erreur. De telles corrections existent lorsque des données indiquées dans le certificat de salaire ne correspondent pas à la situation effective au 31.12. de l'année correspondante (p. ex. remarques manquantes ou erronées au chiffre 15, attribution erronée de composants salaires aux chiffres du certificat de salaire). En revanche, aucune correction ne peut être effectuée si le décompte de salaire est corrigé ultérieurement (p. ex. paiement ultérieur d'allocations pour enfants ou d'autres allocations, augmentation de salaire rétroactive). De tels paiements ultérieurs sont intégrés dans le certificat de salaire de l'année en cours (principe de réalisation).

Pour corriger des certificats de salaire erronés, les possibilités suivantes sont disponibles :

10.6.1.1 Déclaration de remplacement

Si une erreur a été constatée dans le traitement des salaires de l'année concernée et qu'elle touche tous les employés ou du moins une grande partie d'entre eux, il est possible de remplacer tous les certificats de salaire au moyen d'une déclaration de remplacement. Pour cela, tous les certificats de salaire doivent d'abord être extournés dans le programme 2973. Dans le programme 2995 "Déclaration des salaires - ELM", sélectionner la fonction "Livraison de remplacement" dans le processus de transmission, puis la transmission initiale.

10.6.1.2 Rectification

Si une erreur a été constatée dans le certificat de salaire d'un employé individuel, elle peut être corrigée au moyen d'une déclaration individuelle (rectificatif) avec indication du numéro d'identification initial (DocID) et de la date initiale (CreationDate) dans les remarques standard. Le DocID et la CreationDate sont gérés et insérés automatiquement dans la Comptabilité des salaires Abacus. Dans le programme 2995 "Déclaration des salaires - ELM", dans le processus de transmission du certificat de salaire, la case "Ne transmettre que les corrections des certificats de salaire déjà transférés (rectification)" peut être sélectionnée. Ensuite, seuls les employés dont les certificats de salaire ont été corrigés sont transmis.

11. Check-in des employés

Le "check-in des employés" a été créé à la demande des fiduciaires. Les nouveaux employés peuvent ainsi être saisis de manière collaborative par la fiduciaire, le client et le nouvel arrivant lui-même.

La DeepBox, qui fait office de plaque tournante des données, constitue la base technique du traitement des informations personnelles et des documents dans le cadre des processus.

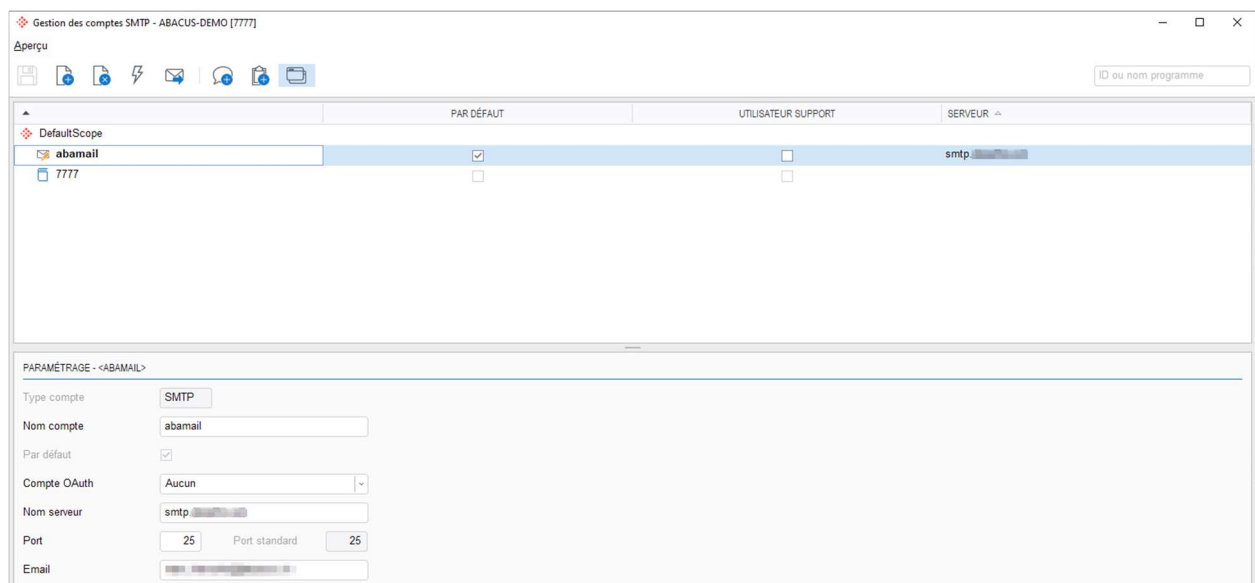
Le processus de check-in des employés se compose des étapes suivantes :

- Créer le formulaire
- Envoyer formulaire
- Renvoyer le formulaire
- Envoyer un e-mail de rappel
- Recevoir des données de formulaire
- Compléter les données du formulaire
- Créer employé

11.1 Travaux d'installation centraux

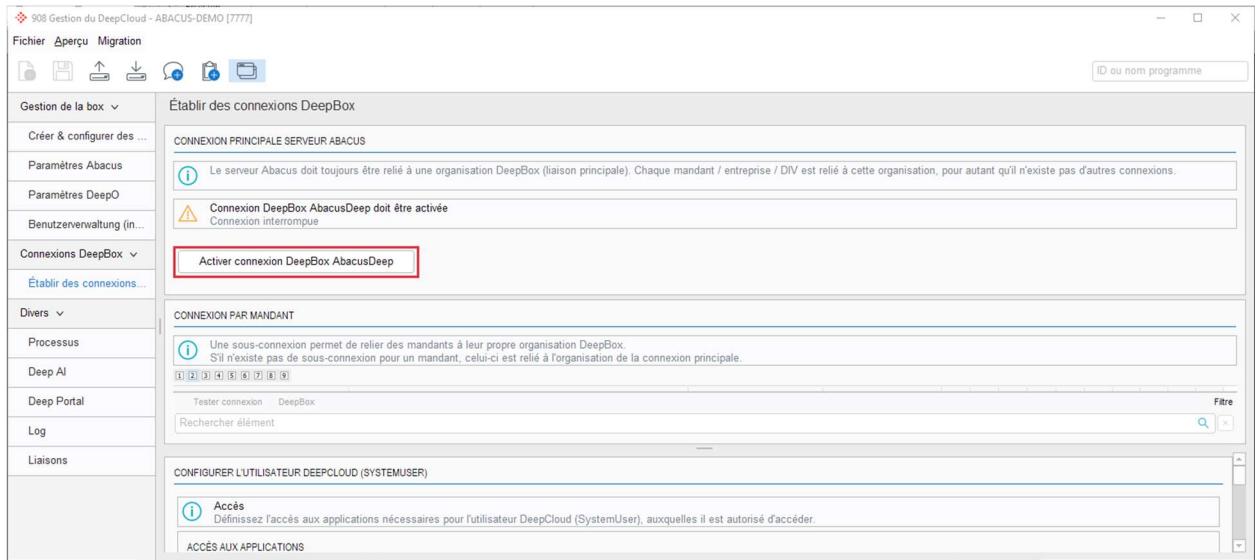
11.1.1 Compte SMTP

Pour que les différents e-mails puissent être envoyés aux destinataires concernés, le mandant a besoin d'un compte mail connecté. Ce paramètre peut être défini dans le programme Q902 "Gestion des comptes SMTP".



11.1.2 Connexion DeepBox

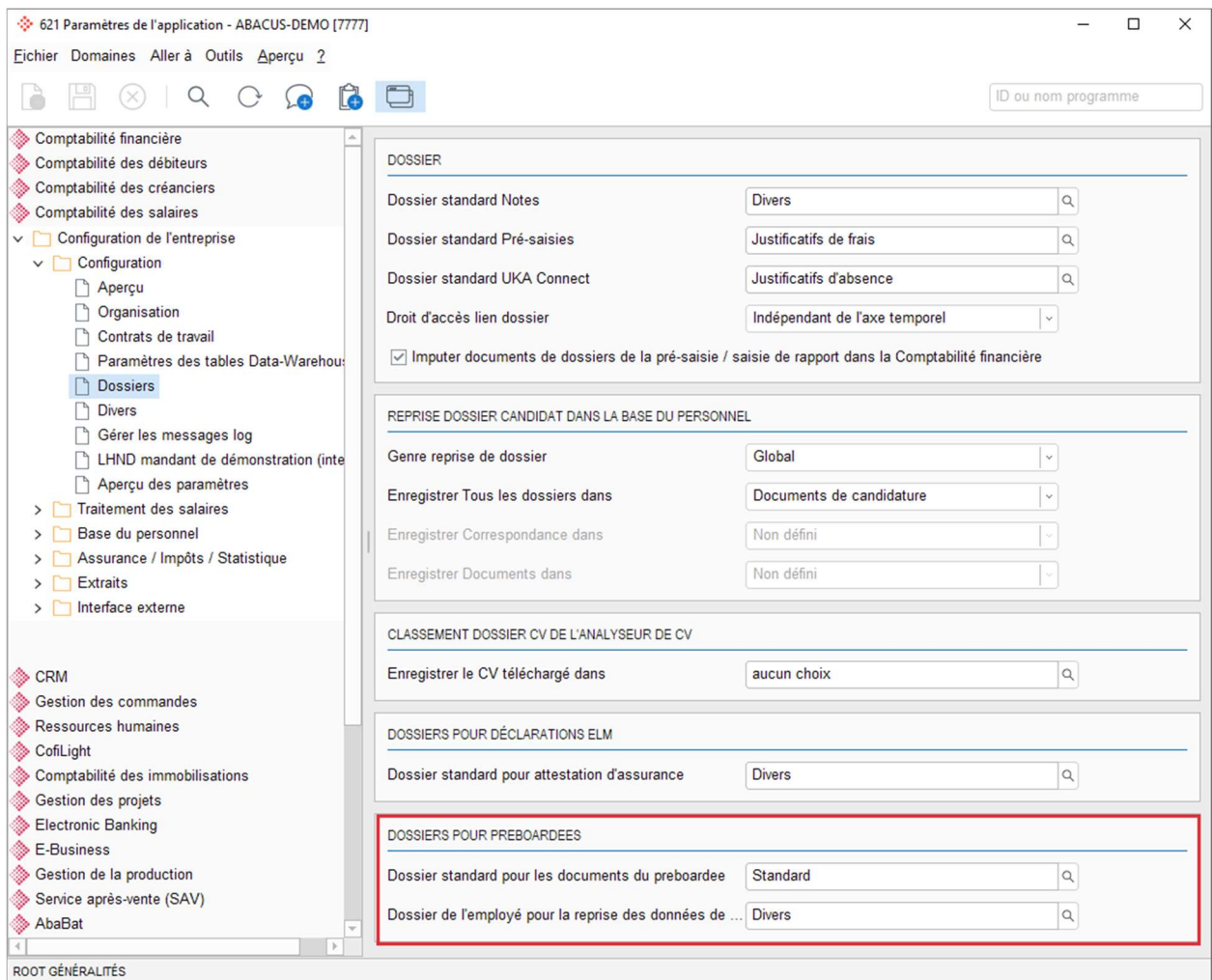
Dans le programme Q908 "Gestion du DeepCloud", une DeepBox doit être reliée au mandant. La connexion se fait par le bouton "Activer la connexion DeepBox AbacusDeep" dans la page de catalogue "Établir des connexions DeepBox".



11.2 Travaux d'installation spécifiques à l'application

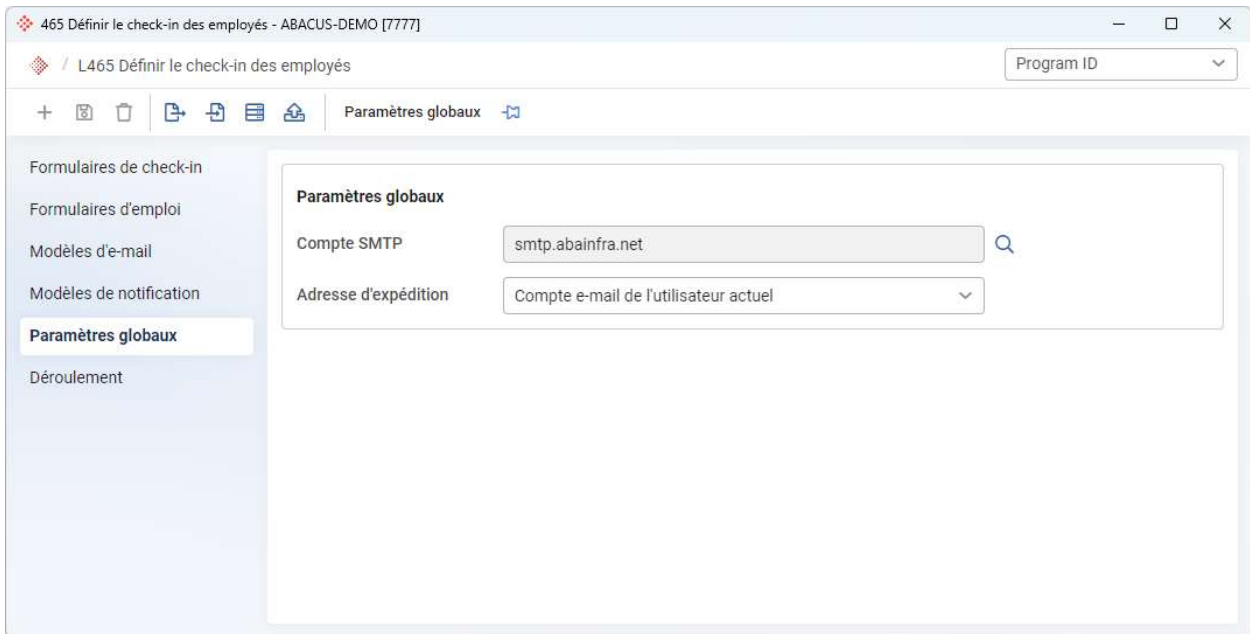
11.2.1 Définition du dossier standard

Pour enregistrer les documents dans le dossier souhaité lors de la reprise du nouvel arrivant dans la base du personnel, celui-ci doit être défini dans l'onglet "Dossiers" du programme L621 "Paramètres de l'application".



11.2.2 Paramètres SMTP

Dans le programme L465 "Définir le check-in des employés", le compte SMTP à utiliser ainsi que l'adresse d'expédition doivent être définis dans la page "Paramètres globaux".



Description des champs :

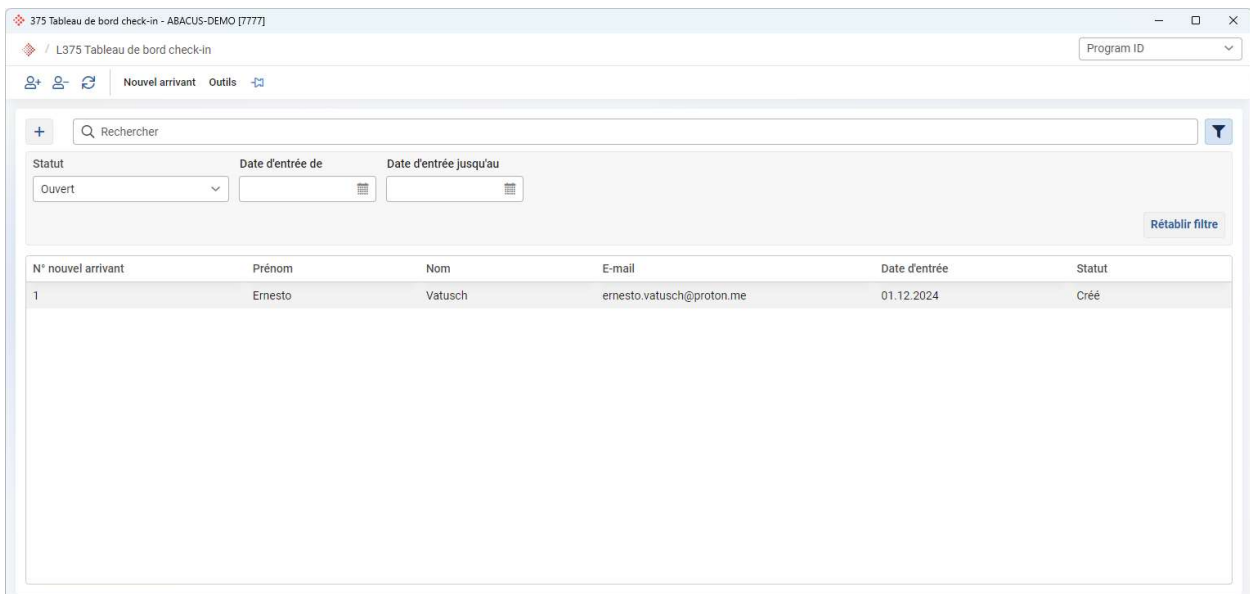
Compte STMP Sélection du compte SMPT. Les mandants et les comptes centraux sont disponibles dans la sélection.

Adresse d'envoi Adresse électronique utilisée par défaut pour l'envoi des e-mails.

- Compte e-mail de l'utilisateur actuel (Paramètre par défaut)
- Compte e-mail selon gestion des comptes SMTP

11.3 Tableau de bord check-in

Le programme L375 "Tableau de bord check-in" est l'élément clé du check-in des employés. Il est possible d'y saisir les nouveaux arrivants et de les traiter en termes de processus.





Description des champs :

Nouvel arrivant	Démarre le dialogue de saisie pour la création d'une structure de base.
Supprimer	Démarre le dialogue pour la suppression des nouveaux arrivants existants.
Charger à nouveau	Actualise la liste des nouveaux arrivants, y compris leur statut.
Nouvel arrivant	<p>Les actions suivantes sont disponibles dans ce menu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvel arrivant Démarre le dialogue de saisie pour un nouvel arrivant • Supprimer Démarre le dialogue de suppression des nouveaux arrivants existants • Tout supprimer Supprime tous les nouveaux arrivants existants
Outils	<p>Les actions suivantes sont disponibles dans ce menu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consulter les données du formulaire Déclenche manuellement la consultation des données du formulaire sur la DeepBox. Cette étape ne doit normalement pas être exécutée. • Contrôler les paramètres Vérifie tous les paramètres pertinents et indique leur statut dans un log.

11.3.1 Détails nouvel arrivant

Des informations plus détaillées sur le nouvel arrivant, telles que les informations de contact et le statut du processus, sont affichées dans les détails. Celles-ci peuvent être ouvertes en cliquant sur un nouvel arrivant.

Ernesto Vatusch

<p>Nom: Ernesto Vatusch</p> <p>E-mail: ernesto.vatusch@proton.me </p> <p>Mobile: 079 123 45 67</p> <p>Téléphone: 071 292 25 25</p> <p>Date d'entrée: 01.12.2024</p> <p>Langue: allemand</p> <p>Intitulé: Monsieur,</p>	<p>Déroulement du processus</p> <p>Preboardee créé</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Preboardee créé 30.11.2024, 21:28:59 <input type="checkbox"/> Formulaire initialisé ... <input type="checkbox"/> Formulaire créé ... <input type="checkbox"/> Données du formulaire reçues ... <input type="checkbox"/> Employé créé / processus terminé ...
--	--

Publier formulaire ▾
 Traiter
 Remplacer état du processus
 Supprimer

Annuler

Dans la partie gauche se trouvent toutes les informations de contact du nouvel arrivant, ce qui permet de prendre contact avec lui facilement et rapidement. Dans le déroulement du processus sur la droite se trouvent toutes les étapes du processus, y compris le moment de leur exécution.



Indication : Les fonctionnalités des boutons sont adaptées en fonction de l'étape de traitement du processus.



Description des champs :

Bouton d'action principale Le bouton bleu adapte la désignation et la fonctionnalité à l'étape de processus correspondante.

Traiter En cliquant sur le bouton Traiter, le dialogue de saisie du nouvel arrivant s'ouvre.

Remplacer état du processus Si l'on souhaite réinitialiser l'état du processus, il suffit de cliquer sur ce bouton. Un dialogue s'ouvre alors avec une liste de choix contenant les statuts des processus autorisés.

Supprimer Avant de supprimer définitivement le nouvel arrivant, la question suivante s'affiche :

11.3.2 Supprimer nouvel arrivant

Les nouveaux arrivants peuvent être supprimés à tout moment. En plus de la suppression individuelle depuis les détails du nouvel arrivant, il est également possible de supprimer directement plusieurs nouveaux arrivants.

Pour ce faire, l'utilisateur est guidé par un assistant.

11.3.2.1 Sélection nouveaux arrivants

Filtres pour la définition des nouveaux arrivants à supprimer.



Description des champs :

Statut : Statut du processus du nouvel arrivant à supprimer

Date d'entrée de Date d'entrée qui doit être considérée comme le point de départ de la plage de suppression.

Date d'entrée jusqu'au Date d'entrée qui doit être considérée comme le point final de la plage de suppression.

11.3.2.2 Nouvel arrivant sélectionné

Liste des nouveaux arrivants à supprimer selon les limites définies précédemment.

Supprimer nouvel arrivant

Sélection nouveaux arrivants
Nouvel arrivant sélectionné
Confirmer la suppression

Statut: Date d'entrée de: Date d'entrée jusqu'au:
 Tous

Les nouveaux arrivants suivants sont sélectionnés :

N° nouvel arrivant	Prénom	Nom
1	Ernesto	Vatusch

Annuler
Retour
Suivant

11.3.2.3 Confirmer la suppression

Dernière demande de suppression avant que les données ne soient irrémédiablement supprimées.

Supprimer nouvel arrivant

Sélection nouveaux arrivants
Nouvel arrivant sélectionné
Confirmer la suppression

Les nouveaux arrivants sélectionnés et toutes les données associées sont supprimés.

Cette action ne peut plus être annulée.

Annuler
Retour
Supprimer


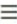
11.4 Déroulement du processus

Dans ce chapitre, toutes les étapes du processus standard sont décrites dans leur ordre d'exécution.

11.4.1 Nouvel arrivant créé


Le processus du check-in des employés commence par la création de la structure de base du nouvel arrivant. Les informations les plus importantes pour la communication ultérieure y sont demandées.

Nouvel arrivant

Intitulé *  

Prénom *


Nom *

Langue * 

E-mail *

Mobile


Téléphone

Date d'entrée * 

[Annuler](#) [Créer](#) [Créer & ouvrir](#)



Description des champs :

Intitulé	Intitulé du nouvel arrivant pour la communication ultérieure par e-mail.
Prénom	Prénom du nouvel arrivant (champ obligatoire)
Nom	Nom de famille du nouvel arrivant (champ obligatoire)
Langue	Langue de correspondance pour les communications par e-mail (champ obligatoire).  Indication : Le programme se souvient de la dernière langue sélectionnée et l'utilise ensuite comme valeur standard.
E-mail	Adresse électronique pour la communication électronique (champ obligatoire).
Mobile	Numéro de téléphone portable du nouvel arrivant
Téléphone	Numéro de téléphone du nouvel arrivant
Date d'entrée	Date d'entrée définie selon le contrat (champ obligatoire).

11.4.1.1 Formulaire initialisé

Pendant l'initialisation du formulaire, les informations de la structure de base sont écrites dans le formulaire. Cette étape est toujours effectuée avec le "Formulaire créé" qui suit.

11.4.1.2 Formulaire créé

Le formulaire initialisé a été publié sur la DeepBox. Ensuite, un lien est renvoyé par la DeepBox.

Au préalable, l'utilisateur a la possibilité de sélectionner le formulaire et de définir les paramètres concernant le rappel, s'il le souhaite.

Publier formulaire - Ernesto Vatusch

Formulaires preboardee Mitarbeiter Formular ▼

Date d'échéance []

Jours jusqu'au rappel 0

Rappel répétitif Unique ▼

[Annuler](#)

[Publier formulaire](#)



Description des champs :

Formulaire preboardee Possibilité de choisir le formulaire à envoyer au nouvel arrivant (champ obligatoire).

Date d'échéance Date jusqu'à laquelle le formulaire doit être rempli.

Jours jusqu'au rappel Définition du nombre de jours après lequel un e-mail de rappel doit être envoyé.

Rappel répétitif Définition si l'e-mail de rappel doit être envoyé une seule fois ou de manière récurrente. Les possibilités de sélection suivantes sont disponibles :

- Répétitif
- Unique



Important : Pendant la publication du formulaire, l'e-mail n'est pas envoyé simultanément au nouvel arrivant.

Cette étape peut être effectuée avec la fonction de l'extension du bouton "Formulaire Publier et envoyer".



11.4.1.3 Formulaire envoyé

L'envoi du formulaire au nouvel arrivant est lancé en cliquant sur le bouton "Envoyer le formulaire". Après l'envoi réussi d'un e-mail, le statut devient "formulaire envoyé".

Ernesto Vatusch

Nom:	Ernesto Vatusch
E-mail:	ernesto.vatusch@proton.me
Mobile:	079 123 45 67
Téléphone:	071 292 25 25
Date d'entrée:	01.12.2024
Langue:	allemand
Intitulé:	Monsieur,
Formulaire:	Ouvrir le formulaire

Déroulement du processus

Formulaire créé

<input checked="" type="checkbox"/>	Preboardée créé	30.11.2024, 21:28:59
<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire initialisé	30.11.2024, 23:19:40
<input checked="" type="checkbox"/>	Formulaire créé	30.11.2024, 23:19:40
<input type="checkbox"/>	Données du formulaire reçues ...	
<input type="checkbox"/>	Employé créé / processus terminé	

Envoyer le formulaire

Traiter

Remplacer état du processus

Supprimer

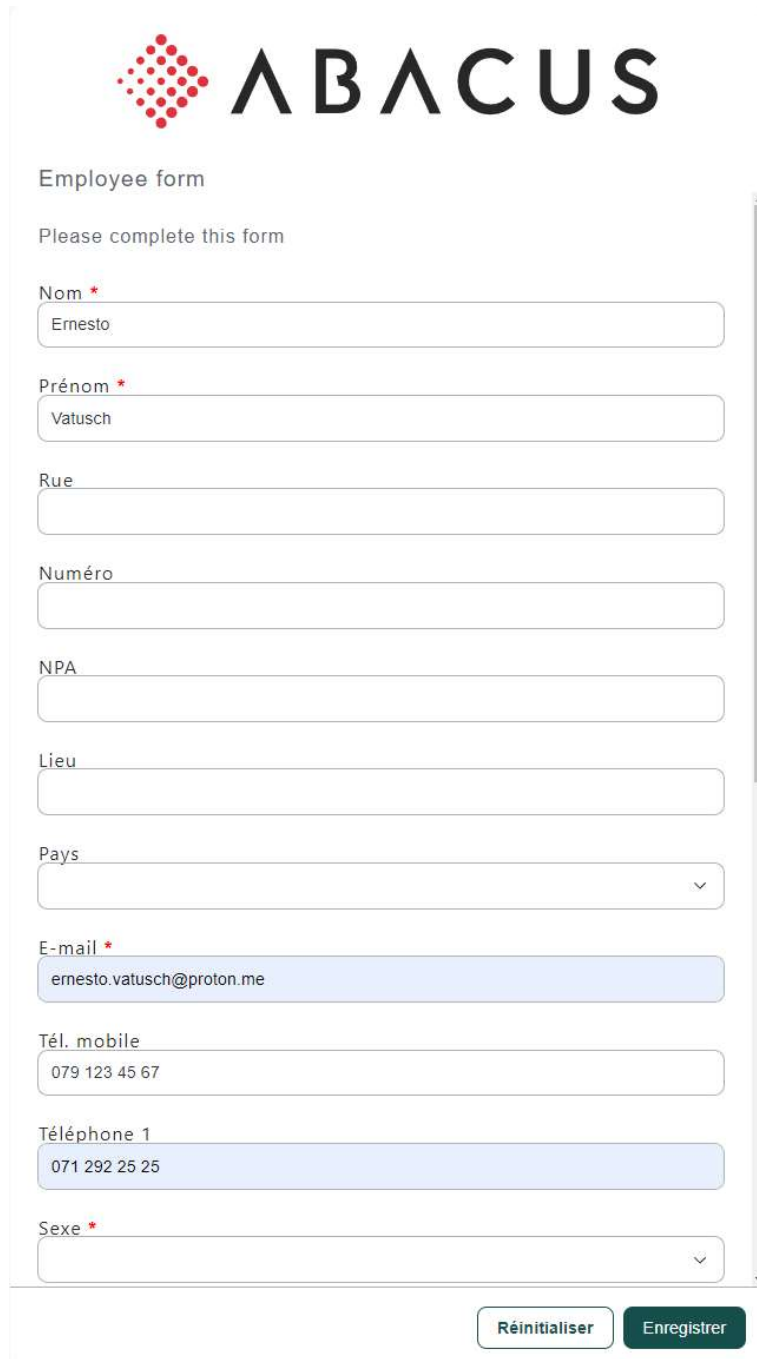
[Annuler](#)



Indication : L'envoi d'e-mails peut également être effectué par le client de messagerie de l'utilisateur. Pour ce faire, l'utilisateur doit cliquer sur l'adresse électronique, le client de messagerie par défaut du système s'ouvre alors et l'objet, le texte de l'e-mail et le lien du modèle d'e-mail sont saisis.

11.4.1.4 Remplir les données du formulaire (nouvel arrivant)

Le nouvel arrivant reçoit un courriel contenant un lien pour le formulaire de check-in. Celui-ci est déjà prérempli avec les données déjà saisies et il ne reste plus qu'à le remplir de manière finale et à l'envoyer.



The screenshot shows the 'Employee form' interface for Abacus. At the top is the Abacus logo, consisting of a red diamond-shaped grid of dots followed by the word 'ABACUS' in a bold, black, sans-serif font. Below the logo, the text 'Employee form' is displayed, followed by the instruction 'Please complete this form'. The form contains several input fields: 'Nom *' with the value 'Ernesto', 'Prénom *' with 'Vatusch', 'Rue', 'Numéro', 'NPA', 'Lieu', 'Pays' (a dropdown menu), 'E-mail *' with 'ernesto.vatusch@proton.me', 'Tél. mobile' with '079 123 45 67', 'Téléphone 1' with '071 292 25 25', and 'Sexe *' (a dropdown menu). At the bottom right of the form are two buttons: 'Réinitialiser' and 'Enregistrer'.

11.4.1.5 Données du formulaire reçues

Au moyen d'un crochet web, les données sont téléchargées et supprimées de la DeepBox après avoir été remplies.

11.4.1.6 Compléter les données du formulaire

Dans cette étape du processus, le supérieur du nouvel arrivant peut compléter l'enregistrement avec des données internes, comme les données salariales, la section de frais et le service d'appartenance, etc.



Attention : Cette étape du processus est actuellement encore en cours de développement. Une fois celle-ci terminée, elle sera intégrée à la documentation.



Important : Le formulaire d'emploi n'est pas envoyé par e-mail, mais doit être rempli dans le programme L375 "Tableau de bord check-in" par un représentant de l'entreprise.

11.4.1.7 Nouvel arrivant créé

Dans la base du personnel, il est possible de reprendre les nouveaux arrivants avec le statut "Données de formulaire reçues". Un nouvel icône a été créé à cet effet, qui doit signaler à l'utilisateur qu'un nouvel arrivant est déjà prêt à la reprise.

Le transfert des données s'effectue depuis la même fenêtre que celle utilisée pour la gestion des candidats.

The screenshot displays the 'Sélectionner preboardée' dialog box within the '31 Base du personnel - ABACUS-DEMO' application. The dialog is titled 'Sélectionner preboardée' and contains the following elements:

- NOUVEAU NUMÉRO PERSONNEL:** A section with two radio button options:
 - Créer automatiquement
 - Manuellement sur le numéro personnel suivant: [input type="text" value="0"]
- OPTIONS:** A section with two checkboxes:
 - Supprimer preboardée
 - Reprendre les dossiers
- Table:** A table with columns: PRÉNOM, NOM, STATUT, ENTRÉE LE. The data row shows: Ernesto, Vatusch, Données du formulaire reçues, 01.12.2024.
- Footer:** Buttons for 'Reprendre' and 'Annuler'.

In the background, the main application window shows a list of employees with columns for 'N° P.', 'PRÉNOM', and 'NOM'. The status of the employee Ernesto Vatusch is highlighted as 'Données du formulaire reçues'.

11.5 Définir le check-in des employés

Le programme 465 "Définir le check-in des employés" permet d'effectuer différents réglages et adaptations sur les processus d'enregistrement. Le programme s'articule autour des pages de catalogue suivantes :

- Formulaires de check-in (formulaire employé publié)
- Formulaires d'emploi (formulaire pour compléter les données d'emploi par le supérieur hiérarchique)
- Modèles d'e-mail
- Paramètres globaux
- Déroulement

11.5.1 Formulaires de check-in

Dans cette page du catalogue, il est possible d'effectuer tous les réglages concernant le formulaire de check-in.

11.5.1.1 Formulaires de check-in - Paramètres

Paramétrages centralisés pour le formulaire de check-in.



Description des champs :

Titre	Titre du formulaire qui sera affiché au nouvel arrivant
Texte d'aide	Texte descriptif du contenu du formulaire
URL du logo	Chemin URL pour le logo qui doit être affiché dans le formulaire
URL de redirection	URL vers laquelle le nouvel arrivant est redirigé après avoir rempli le formulaire
Autoriser téléchargement de fichiers	Contrôle de l'autorisation du téléchargement de fichiers
Extensions de fichiers autorisées	Possibilité de limiter les extensions des fichiers autorisées. Ce paramètre n'est affiché que si la case "Autoriser téléchargement de fichiers" est cochée.

11.5.1.2 Formulaires de check-in - Champs du formulaire

Les champs du formulaire souhaités peuvent être ajoutés via l'onglet "Champs de formulaire". Il suffit de glisser-déposer un champ du conteneur "Sélection des champs" vers "Champs de formulaire".



Description des champs :

Désignation	Désignation du champ qui sera affiché dans le formulaire
Description	Description détaillée du champ du formulaire souhaité
Champ obligatoire	Case à cocher indiquant qu'il s'agit d'un champ obligatoire. Celui-ci doit obligatoirement être saisi par le nouvel arrivant lorsqu'il remplit le formulaire.
Type de champ	Origine du champ, soit base du personnel, soit champs propres
Type de données	Possibilités d'adaptation du type de données

11.5.2 Formulaires d'emploi

Les formulaires d'emploi interviennent à la suite du formulaire de check-in. Ceux-ci contiennent des données que le nouvel arrivant ne connaît pas, comme la section de frais, le service, etc. ou qu'il ne peut pas remplir lui-même, comme les données salariales.

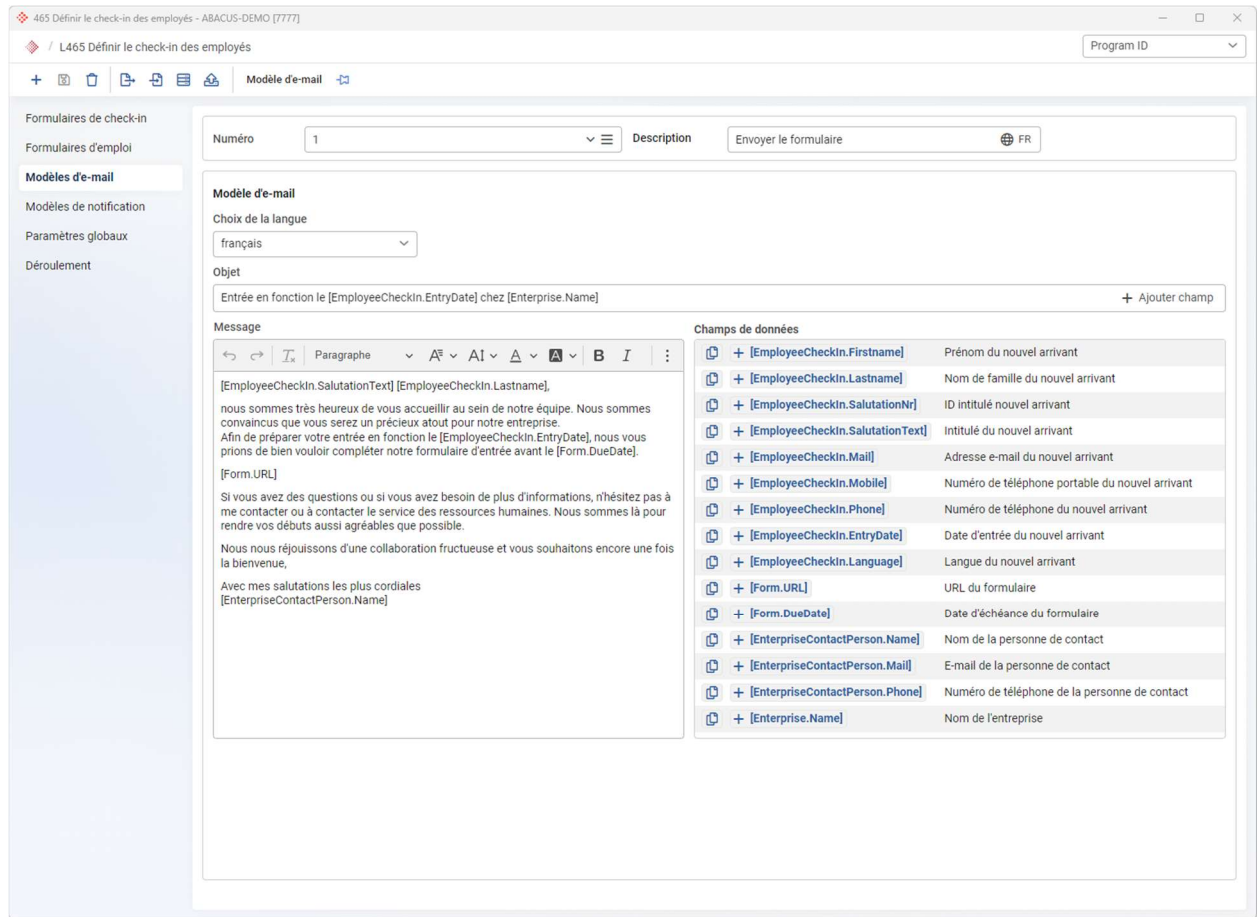
Les mêmes réglages que ceux décrits dans le chapitre [11.5.1 Formulaires de check-in](#) peuvent être effectués.



Important : Le formulaire d'emploi n'est pas envoyé par e-mail, mais doit être rempli dans le programme L375 "Tableau de bord check-in" par un représentant de l'entreprise.

11.5.3 Modèles d'e-mail

Les différents modèles d'e-mail peuvent être définis sous "Modèles d'e-mail". Au cours du processus, outre le courriel pour l'envoi du formulaire, un e-mail de rappel est également nécessaire selon les besoins.




Description des champs :

Choix de la langue Définition de la langue du courriel

Objet Ligne d'objet du mail, des champs variables peuvent être ajoutés en cliquant sur le bouton "+ Ajouter champ".

Message Conteneur de texte pour le message.
Différentes possibilités de présentation sont possibles via l'éditeur RTF

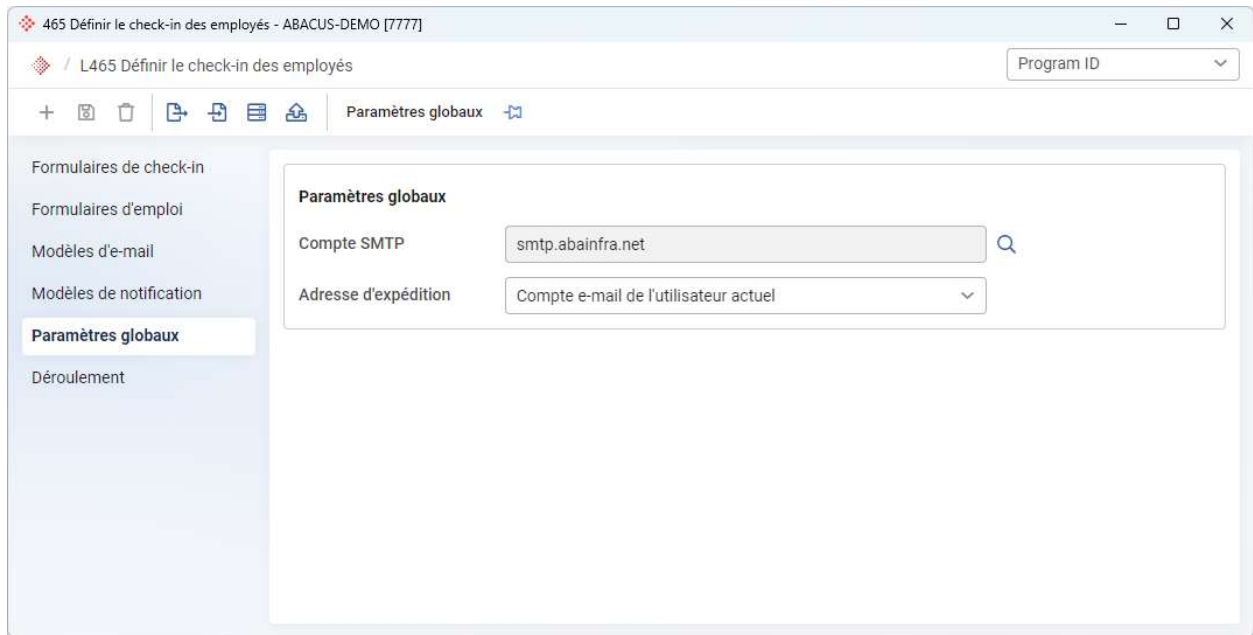
Champs de données Champs variables du check-in des employés

 **Copier** Copie la variable de champ pour la coller ensuite à la position souhaitée dans le message.

Ajouter Insère la variable de champ à la position actuelle du curseur dans le message

11.5.4 Paramètres globaux

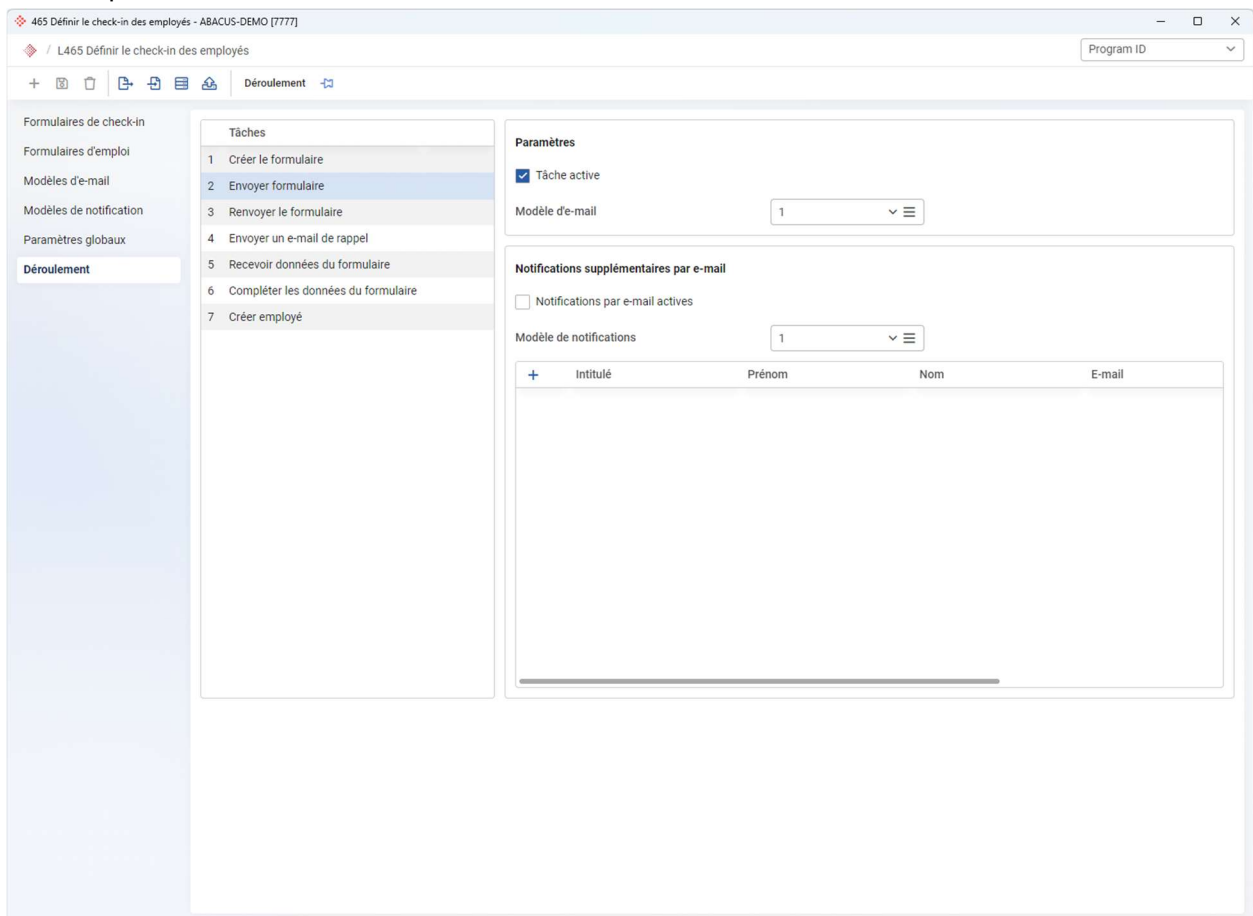
Dans le programme L465 "Définir le check-in des employés", il est possible de définir le compte SMTP à utiliser ainsi que l'adresse d'envoi dans la page du catalogue "Paramètres globaux".



11.5.5 Déroulement

La page "Déroulement" permet de désactiver les différentes tâches si nécessaire. La désactivation est possible pour les tâches suivantes :

- Envoyer formulaire
- Renvoyer le formulaire
- Envoyer un e-mail de rappel
- Compléter les données du formulaire

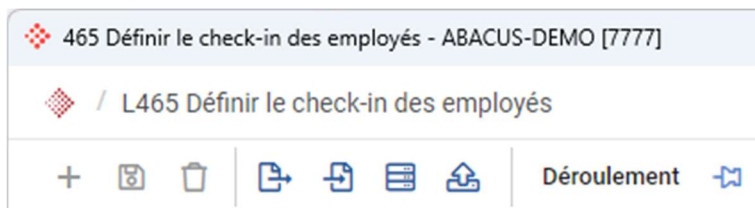


**Description des champs :**

Tâche active	La tâche est exécutée au cours du processus si la case est cochée.
Notifications par e-mail actives	En cochant cette case, il est possible d'ajouter d'autres destinataires dans la grille qui se trouve en dessous.

11.6 Divers**11.6.1 Exporter définitions**

Pour que les paramètres définis puissent être facilement transmis à d'autres mandants, il est possible de les exporter dans le programme L465 "Définir le check-in des employés".



En cliquant sur le bouton d'exportation, le dialogue d'exportation s'ouvre et permet de limiter les différentes définitions du check-in des employés.

Exporter définitions

Paramètres d'exportation
Avancement
Download

Exporter formulaires de check-in

Formulaires de check-in

Domaine

Rechercher
v
☰
[]

Exporter formulaires d'emploi

Formulaires d'emploi

Domaine

Rechercher
v
☰
[]

Exporter modèles d'e-mail

Modèles d'e-mail

Domaine

Rechercher
v
☰
[]

Exporter modèles de notification

Modèle de notification

Domaine

Rechercher
v
☰
[]

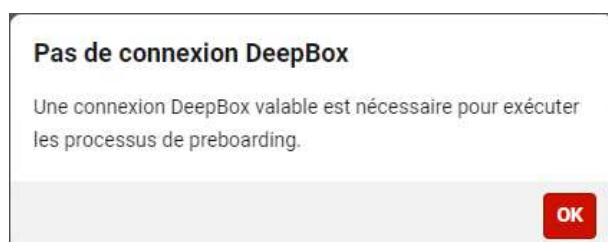
Exporter paramètres globaux

Exporter paramètres de traitement

Annuler
Suivant

11.6.2 Absence de connexion avec DeepBox

Si le programme L375 "Tableau de bord check-in" est démarré sans qu'il y ait une connexion active avec une DeepBox, le message suivant apparaît :



12. Perspectives de la Comptabilité des salaires version 2026

12.1 V2026

Informations :

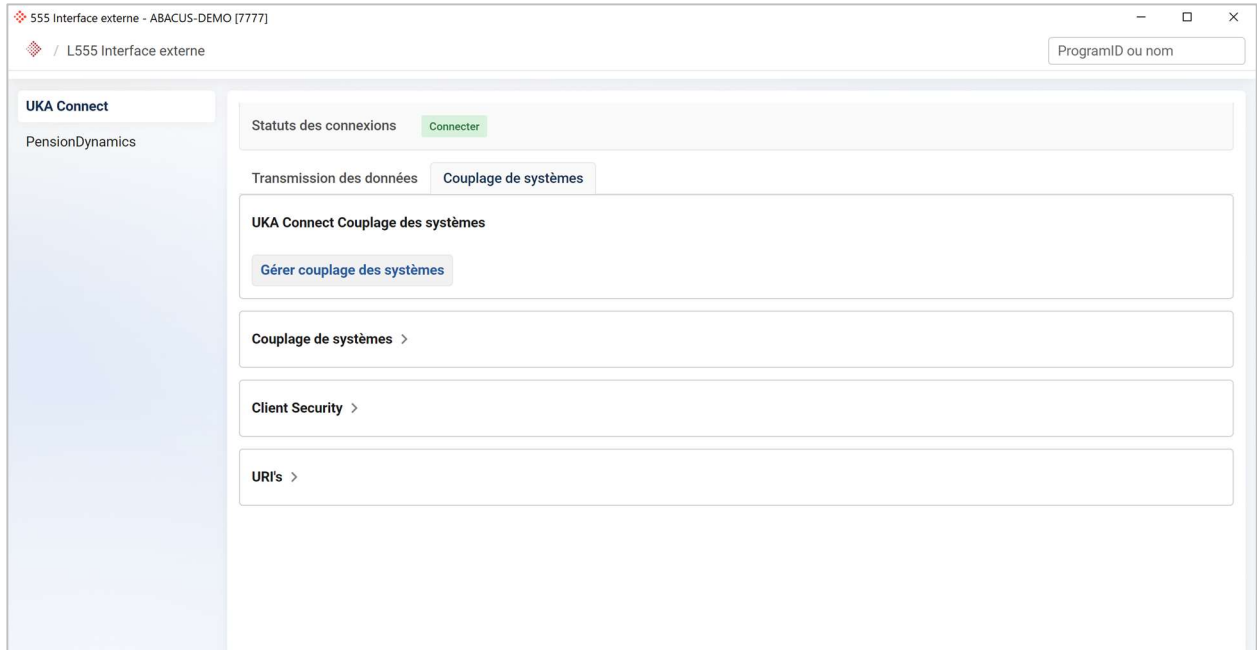
<https://partner.abacus.ch/fr/support/product-roadmap>

UKA-Connect

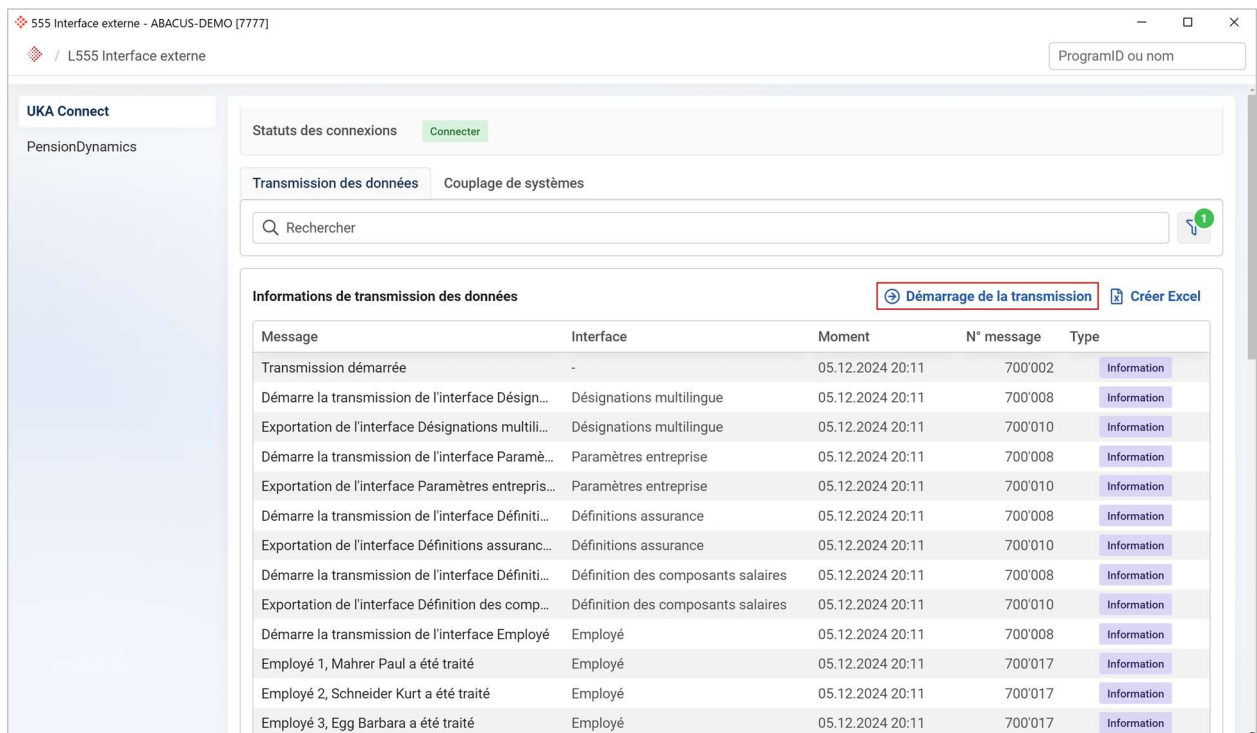
13. Maladie & accident

13.1 Programme 555 "Interface externe"

Le couplage des systèmes pour UKA Connect a été déplacé du programme 621 au programme 555. Le couplage des systèmes s'effectue dans l'onglet "Couplage de systèmes". Dès qu'une connexion est établie, un badge s'affiche avec l'information "Connecter". Les informations sur le couplage des systèmes, la sécurité du client et les URL's sont affichées en dessous du couplage des systèmes.



Une fois le couplage de système effectué, la transmission des données d'interface peut être effectuée. Les derniers enregistrements transmis sont affichés dans la table. Les informations peuvent également être éditées dans Excel.





Indication : Les paramètres concernant la synchronisation automatique des données et les notifications restent dans le programme 621.

13.2 Déclaration d'accident par les supérieurs hiérarchiques

Les supérieurs hiérarchiques peuvent désormais saisir des déclarations d'accident pour leurs employés subordonnés. Comme pour l'employé, le supérieur hiérarchique peut saisir la déclaration d'accident via l'envoi UKA. Les supérieurs hiérarchiques ne sont autorisés qu'à faire une déclaration unique. Le traitement ultérieur est effectué par les personnes ayant le rôle de responsable RH.

La saisie de la déclaration d'accident est possible dans MyAbacus sous "Employés". La structure organisationnelle permet d'attribuer cette autorisation aux supérieurs hiérarchiques. Les supérieurs hiérarchiques ont ainsi accès à l'envoi UKA de l'employé et peuvent saisir la déclaration d'accident de la même manière que l'employé et la transmettre au service RH pour traitement ultérieur.



Indication : En temps normal, les supérieurs hiérarchiques ne doivent pas nécessairement être autorisés à saisir les déclarations d'accident pour leurs employés. Le cas échéant, il faut vérifier si les RH doivent demander le consentement des employés.

13.2.1 Configuration

Dans le programme 6316 "Définir les rôles de l'organisation", l'autorisation pour la pré-saisie des déclarations d'accident doit être définie pour le rôle de supérieur(e). Pour cela, la vue "Déclaration d'accident et de maladie" est ajoutée sous "Autorisations" et le paramètre supplémentaire correspondant "Supérieur hiérarchique" est sélectionné.



Attention : Lors de la configuration, il est très important que le bon paramètre supplémentaire soit effectué pour le rôle de supérieur hiérarchique. Sinon, les personnes ayant le rôle de supérieur hiérarchique ont accès à UKA Connect et voient ainsi des informations qui ne leur sont pas destinées !

Dans le programme Q1608 "Configuration portail MyAbacus", la sous-page "Accident" doit être ajoutée. Il est possible de saisir ici encore une fois une limitation à certains rôles.

1608 Configuration du portail MyAbacus - ABACUS-DEMO (7777)

Echier Aperçu Fenêtre 2

Profil standard Abacus (cent) x

Options générales

Structure du menu

Paramètres des pages

Documents et liens

Paramètres des pages

Portail RH

- Accueil
- Inbox
- News
- Feed
- Mes données
- Employés
- Extraits
- Répertoire des employés
- Saisie des heures
 - In & Out
 - Aperçu du travail
 - Rapport hebdomadaire
 - Prestations
 - Frais
 - Absences
 - Aperçu des absences
 - Validation rapport
 - Employés présents
 - Avis d'achèvement
- Recrutement
 - Candidatures
 - Travaux
- On-Boarding & Processus RH
 - Onboardés
 - Processus RH
 - Onboardés
 - Définitions
- Encadrement & développement
 - Entretiens d'évaluation
 - Objectifs des employés
 - Mesure
 - Feedbacks
 - Certificats
 - Versement de salaire
 - Budget des salaires
 - Maladie & accident
 - Détermination de la compétence
 - Compétences
- Gestion de l'annuaire

Paramètres des pages

MES EMPLOYÉS

Définition

- Afficher employés RH
- Afficher employés PROJ
- Masquer le poste et l'unité organisationnelle des employés

Durée de l'accès employés 9999 Jours

TYPE	DÉSIGNATION	NOM AFFICHÉ
<input type="checkbox"/> Sous-page	Mitarbeitergespräche	Entretiens d'évaluation
<input type="checkbox"/> Sous-page	Mitarbeiterziele	Objectifs des employés
<input type="checkbox"/> Sous-page	Mitarbeitermassnahmen	Mesure
<input type="checkbox"/> Sous-page	Lebenslauf	CV
<input type="checkbox"/> Sous-page	Bildungen	Éducation
<input type="checkbox"/> Sous-page	Bildungstermine	Dates de formation
<input type="checkbox"/> Sous-page	Feedback	Feedbacks
<input type="checkbox"/> Sous-page	Zeugnisse	Certificats
<input type="checkbox"/> Sous-page	Kompetenzen	Compétences
<input type="checkbox"/> Sous-page	Notizen	Notes
<input type="checkbox"/> Sous-page	Accident	Accident

Supprimer Vers le haut Vers le bas (1/1) 1/4

DÉSIGNATION

allemand

allemand (Allemagne)

anglais

français

italien

PARAMÈTRES

Saisir la déclaration d'accident

RÔLES

RÔLE	DESCRIPTION
------	-------------

Saisir ici le texte de recherche



Indication : Dès que l'on a fait des adaptations dans le domaine des rôles ou des autorisations, les données doivent à nouveau être synchronisées dans le programme 555.

Budgétisation

14. Budgétisation

Dans la version 2025, la budgétisation a été entièrement développée dans la Browser Edition. En plus de la nouvelle interface utilisateur, quelques petits souhaits de clients ont été réalisés.

Avec le changement de technologie, il a fallu non seulement revoir l'interface utilisateur, mais aussi adapter les processus existants aux possibilités.

L'essentiel en bref :

- Les processus existants ont été adaptés à la nouvelle interface utilisateur.
- Lors de la définition d'un traitement de budget, tous les employés et toutes les fonctions sont initialisés.
- Les entrées / sorties ont été retravaillées de manière que plusieurs entrées / sorties puissent être ajustées sur une position de budget. Cette nouveauté n'a été mise en œuvre que dans la Browser Edition et n'est pas disponible dans le programme ULC.
- Le résultat / la totalisation sont encore en cours de développement.
- Le budget dans le programme ULC est toujours disponible sous le numéro de programme 262 "Budgétisation (ANCIEN)".

14.1 Aperçu budget

L'aperçu du budget est le nouveau point d'entrée dans la budgétisation et remplace la liste de choix utilisée auparavant. Il permet non seulement de reprendre les traitements de budget ouverts en mode de traitement, mais aussi de créer de nouveaux traitements de budget.



Description des champs :

+ Créer un traitement de budget Démarre l'assistant pour la création d'un nouveau traitement de budget

Composant de filtre Permet de filtrer les traitements de budget existants en fonction de critères suivants :

- Statut
- Définition de budget
- Date du début

- Date de fin
Ainsi que la création de filtres individuels

☰ **Menu à trois points** Le menu à trois points permet d'afficher les traitements de budget ou de les supprimer directement.

14.1.1 Créer un traitement de budget

Comme dans l'ULC, l'utilisateur est guidé par un assistant à travers les différentes possibilités de paramétrage d'un nouveau traitement de budget. Les différentes étapes de travail ont été optimisées.

14.1.1.1 Définition

L'étape "Définition" permet d'effectuer les réglages centraux qui ne peuvent plus être modifiés ultérieurement.



Description des champs :

Définition

Les différentes options permettent de déterminer les actions suivantes :

- Nouveau traitement de budget
Un nouveau traitement de budget est créé conformément à la définition de budget sélectionnée dans la liste de choix.
- Reprendre paramètres
Reprend tous les paramètres d'un traitement de budget existant. Les autres étapes de l'assistant sont ignorées.
- Copier le traitement de budget
Crée une copie d'un traitement de budget existant. Les autres étapes de l'assistant sont ignorées.

Définition de budget

La définition du budget s'affiche si le "Nouveau traitement de budget" est sélectionné sous Définition.

Grille de traitement du budget

Cette grille s'affiche lors des sélections radio "Reprendre paramètres" ou "Copier le traitement de budget".

14.1.1.2 Source des données

Cette étape permet de définir la source des données d'où seront tirées les données pour la budgétisation.

Créer traitement budget

Définition **Source des données** Paramètres de base Genre budgétisation Initialiser

Source des données

Données salariales selon la base du personnel / la base des postes
 Traitement de budget existant

ID budget:	Description	Statut	Date de début	Date de fin	Définition de budget
1	Jahresbudget mit Bewilligungsprozess 2024	Validé	01.01.2024	31.12.2024	Budget annuel avec processus d'approbation
2	Jahresbudget mit Bewilligungsprozess 2024	En cours	01.01.2024	31.12.2024	Budget annuel avec processus d'approbation
3	Jahresbudget mit Bewilligungsprozess 2024	En cours	01.01.2024	31.12.2024	Budget annuel avec processus d'approbation
4	Jahresbudget mit Bewilligungsprozess 2024	En cours	01.01.2024	31.12.2024	Budget annuel avec processus d'approbation

Reprise des données

Données salariales Valeur remplacée
 Données de base
 Pré-saisies
 Adapter année de pré-saisie

Annuler Retour **Suivant**



Description des champs :

Source des données Les sources de données suivantes sont disponibles :

- Données salariales selon la base du personnel / la base des postes
- Traitement de budget existant

Grille de traitement de budget Est disponible si l'option "Traitement de budget existant" a été sélectionnée.

Reprise des données Possibilité de limiter les données à prendre en compte :

- Données salariales, avec différenciation entre "valeur remplacée" et "valeur initiale".
- Données de base
- Pré-saisies
- Adapter année de pré-saisie

14.1.1.3 Paramètres de base

Saisie des paramètres de base pertinents pour le calcul du traitement de budget.

Créer traitement budget

Genre budgétisation Initialiser

Définition
 Source des données
 Paramètres de base

Date de début

Date de fin

Description

Données décte disponibles jusqu'au

Masse salariale cumulée dans le portail des employés MyAba...

Constantes de budget

N°	Description	Valeur	Unité
1	Compensation du renchérissement normale en %	1.5	%
6	Heures dues par mois	190	STD
7	Prime	0	CHF

Annuler
 Retour
 Suivant



Description des champs :

Date de début Date de début du calcul du budget

Date de fin Date de fin du calcul du budget. Si ce champ est laissé vide, les définitions du traitement de budget sont utilisées.

Description Description du traitement de budget

Données décte disponibles jusqu'au Vous pouvez indiquer dans le budget jusqu'à quelle date des données de décompte sont disponibles dans la Comptabilité des salaires. Les valeurs de référence, comme le solde définitif ou le calcul du salaire maximum pour les assurances sociales, prennent alors en compte les données de la comptabilité des salaires.

Composant salaire pour masse salariale cumulée Ce champ peut être utilisé pour définir le composant salaire qui est affiché comme masse salariale.

Constantes de budget Les constantes de budget peuvent être modifiées individuellement. Les valeurs du programme T4263 "Constantes de budget" sont proposées selon la date de début.

14.1.1.4 Genre budgétisation

Définition du focus de budgétisation, si le budget doit être établi par employé, par poste ou les deux.

Créer traitement budget

Définition | Source des données | Paramètres de base | Genre budgétisation | Initialiser

Genre budgétisation

Budgétiser postes non occupés entièrement

Budgétiser postes

Budgétiser au taux d'occupation postes sans occupation

Annuler Retour Suivant



Description des champs :

Genre budgétisation

- **Employés**
Les employés sont le point central de la budgétisation. Tous les employés actifs seront décomptés. Les postes doivent être insérés manuellement pour être décomptés ou les postes vacants peuvent également être budgétisés.
- **Postes**
Les postes sont le point central de la budgétisation. Tous les postes actifs seront décomptés.



Attention :

Ces deux genres de budgétisation (postes et employés avec postes non occupés) ne sont disponibles qu'avec l'option "Postes".

Budgétiser postes

- **Taux d'occupation :**
Le taux d'occupation de l'employé est utilisé. Un emploi à 80% sera calculé à 80%.
- **Poste vacant :**
Les postes vacants seront budgétisés. Un poste non occupé à 20% sera calculé à 20%. Le taux d'occupation sera ignoré.

Occupation :

Le total de l'occupation d'un poste est pris en compte. Un poste occupé à 150% sera calculé à 150%. Le taux d'occupation sera ignoré. Les postes sans occupation ne seront pas calculés, sauf si la case "Budgétiser au prorata postes sans occupation" est cochée.

14.1.1.5 Initialiser

Enfin, le traitement de budget est initialisé. En plus de la création des différentes périodes de budget, tous les employés et postes concernés sont ajoutés au traitement de budget.

Créer traitement budget

Définition
Source des données
Paramètres de base
Genre budgétisation
Initialiser

Message	Moment	Statut
Initialisation du budget 1	03.12.2024 21:37	Information
Définition 1 est initialisée	03.12.2024 21:37	Information
Création des périodes	03.12.2024 21:37	Information
Période budget du 31. janvier 2024 a été créée	03.12.2024 21:37	Information
Période budget du 29. février 2024 a été créée	03.12.2024 21:37	Information
Période budget du 31. mars 2024 a été créée	03.12.2024 21:37	Information
Période budget du 30. avril 2024 a été créée	03.12.2024 21:37	Information
Période budget du 31. mai 2024 a été créée	03.12.2024 21:37	Information

25 Entrées ▼ 1 2

Annuler
Retour
Ouvrir budget créé



Important : Désormais, tous les services et employés concernés seront ajoutés au traitement de budget au cours de l'initialisation.

14.2 Cockpit budget

Le programme de décompte de la budgétisation a été développé sous forme de cockpit. L'interface utilisateur pour la budgétisation doit être efficace et transparente.

The screenshot shows a web application window titled '261 Calcul du budget - ABACUS-DEMO [7777]'. The breadcrumb navigation is '/ T261 Calcul du budget / Jahresbudget mit Bewilligungsprozess 2024'. The main menu includes 'Décompter budget', 'Traiter budget', and 'Paramètres'. The interface displays budgeting details for the period 01.01.2024 - 31.12.2024, with a base of '0 - Base principale' and 'Employés'. A table lists 10 employees with columns for employee number, name, organizational unit, cost center, and salary. A status sidebar on the right shows options like 'Validé', 'En cours', 'Préparé', etc. Red callout numbers 1, 2, 3, and 4 are placed over the breadcrumb, menu, table, and status sidebar respectively.



Description des champs :

- 1 - Navigation** Possibilité de navigation à l'aide des breadcrumbs

- 2 - Icône / Barre de menu** Actions et possibilités de paramétrage pour le traitement de budget actif

- 3 - Employés / grille des postes** Liste de tous les employés et postes ajoutés au traitement de budget.

- 4 - Statut** Indique l'étape de déroulement dans laquelle on se trouve.


14.2.1 Possibilités de traitement


Dans la barre d'icônes / de menus, il est possible d'effectuer différentes actions et des réglages pour le traitement du budget actif.


The screenshot shows a horizontal menu bar with icons for adding (+), calculating (calculator), and deleting (-) employees. To the right are three text buttons: 'Décompter budget', 'Traiter budget', and 'Paramètres', followed by a help icon.



Description des champs :

-  Ajouter un ou plusieurs employés / postes

-  Nouveau calcul

-  Supprimer un ou plusieurs employés / postes

- Décompter budget** Cette fonction permet d'exécuter les deux actions suivantes :
 - Ajouter employé / poste

- Décompter l'employé / le poste
 - Supprimer un employé / un poste
-

Traiter budget

Cette fonction permet d'exécuter les deux actions suivantes :

- Valider le traitement de budgétisation
 - Statut budget partiel
 - Activer définitivement le traitement de budget
 - Extourner le traitement de budget.
 - Archiver le traitement de budget
 - Retranscrire les données salariales
-

Paramétrages

Vous pouvez définir les paramètres suivants dans le bouton "Paramètres" :

- Détails budget
 - Constantes de budget
 - Paramètres d'imputation
-

14.2.1.1 Ajouter employé / poste

Ce menu permet d'ajouter les positions souhaitées à l'aide de la liste de choix.

Ajouter employé / poste

Sélection Ajouter

Numéro d'employé

Domaine

Rechercher v ☰ []

Numéro poste

Domaine

Rechercher v ☰ []

Annuler
Suivant

14.2.1.2 Décompter l'employé / le poste

Ce menu permet d'ajouter les positions souhaitées à l'aide de la liste de choix.

Nouveau calcul

Sélection Calculer

Décompter uniquement les employés modifiés ou non décomptés

Budget employés / postes

Domaine

Rechercher v ☰ []

Annuler
Suivant

14.2.1.3 Supprimer un employé / un poste

Ce menu permet d'ajouter les positions souhaitées à l'aide de la liste de choix.

Supprimer un employé / un poste

Sélection Supprimer un employé / un poste

Budget employés / postes

Domaine

Rechercher v ☰ []

Annuler
Suivant

14.2.1.4 Paramètres

Le bouton "Paramètres" permet d'effectuer des adaptations pour le traitement de budget :

- Détails budget
- Constantes de budget
- Paramètres d'imputation

14.2.1.5 Détails budget

Le dialogue "Détails budget" s'ouvre et permet d'apporter des modifications au budget.

Détails budget

Description	Jahresbudget 2024
Période budgétisation	01.01.2024 - 31.12.2024
Définition de budget	
Sources de données	Données réelles
Base comp. salaires	0 - Base principale
Genre budgétisation	Employés
Données décpte disponibles jusqu'au	<input type="text" value=""/>
Budgétiser postes	Taux d'occupation
Masse salariale cumulée dans le portail des employés...	5000 - Salaire brut

Annuler
Enregistrer



Description des champs :

Description	Description du traitement de budget
Données décpte disponibles jusqu'au	Adaptation de la date jusqu'à laquelle les données de décompte sont disponibles.
Budgétiser postes	Changement du genre de budgétisation des postes vers : <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'occupation • Poste vacant • Occupation
Composant salaire pour masse salariale cumulée	Modification du composant salaire pour la masse salariale cumulée

14.2.1.6 Constantes de budget

Les constantes de budget peuvent être adaptées une nouvelle fois durant un traitement de budget.

Constantes de budget

N°	Description	Valeur	Unité
1	Compensation du renchérissement normale en %	1.5	%
6	Heures dues par mois	190	STD
7	Prime	0	CHF

Annuler
Enregistrer

14.2.1.7 Paramètres d'imputation

Les adaptations des paramètres d'imputation peuvent être effectuées depuis ce dialogue.

Traiter les paramètres de mise à jour

Lieu de paiement

Numéro doc. COFI

Détail

Utiliser élément de regroupement pour n° de document

Rechercher ☰

Imputation/doc. global par entreprise ▼

Annuler
Enregistrer



Description des champs :

Lieu de paiement	Le compte Cofi du lieu de paiement entreprise choisi est utilisé pour les écritures du paiement.
Numéro doc. Cofi	Si nécessaire, il est possible d'indiquer un numéro de document pour l'application "Comptabilité financière", ce qui rend les écritures plus visibles.
Détail	Détail de l'imputation

14.2.2 Employés et postes

Il est désormais possible d'exécuter directement les actions depuis la grille.

	N° employé/poste	Nom	Unité organisationnelle	Section de frais	Masse salariale	
<input checked="" type="checkbox"/>	1	Paul Mahrer	Administration	1	- non décompté	⋮
<input type="checkbox"/>	2	Kurt Schneider	Direction	1	- non décompté	⋮
<input type="checkbox"/>	3	Barbara Egg	Direction	1	- non décompté	⋮
<input type="checkbox"/>	4	Livia Hess	Administration	1	- non décompté	⋮
<input type="checkbox"/>	5	Reto Amrein	Administration	1	- non décompté	⋮



Description des champs :

Case à cocher Sélection de l'élément pour lequel l'action sera exécutée.

Menu à trois points Le menu à trois points permet d'effectuer différentes actions sur les différentes positions de budget :

- Copier le poste
- Facturer
- Supprimer
- Ouvrir

14.2.2.1 Composant de sélection

Les différents dialogues pour le traitement du budget permettent de sélectionner les employés et les postes.

En cochant la case dans la liste des employés / postes, les positions sont présélectionnées pour un traitement ultérieur.



Exemple : Dans la liste, les employés 1, Paul Mahrer / 3, Barbara Egg & 5, Reto Amrein sont sélectionnés et on clique ensuite sur le bouton "Décompter". Les employés 1,3,5 sont déjà présélectionnés dans le dialogue.

14.3 Employés / Détails des postes

14.3.1 Données salariales

Les champs des données salariales choisis dans la définition budget peuvent être modifiés dans le traitement. Cet instrument permet d'influencer directement la budgétisation et peut être utilisé pour les calculs des augmentations de salaire.

Données de décompte				
Pré-saisies				
Données de base				
Informations supplémentaires				
Données salariales				
N°	Actif	Valeur salariale	Valeur / monnaie	Traité
1	<input type="checkbox"/>	Salaire mensuel	13'000.0000	
2	<input type="checkbox"/>	Salaire horaire	0.0000	
5	<input type="checkbox"/>	Salaire horaire 2	0.0000	

En cliquant sur l'élément dans la liste ou sur l'icône d'édition, le dialogue avec les données salariales s'ouvre.

Données salariales

Actif

N° 1

Valeur salariale Salaire mensuel

Valeur initiale

Annuler Enregistrer



Description des champs :

Actif Si la valeur initiale est modifiée, la case "Actif" est automatiquement cochée. La nouvelle valeur est valable pour toute la période budgétaire lors d'un nouveau calcul. Le champ des données salariales, axe temporel inclus, est ignoré. Si la case "Actif" est décochée, le champ des données salariales de la base du personnel est à nouveau pris en compte et la valeur initiale est rétablie.

Valeur initiale La valeur initiale avant le calcul peut être modifiée manuellement et enregistrée.

14.3.2 Pré-saisies

Dans l'onglet "Pré-saisie", des éléments variables du salaire peuvent être saisis pour les employés et les postes. Ces pré-saisies sont valables uniquement pour le budget sélectionné. Lors de l'ouverture, vous pouvez reprendre, si besoin est, un autre budget.

Les pré-saisies issues du programme 263 "Pré-saisie de budget" sont reprises, ou plus précisément copiées, une fois lors du premier calcul pour l'employé. Elles comptent ensuite comme pré-saisies de budget.

Pré-saisies + Nouveau						
Date ↕	répétitive	Comp. sal. ↕	Nombre	Facteur	Section de frais (1er ni...	Section de frais (2ème...
20.01.2024	<input checked="" type="checkbox"/>	2010 Bonus	2000	0	0	0

L'icône Plus permet de démarrer le dialogue de pré-saisie.

Créer / adapter la pré-saisie

<p>Données du personnel</p> <p>Date *</p> <input type="text" value="20.01.2024"/>	<p>Données salariales</p> <p>Composant salaire *</p> <input type="text" value="2010 - Bonus"/> <p>Texte</p> <input type="text" value="Bonus"/> <p>Détail composant salaire</p> <input type="text"/>	<p>Données de décompte</p> <p>Nombre</p> <input checked="" type="checkbox"/> 2'000.000000 CHF <input type="checkbox"/> 0.000000 CHF <p>Opérateur</p> <input type="text"/> <p>Taux</p> <input type="checkbox"/> 0.000000 CHF <input type="checkbox"/>	<p>Données d'imputation</p> <p>Compte COFI</p> <input type="text"/> <p>Section de frais (1er niveau)</p> <input type="text"/> <p>Code TVA</p> <input type="text"/>
--	--	--	---

répétitive

[Annuler](#)

[Enregistrer](#)



Description des champs :

Date En fonction de cette date, la pré-saisie est attribuée à une période de budget.

Composant salaire Champ de saisie pour le numéro / la désignation du composant salaire

Texte Texte du composant salaire

Nombre Champ de saisie pour le nombre du composant salaire

Taux Champ de saisie pour le taux du composant salaire

14.3.3 Données de base

Quelques champs pour influencer le calcul du budget sont disponibles. Une modification prend effet seulement après le nouveau calcul de l'employé pour les chiffres budgétisés.

Données de décompte
Pré-saisies
Données de base
Informations supplémentaires

Contrat

Taux d'occupation	100.00%	Valable dès	01.01.2024
Classe de salaire	0	Valable dès	01.01.2024
Niveau salaire	0	Valable dès	01.01.2024

Entrées / sorties + Ajouter entrée / sortie

Dernière entrée	Dernière sortie	Motif de sortie	Durée
01.06.2008			16 A 06 M 04 J

L'édition du contrat de travail peut être démarrée avec l'icône en forme de crayon.

Éditer contrat de travail

Taux d'occupation *

100.0000

Valable dès

01.01.2024

Classe de salaire

Valable dès

01.01.2024

Niveau salaire

Valable dès

01.01.2024

Annuler
Enregistrer



Description des champs :

Taux d'occupation En cochant la case, le taux d'occupation peut être remplacé par une date de référence.

Classe de salaire / Niveau salaire En cas d'utilisation de la classe de salaire / du niveau de salaire, il est possible de procéder à des adaptations par date de référence en cochant la case correspondante.

Pour créer une autre entrée dans la table des entrées / sorties, cliquer sur le bouton "Adapter entrée / sortie".

Adapter entrée / sortie

Date d'entrée

Date de sortie

Motif de sortie

Texte motif de sortie

Entrée/sortie ne compte pas pour l'an...

Rotation du personnel doit être compt...

[Annuler](#) [Enregistrer](#)



Description des champs :

Date d'entrée	Date d'entrée de l'employé / du poste
Date de sortie	Date de départ de l'employé / du poste
Motif de sortie	Raisons de la sortie
Texte motif de sortie	Texte individuel pour le motif de sortie

14.3.4 Informations supplémentaires

Les données de base complémentaires relatives aux employés ou aux postes sont affichées dans l'onglet "Informations supplémentaires".

Données de décompte		Pré-saisies		Données de base		Informations supplémentaires	
Informations supplémentaires							
Organisation				Éléments de décompte			
Service	10	Administration	Type de salaires	M	Salaire mensuel		
Division	0	Kumulativ	Groupe de décompte	0			
Unité organisationnelle	AL_100	Administration	Monnaie employé	CHF			
			Taux d'occupation	100.00%			
			Dernière entrée	01.06.2008			
			Dernière sortie				
Lieu de travail				Identité			
Lieu de travail	1	St-Gall	Sexe	masculin			
Canton de travail	SG		Anniversaire	17.08.1973			
			Nationalité	CH			

14.4 Modification du traitement de budget

14.4.1 Valider le traitement de budgétisation

Une fois le budget décompté, le statut passe à "Préparé". L'étape suivante consiste à valider le traitement de budget dans le portail. L'assistant de validation s'ouvre en sélectionnant le menu "Traiter budget – Approuver traitement budget".

14.4.1.1 Créer budget partiel

La première étape consiste à établir les différents budgets partiels en fonction de la structure organisationnelle.

Les supérieurs correspondants sont proposés selon la gestion de l'organisation, qui ont l'autorisation de rôle "Budget salaire" attribuée selon les programmes T6315 et T6316.



Indication : Les budgets partiels sans employés / postes existants ne sont pas validés.

Créer traitement budget

Créer budgets partiels
Attribuer budgets partiels
Valider les budgets partiels
Enregistrer budgets partiels

Message	Moment	Statut
Les budgets partiels vont être créés, veuillez patienter...	04.12.2024 22:49	Information
Créé les budgets partiels selon la structure organisationnelle.	04.12.2024 22:49	Information
Attribution de la personne responsable par budget partiel.	04.12.2024 22:49	Information
Créé un "budget partiel collectif" pour les employés sans structure organisationnelle.	04.12.2024 22:49	Information
Attribution des employés aux budgets partiels.	04.12.2024 22:49	Information
Attribution des postes aux budgets partiels.	04.12.2024 22:49	Information
Supprime les budgets partiels sans employés / postes attribués.	04.12.2024 22:49	Information

[Annuler](#)
[Suivant](#)

14.4.1.2 Attribuer budget partiel

Dans ce dialogue, vous pouvez voir les employés et les postes budgétisés et les unités organisationnelles auxquelles ils sont affectés. Ces unités organisationnelles forment les budgets partiels individuels, auxquels une personne responsable de l'approbation est attribuée.

Créer traitement budget

Créer budgets partiels **Attribuer budgets partiels** Valider les budgets partiels Enregistrer budgets partiels

Description ↕	Positions de budget	Responsable	Échéance
▼ MANDANT	0		
▼ Direction	0	Kurt Schneider	
Administration	1	Paul Mahrer	

Budget partiel

Responsable:

Echéance:

Annuler Retour Suivant



Description des champs :

Responsable Personne responsable selon la structure organisationnelle

Échéance Date d'échéance pour le traitement final du budget partiel

14.4.1.3 Valider les budgets partiels

Avant que les budgets partiels ne soient validés, l'information que les budgets seront validés selon l'attribution définie apparaît.



Attention : Une fois que les budgets partiels ont été validés dans la ligne, les compétences ne peuvent plus être modifiées.

Créer traitement budget

Créer budgets partiels Attribuer budgets partiels **Valider les budgets partiels** Enregistrer budgets partiels

Voulez-vous valider le budget selon la structure de budget partiel définie pour les responsables des budgets partiels? La responsabilité ne peut plus être modifiée.

Annuler Retour Suivant

14.4.2 Statut budget partiel

Si la fenêtre de validation démarre à nouveau après la validation du budget partiel, elle apparaît légèrement modifiée.

Désormais, un statut est également affiché pour chaque budget partiel. Le statut d'un budget partiel est immédiatement mis à jour lorsqu'un supérieur approuve ou délègue son budget partiel dans le portail. De cette façon, l'utilisateur RH du T261 a le contrôle sur le statut de traitement des budgets partiels individuels à tout moment.

En cliquant sur le bouton "Approuver traitement budget", le budget est approuvé et les données modifiées sont reprises du portail. Ensuite, les superviseurs ne peuvent plus apporter de modifications aux budgets partiels qui leur sont attribués dans le portail.

Budgets partiels
Aperçu des statuts de tous les budgets partiels

Description ↕	Positions de budget	Responsable	Statut	Échéance
∨ MANDANT	0		⊙ En suspens	
∨ Direction	2	Kurt Schneider	⊙ En suspens	
Administration	7	Paul Mahrer	⊙ En suspens	
Vente	4	Hansjörg Berger	⊙ En suspens	
Production	14	Anton Kogler	⊙ En suspens	

Annuler Quitter **Approuver traitement budget**

14.4.3 Activer définitivement le traitement de budget

Une fois le traitement final effectué, aucun ajustement ne peut être fait au budget. Ce statut ne peut plus être annulé. Dès que le budget a le statut "Définitif", il peut être imputé dans la Comptabilité financière si nécessaire.

Activer statut

Voulez-vous marquer le traitement de budget comme définitif?

Annuler OK

14.4.4 Imputer traitement budget

Le budget est imputé dans les écritures prévisionnelles ou dans les budgets détaillés en fonction de ce qui est paramétré dans le traitement de budget dans le programme T4261. Les paramètres de la budgétisation sont identiques à ceux du programme L491 "Définition de l'imputation".

Imputation

Comprimer composants salaires, employés et contrats

Comprimer composants salaires, employés et contrats

Comprimer employés et contrats

Comprimer contrats

Ne pas compresser

Ligne texte 1

Choix bloc de texte Texte libre 1 + Mois période de salaire + Année période de salaire ▼

Texte libre 1

Ligne texte 2

Choix bloc de texte Texte libre 2 + Mois période de salaire + Année période de salaire ▼

Texte libre 2

Langue d'imputation Standard ▼

[Annuler](#)

[Début](#)



Description des champs :

Comprimer composants salaires, employés et emplois

Paramètres de compression, définissant la manière dont les écritures sont transférées dans le budget Cofi :

- Comprimer composants salaires, employés et contrats
- Comprimer employés et contrats
- Comprimer contrats
- Ne pas compresser

Choix bloc de texte

Possibilité de choisir la présentation du bloc de texte :

- Aucun choix
- Texte libre
- Texte libre + Mois période de salaire + Année période de salaire
- Texte libre + Date période de salaire
- Texte libre + Désignation période
- Désignation période
- Mois période de salaire + Année période de salaire

Texte libre

Définition d'un texte libre pour l'imputation

Langue d'imputation

Possibilité de choisir la langue d'imputation dans la Cofi :

- Standard
- Allemand
- Français
- Anglais
- Italien

14.4.5 Extourner le traitement de budget

Le traitement de budget est extourné. Toutes les données restent disponibles mais ne peuvent plus être traitées.

Le traitement ne peut être extourné que si l'imputation a été auparavant extournée dans la Comptabilité financière.

Pour les écritures d'extourne, les mêmes paramètres que ceux qui ont été transférés à l'origine dans la Cofi sont utilisés.

Imputation

Comprimer composants salaires, employés et contrats

Comprimer composants salaires, employés et contrats
 Comprimer employés et contrats
 Comprimer contrats
 Ne pas compresser

Ligne texte 1

Choix bloc de texte Texte libre 1 + Mois période de salaire + Année période de salaire ▼

Texte libre 1

Ligne texte 2

Choix bloc de texte Texte libre 2 + Mois période de salaire + Année période de salaire ▼

Texte libre 2

Langue d'imputation Standard ▼

Annuler
Début

14.4.6 Archiver le traitement de budget

Dès qu'un budget a été archivé, le traitement du budget correspondant n'est plus visible pour les supérieurs dans le portail des employés. Le traitement du budget ne peut alors être consulté que dans Abacus ERP, dans le programme T261.



Information : L'archivage d'un traitement de budget est facultatif. Si vous voulez donner aux supérieurs hiérarchiques la vision du budget même après la fin du processus, vous n'avez pas besoin d'archiver le traitement de budget.

Archiver budget

Voulez-vous archiver le traitement de budget?

Annuler
OK

14.4.7 Transmettre valeurs salariales

Retranscrire données salariales

Les résultats des champ des données salariales sont retranscrits dans la base du personnel.

Retranscrire au

Copier données salariales

Transmettre valeurs salariales avec ...

Budget employés / postes

Bereich

<input checked="" type="checkbox"/>	N°	Valeur salariale
<input checked="" type="checkbox"/>	1	Salaire mensuel
<input checked="" type="checkbox"/>	2	Salaire horaire
<input checked="" type="checkbox"/>	5	Salaire horaire 2

Annuler Début



Description des champs :

Retranscrire au	Un nouvel axe temporel est créé à la date choisie pour les données salariales dans la base du personnel.
Copier données salariales	S'il existe déjà de nouveaux axes temporels au niveau de l'employé, ils seront remplacés si vous cochez cette case. Seuls les champs des données salariales choisis seront transmis dans le futur.
Valeurs salariales transférées avec le montant 0.00	En principe, seuls les résultats > 0.00 sont transmis à la base du personnel. Sinon, pour des employés rémunérés à l'heure par exemple, de nouveaux axes temporels sont créés même si seuls les salaires mensuels sont modifiés.

14.5 Appels REST pour le budget

Sur la version 2025, des appels REST pour la budgétisation ont été mis en œuvre à la demande de certains partenaires.

Les appels suivants sont disponibles :

Nom	Description
CreateSalaryBudgetCalculation	Création d'un nouveau traitement de budget.
DeleteSalaryBudgetCalculation	Suppression d'un traitement de budget
InitializeSalaryBudgetCalculation	Initialisation d'un traitement de budget

PreEntryBudget	Pré-saisie du budget
SalaryBudgetPositions	Position budgétaire
SalaryBudgetRuns	Décompte d'un traitement de budget

De plus amples détails peuvent être obtenus en cliquant sur le lien suivant.

<https://apihub.abacus.ch/>



Attention : La durée d'exécution lors de l'utilisation de l'appel REST SalaryBudgetRuns peut être longue. Il y a donc un risque que le serveur soit mis hors service (Timeout) durant l'appel. Dans certaines circonstances, cela peut entraîner une incohérence des données. La responsabilité dans de tels cas incombe au partenaire.

15. SalaireLight

Dans le cadre de la mise à jour vers la version 2025, la migration vers un mandant Salaires sera effectuée. En principe, il est ensuite possible de continuer à travailler directement avec le mandant.

Il est néanmoins recommandé de procéder à quelques adaptations sur le mandant.

15.1 Ancienne solution LPP GastroSocial

Dans l'environnement des modules de salaires Gastro et Boulangers, il n'a pas été possible de passer à la nouvelle solution LPP. Lors de l'édition des rapports de branche L2541 "Liste de salaires GastroSocial" et L2542 "Interface Trans-Info GastroSocial", seuls les nouveaux calculs de la LPP sont édités dans Salaires Enterprise. Dans ce cas, les mandants SalaireLight migrés n'éditent pas de données.

Les anciens programmes n'ont pas été supprimés, mais déplacés dans les programmes de réserve 6994 et 6995.

Après la mise à jour, les anciennes solutions GastroSocial seront démarrées sous les numéros de programme habituels. Ce paramètre peut être désactivé dans les paramètres de l'application sous "Assurance/Impôts/Statistique / Prévoyance professionnelle" avec la case à cocher "Utiliser l'ancien calcul LPP pour les extraits".

621 Paramètres de l'application - LohnLight-Demo-Gastro_v2021 [9912]

Fichier Domaines Aller à Outils Aperçu ?

ID ou nom programme

Comptabilité financière
Comptabilité des salaires
Configuration de l'entreprise
Configuration
Aperçu
Organisation
Contrats de travail
Paramètres des tables Data-Warehouse
Dossiers
Divers
Gérer les messages log
LHND mandant de démonstration (interne)
Aperçu des paramètres
Traitement des salaires
Base du personnel
Assurance / Impôts / Statistique
Assurances
Allocations familiales
Prévoyance professionnelle
Certificat de salaire
Impôt à la source
Statistique
ELM
Extraits
Interface externe
Ressources humaines
Saisie des heures
ABACUS Toolkit

ACTIVER CALCUL LPP

Calcul LPP actif à partir de 0

TAUX DE COTISATION LPP

	Type table	Table
Cotisation LPP employé / employeur	Central	0
Cotisation LPP Gastronomie	Central	

BASE LPP

Autoriser uniquement un code et une assurance par entreprise dans le même mois

Désactiver les corrections automatiques des cotisations LPP

Facteur TO en cas de salaire horaire 180

MASSES SALARIALES LPP

Préparer Combiner les masses salariales LPP avec les déclarations EMA

LPP - TRAITEMENT EN RETOUR DES CONTRIBUTIONS LPP MENSUELLES DE ELM

Confirmation de l'entrée LPP Champs val. salariales

Cotisation employé 0

Cotisation employeur 0

Contribution d'un tiers 0

DÉMARRAGE ALTERNATIF DU PROGRAMME

Utiliser l'ancien calcul LPP pour les extraits

ROOT GÉNÉRALITÉS

15.2 Pas de solution de remplacement pour le programme 2632

Le programme L2632 "Exportation construction en bois" du module "Construction en bois" n'est plus disponible pour les clients après la migration. Si cela devait tout de même être nécessaire, le fichier d'exportation peut être reconstruit avec AbaReport.

15.3 Travaux de maintenance recommandés

Une fois la migration terminée, il est possible de continuer à travailler avec le mandant sans devoir effectuer d'autres travaux de maintenance. Il est néanmoins recommandé de procéder à de petits travaux d'entretien.

15.3.1 Activer l'axe temporel des adresses

En fonction de l'ancienneté du mandant, il est possible qu'aucun axe temporel des adresses n'ait encore été géré sur ce mandant. Il faut absolument l'activer, car les administrations fiscales cantonales, par exemple, ont besoin de ces informations détaillées pour l'imposition à la source.

L'activation peut être effectuée dans le programme L6311 "Informations sur le mandant" dans l'onglet "Paramètres" au moyen de la case à cocher "Axe temporel adr. de correspondance adr...".

6311 Informations sur le mandant - LohnLight-Demo-Gastro_v2021 [9912]

Fichier Édition Aperçu Outils ?

Masque de saisie Masque standard

Paramètres

NOM / DÉSIGNATION DU MANDANT

Nom du mandant LohnLight-Demo-Gastro_v2021

Langue du mandant allemand

Pays de présentation des comptes Suisse Mandant opérationnel

Solution métiers Aucune

Déconnecter interface ext.

FICHIERS CENTRAUX

Base de données des banques Table centrale

Table des monnaies étrangères Table centrale

Attribution adhérent BVR centrale Table centrale

Copier les étiquettes sur le mandant 9912

SAISIE DE L'ADRESSE

Genre de saisie possible d'une ... Exceptions

Numéro d'adresse unique Champ ligne adresse pour rue Ligne 1

Lier le responsable à l'adresse **Axe temporel adr. de correspondance adr...**

Type sujet obligatoire Heure du job Notify quotidien 00:00

Gestion distincte rue et numéro Exécuter job Notify maintenant

Mode de NOGA actif

MONNAIE DE BASE MANDANT: CHF BASE DE DONNÉES MANDANT: FAIRCOM C-TREE

15.3.2 Saisie simplifiée des lieux de paiement

La saisie simplifiée des lieux de paiement a été plus souvent utilisée sur les mandants SalaireLight. Après la migration, nous recommandons de désactiver cette option afin de pouvoir utiliser l'intégralité de l'application Salaires.

621 Paramètres de l'application - LohnLight-Demo-Gastro_v2021 [9912]

Eichier Domaines Aller à Outils Aperçu ?

ID ou nom programme

Comptabilité financière
Comptabilité des salaires
Configuration de l'entreprise
Configuration
Aperçu
Organisation
Contrats de travail
Paramètres des tables Data-Warehouse
Dossiers
Divers
Gérer les messages log
LHND mandant de démonstration (interne)
Aperçu des paramètres
Traitement des salaires
Pré-saisies
Période
Décompte
Paielements
Décompte de salaire
Paielements ultérieurs
Recalculation
Base du personnel
Assurance / Impôts / Statistique
Extraits
Interface externe
Ressources humaines
Saisie des heures
ABACUS Toolkit

PAIEMENTS

Saisie simplifiée des lieux de paiement

Un seul décompte avec effet sur les salaires par employé et par mois

Seulement un paiement avec effet sur salaire par période

Archiver automatiquement les ordres de paiement lors du traitement définitif des salaires

Créer un ordre de paiement séparé par lieu de paiement entreprise

Motif de paiement standard: Salärzahlung

Texte ordre de paiement: Lohn

DATE DE VALEUR

Valeur: Date actuelle

Jour standard pour la date de valeur: 1

Traitement week-ends: Après le week-end

Traitement des jours fériés: Ignorer

NUMÉRO CHÉQUE

N° chèque bancaire actuel: 0

N° chèque postal actuel: 0

CHAMP BASE DU PERSONNEL POUR PAIEMENTS NÉGATIFS ET DIFFÉRENCES D'ARRONDI

Champ val. salariales: 80 Solde de salaire négatif

ROOT GÉNÉRALITÉS

AbaSalary

16. AbaSalary

16.1 Généralités

Il est désormais possible d'ouvrir et d'exploiter AbaSalary dans l'installation habituelle d'Abacus. Jusqu'à présent, AbaSalary était uniquement utilisable via la plateforme swiss21.org. Les entreprises fiduciaires ont ainsi la possibilité de gérer les mandants AbaSalary avec les autres clients qui utilisent les salaires sur le même environnement. Le groupe cible reste les petites entreprises ou les associations qui souhaitent réaliser elles-mêmes le processus de traitement des salaires. L'accès se fait pour les clients via un abonnement AbaWeb AbaSalary.

16.2 Ouverture

À partir de la version 2024 avec le Servicepack de mai 2024, il est possible de sélectionner le type de module "AbaSalary" lors de l'ouverture du mandant. Avec la publication de la version 2025, le processus d'ouverture offre pour la première fois la possibilité de choisir entre le standard neutre et la branche Gastro nouvellement introduite. La condition préalable à l'utilisation d'AbaSalary est une Comptabilité des salaires sous licence (il n'est pas nécessaire d'acquérir une licence pour une nouvelle application). Vous trouverez de plus amples informations sur l'ouverture et la configuration des mandants AbaSalary dans l'article KB : <https://support.abacus.ch/kb/display/KB/KB-9955..>

AbaSalary ne peut être utilisé que pour les mandants nouvellement ouverts. Il n'est pas possible de passer directement d'un mandant existant (par ex. d'un mandant SalaireLight) au type de mandant AbaSalary. Vous trouverez des informations et des instructions sur le remplacement de SalaireLight dans l'article KB : <https://support.abacus.ch/kb/display/KB/KB-9766>.



Indication : Les mandants avec AbaSalary sont prévus en premier lieu comme comptabilité des salaires "autonomes". Une combinaison avec la Cofi dans le même mandant est toutefois également possible.

16.3 Maintenance et entretien

AbaSalary est un système fermé par rapport à la "grande" Comptabilité des salaires. Les composants salaires, les bases et de nombreux paramètres sont prédéfinis par Abacus et ne sont pas accessibles aux utilisateurs. Les adaptations nécessaires des définitions et des données de base sont effectuées par Abacus et livrées avec les hotfixes / servicepacks ordinaires :

1. **Abacus :**
Procède à l'adaptation et la met à disposition avec les mises à jour mensuelles.
2. **Partenaire :**
Installe le dernier hotfix.
3. **Client :**
Dès que les clients ou les partenaires ouvrent la base du personnel ou le décompte (AbaMenu ou Browser Edition), les adaptations sont reprises dans le mandant. Cela fonctionne sans mise à jour du mandant (695).
4. **Partenaires (uniquement si nécessaire) :**
Si des données nationales ou des tables des Salaires (p.ex. impôt à la source) ont été modifiées, les valeurs correspondantes doivent être actualisées via le programme 421 "Données de base" (symbole "Charger valeurs standard"). Ces valeurs sont centrales, il suffit donc de le faire une fois par installation.

Nous recommandons l'installation régulière de hotfixes pour l'exploitation d'AbaSalary.

16.4 Étendue des fonctions

L'étendue des fonctions d'AbaSalary est en principe comparable à celle de SalaireLight. Sur le plan technique, les deux types de modules sont toutefois très différents : AbaSalary est entièrement utilisable par les clients en tant que Browser Edition (ne nécessite pas AbaClient). Le décompte utilise de nouvelles possibilités (paiements multiples, réouverture de période, calcul détaillé de la LPP et bien d'autres). Les axes temporels de la base du personnel sont gérés automatiquement en fonction du mois de décompte.

Par ailleurs : contrairement à SalaireLight, AbaSalary gère bien entendu les composants salaires des employés et de l'employeur.

AbaSalary (nouveau)**Swiss21 AbaSalary****Hébergement :**

Peut être installé et utilisé par soi-même.

Hébergement :

Est proposé en exclusivité comme application par Swiss21.org.

Ouverture :

Ouverture du mandant dans l'AbaMenu - comme dans les autres applications Abacus.

Ouverture :

Ouverture automatique dans le portail Swiss21 en ajoutant l'app 21.AbaSalary.

Maintenance & support :

Géré par le partenaire.

Maintenance & support :

Tous les travaux de maintenance sont effectués par Swiss21. Assistance via le formulaire de contact chez Swiss21 ou DigitalCoaches.

Étendue des fonctions :

- Traitement des salaires, y compris le paiement des salaires
- Imputation à la Comptabilité financière Abacus
- Tous les extraits nécessaires
- Base du personnel avec dossier personnel
- Certification ELM

En plus, uniquement pour les partenaires / exploitants :

- Chargement des données de base (nécessite AbaClient)
- Imputation comptable modifiable (nécessite AbaClient)
- Accès aux tables des salaires (nécessite AbaClient)
- Accès à la base des banques (nécessite AbaClient)

Étendue des fonctions :

- Traitement des salaires, y compris le paiement des salaires
- Imputation à AbaNinja
- Tous les extraits nécessaires
- Base du personnel avec dossier personnel
- Certification ELM
- Tableau de bord avec informations actuelles
- Saisie intégrée du temps de travail (In & Out)
- Reprise des données de l'entreprise de Swiss21

Accès clients finaux :

Utilisateurs Abacus SaaS (nouvel abonnement Web AbaSalary)

Accès clients finaux :

Login avec utilisateur Swiss21

Browser Edition

17. Browser Edition

Sur la version 2025, divers programmes sont livrés dans la Browser Edition. Il s'agit dans ce cas de versions bêta.

17.1 Pré-saisie

Les deux programmes 111 "Pré-saisie période" et 112 "Pré-saisie indépendante de la période" sont disponibles dans la nouvelle Browser Edition sur la version 2025. Le fonctionnement est fondamentalement très similaire à celui de l'ULC et est intuitif. Toutes les fonctions et fonctionnalités ne sont pas encore complètement développées. Celles-ci continueront à être réalisées au fur et à mesure et seront livrées sur les versions ultérieures.

N° P	Nom	Date	Composant salaire	Texte	Nombre	Taux
1	Paul Mahrer	03.12.2024	100	Travail	11.300000 hre	0.000000 CHF
1	Paul Mahrer	03.12.2024	2010	Bonus	130.000000 CHF	0.000000 CHF
4	Livia Hess	03.12.2024	200	Vacances	42.000000 hre	0.000000 CHF
12	Martin Züger	30.12.2024	2000	Provision	150.000000 CHF	0.000000 CHF
13	Ernesto Zamorano	03.12.2024	1055	Hre suppl. sal. mensuel 125%	17.000000 hre	0.000000 CHF
14	Meinrad Langenegger	30.12.2024	2000	Provision	320.000000 CHF	0.000000 CHF
18	Yves Müller	03.12.2024	2030	Participation au bénéfice	250.000000 CHF	0.000000 CHF

17.2 Extraits

Sur la version 2025, divers programmes d'extrait sont livrés dans la Browser Edition. Il s'agit notamment des programmes suivants :

N° de programme	Nom du programme	Type d'extrait
Programme 14	Édition du décompte de salaire	Rapport standard
Programme 211	Journal détaillé	Rapport standard
Programme 212	Matrice journal détaillé	Rapport d'insertion
Programme 215	Journal de pré-saisie	Rapport standard
Programme 216	Comparaison des périodes : employés	Rapport standard
Programme 217	Journal détaillé recalculation	Rapport standard
Programme 221	Journal cumulatif	Rapport standard
Programme 222	Journal cumulatif matrice	Rapport d'insertion
Programme 223	Édition du décompte de salaire	Rapport standard
Programme 224	Édition de la liste mensuelle	Rapport standard
Programme 226	Comp. annuelle employés	Rapport standard

Programme 241	Journal détaillé selon SECT/CF	Rapport standard
Programme 248	Journal cumulatif selon SECT/CF	Rapport standard
Programme 36	Fiches de base du personnel	Rapport standard
Programme 382	Protocole de modification Données personnelles	Rapport standard

17.2.1 Structure

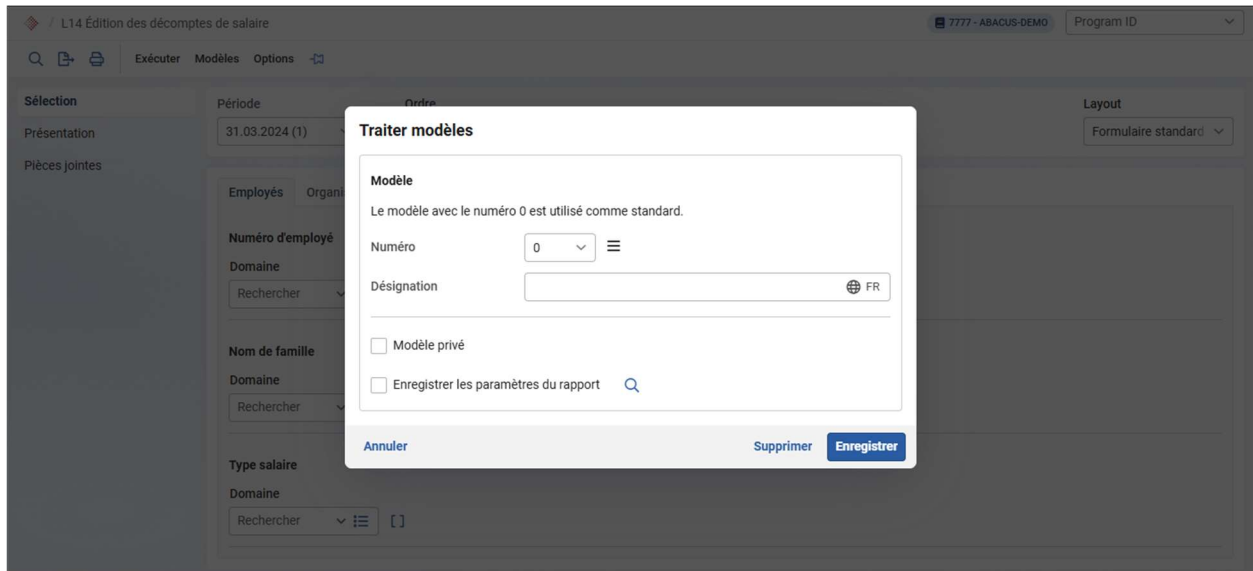
Comme dans tous les programmes de la Browser Edition, l'icône Abacus permet de revenir au nouvel AbaMenu. La structure du programme est fondamentalement identique à celle utilisée jusqu'à présent. Les icônes permettent d'afficher les actions rapides. Les options du menu sont affichées à côté. Le symbole de l'épingle permet de modifier l'emplacement de la ligne de menu. Les paramètres et les sélections sont identiques à ceux de l'ULC et sont donc intuitifs.



Indication : Toutes les fonctionnalités ne sont pas encore réalisées. Le concepteur de rapports (Fire) n'est pas inclus.

17.2.2 Modèles

Dans les programmes d'extrait de la Browser Edition, il est possible de définir des modèles. Après avoir effectué les réglages et les sélections souhaités, il est possible de créer un nouveau modèle depuis l'option du menu "Modèles / Traiter". Un dialogue de traitement apparaît. Le modèle avec le numéro 0 est toujours enregistré comme standard. Pour créer d'autres modèles, un nouveau numéro et une nouvelle désignation sont définis et enregistrés.



Dans l'option du menu "Modèles", les utilisateurs ont en outre la possibilité de définir directement une définition, respectivement un modèle comme modèle standard.



Attention : La valeur par défaut initiale (valeur par défaut avec le numéro 0) est alors remplacée !

De plus, les définitions peuvent être exportées et importées comme dans l'ULC. Les directives existantes de l'ULC sont en outre reflétées dans la Browser Edition et peuvent être utilisées de manière analogue.

17.3 Programme 471 "Matrice des SECT/CF"

Le programme 471 "Matrice des SECT/CF" a été entièrement redéveloppé et fait partie des premiers programmes de la Comptabilité des salaires Abacus qui peuvent être utilisés entièrement dans le navigateur. La description de ce programme se trouve dans la partie générale des cours nouveautés de la Comptabilité des salaires.